

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU  
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES  
SCIENCES DE GESTION

DEPARTEMENT SCIENCES FINANCIERES ET COMPTABILITE



# Mémoire de fin de cycle

*En vue de l'obtention d'un diplôme de Master en sciences financières et comptabilité  
Option : Finance et Assurances*

## Thème

**L'analyse la performance financière d'une  
compagnie d'assurance  
Cas de l'assurance automobile SAA Bouira,  
Direction Régionale de Tizi-Ouzou ».**

Présenté par : Mlle Haddouche Aicha Nour El Houda

Sous l'égide de : Mr Drali Nabil

Devant un jury composé de :

- Présidente : Mme Remidi Djoumana « MAA »
- Examineur : Mme Hachemi Zoulikha « MAA »
- Rapporteur : Mr Drali Nabil « MAA »

2022-2023

# Remerciements

*En préambule à ce mémoire je souhaite adresser mes remerciements les plus sincères aux personnes qui m'ont apporté leur aide et qui ont contribué à l'élaboration de ce mémoire ainsi qu'à la réussite de cette année universitaire.*

*Je tiens à remercier, mon promoteur Monsieur Drali Nabil qui est toujours à l'écoute et très disponible tout au long de la réalisation de ce mémoire, ainsi que pour l'inspiration l'aide, le temps qu'il m'a consacré pour l'achèvement de ce mémoire.*

*je tiens aussi à remercier l'ensemble du personnel de l'agence SAA 2010 de Bouira pour leur disponibilité et orientations judicieuses*

*Enfin, je tiens à adresser mes vifs remerciements aux membres du jury d'avoir consacré leurs temps pour évaluer ce travail de recherche.*



### **LISTE DES ABBREVIATIONS**

<b>AF</b>	Analyse Financière.
<b>AC</b>	Actif Courant.
<b>ANC</b>	Actif Non Courant.
<b>AI</b>	Actif Immobilisé.
<b>AP</b>	Autre Placement.
<b>BFR</b>	Besoin en Fonds de Roulement.
<b>BTA</b>	Bons de Trésor Assimilés.
<b>CA</b>	Chiffre d'Affaire.
<b>CF</b>	Charge Financier.
<b>CD</b>	Cadence de Règlement.
<b>CMS</b>	Coût Moyenne de Sinistre.
<b>CP</b>	Capitaux Propres.
<b>CPE</b>	Capitaux Permanents.
<b>CR</b>	Compte de résultat
<b>DAT</b>	Dépôts A Terme.
<b>DCT</b>	Dette à Court Terme.
<b>DF</b>	Dette Financière.
<b>DLMT</b>	Dette Long et Moyen Terme.
<b>FP</b>	Fonds Propres.
<b>FR</b>	Fonds de Roulement.
<b>FRNG</b>	Fond de Roulement Net Global.
<b>KDA</b>	DA/Kg.
<b>MAN</b>	Marge d'Assurance Nette.
<b>OAT</b>	Obligation Assimilées de Trésor.
<b>PA</b>	Prime Acquise.
<b>PC</b>	Passif Courant.
<b>PNC</b>	Passif Non Courant.
<b>PF</b>	Produit Financier.
<b>RAF</b>	Ration d'Autonomie Financière.
<b>RC</b>	Ratio Combiné.
<b>RCP</b>	Ratio de Capacité Financière.
<b>RFG</b>	Ratio des Frais de Gestion.
<b>RMS</b>	Ratio de la Marge de Solvabilité.

<b>RN</b>	<b>R</b> ésultat <b>N</b> et.
<b>ROE</b>	<b>R</b> eturn <b>o</b> n <b>E</b> quity ( <b>R</b> atio de <b>R</b> entabilité <b>F</b> inancière des <b>C</b> apitaux <b>P</b> ropres).
<b>ROI</b>	<b>R</b> atio de <b>R</b> entabilité du <b>C</b> apital.
<b>ROAI</b>	<b>R</b> ésultats <b>O</b> rdinaire <b>A</b> vant <b>I</b> mpôt.
<b>RE</b>	<b>R</b> entabilité <b>E</b> conomique.
<b>REC</b>	<b>R</b> isque <b>E</b> n <b>C</b> ours.
<b>RRE</b>	<b>R</b> atio de <b>R</b> entabilité <b>E</b> conomique.
<b>RRF</b>	<b>R</b> atio de <b>R</b> entabilité <b>F</b> inancière.
<b>RF</b>	<b>R</b> entabilité <b>F</b> inancière.
<b>RF</b>	<b>R</b> ésultat <b>F</b> inancier.
<b>RLG</b>	<b>R</b> atio de <b>S</b> olvabilité <b>G</b> énérale.
<b>RRFC P</b>	<b>R</b> atio de <b>R</b> entabilité <b>F</b> inancière des <b>C</b> apitaux <b>P</b> ropres.
<b>RS</b>	<b>R</b> atio de <b>S</b> inistralité.
<b>RTO</b>	<b>R</b> ésultat <b>T</b> echnique <b>O</b> pérationnel.
<b>SAA</b>	<b>S</b> ociété <b>N</b> ational d'Assurance.
<b>SAP</b>	<b>S</b> inistre <b>A</b> payer
<b>TA</b>	<b>T</b> otal <b>A</b> ctifs.
<b>TA</b>	<b>T</b> résorerie <b>A</b> ctive.
<b>TBF</b>	<b>T</b> ableau <b>d</b> e <b>B</b> ord <b>F</b> inancier.
<b>TCAN</b>	<b>T</b> aux de <b>C</b> roissance des <b>A</b> ffaires <b>N</b> ouvelle.
<b>TD</b>	<b>T</b> otal <b>D</b> ettes.
<b>TN</b>	<b>T</b> résorerie <b>N</b> ette.
<b>TP</b>	<b>T</b> résorerie <b>P</b> assive.
<b>TR</b>	<b>T</b> aux de <b>R</b> ésiliation.
<b>VE</b>	<b>V</b> aleur d' <b>E</b> xploitation.
<b>VR</b>	<b>V</b> aleur <b>R</b> éalisable.

## **LISTE DES TABLEAUX**

01	Présentation de l'actif du bilan comptable	47
02	Présentation du passif d'un bilan comptable	48
03	Présentation compte de résultat	52
04	L'actif du bilan de la SAA	88
05	L'actif non courant	89
06	L'actif courant	90
07	Total d'actif	90
08	Le passif du bilan de la SAA	91
09	Les capitaux propres de la SAA.	92
10	Le passif non courant	93
11	Passif courant	94
12	Total de passif	95
13	Le compte de résultat de la SAA	96
14	La marge de l'assurance de la SAA	97
15	Le compte de résultat technique opérationnel de la SAA	97
16	Le résultat financier de la SAA	97
17	Le résultat net	98
18	Le ratio de croissance des primes émises	98
19	Le ratio de croissance des primes acquises	99
20	Le ratio de sinistralité	99
21	Le ratio de frais de gestion	100
22	Le ratio combiné	100
23	Le ratio de productivité de l'actif	101
24	Le ratio de croissance de la marge d'assurance nette	101
25	Le ratio de la marge bénéficiaire	102
26	Le ratio de la rentabilité de la marge d'assurance nette	102
27	Le ratio de rentabilité d'exploitation	103
28	Le taux de résultat financier par rapport aux produits	103
29	Le ratio de rentabilité financière des capitaux propres.	104
30	Le ratio de rentabilité économique	104
31	Le ratio de solvabilité	105
32	Le ratio de financement par la réassurance	105

## **LISTE DES FIGURES**

<b>Figure N°1</b>	Les types d'assurances	24
<b>Figure N°2</b>	Le concept d'efficacité, d'efficience et de performance	29
<b>Figure N°3</b>	Les objectifs de mesure de la performance	31
<b>Figure N°4</b>	Représentation du Fonds de roulement positif	59
<b>Figure N°5</b>	Représentation du Fonds de roulement négative	59
<b>Figure N°6</b>	Représentation du besoin en fonds de roulement positif	60
<b>Figure N°7</b>	Représentation du Fonds de roulement égal	61
<b>Figure N°8</b>	Représentation du besoin en fonds de roulement négative	61
<b>Figure N°9</b>	Représentation du besoin en fonds de roulement nul	62
<b>Figure N°10</b>	Représentation de la trésorerie positive	63
<b>Figure N°11</b>	Représentation de la trésorerie négative	63
<b>Figure N°12</b>	Représentation de la trésorerie nulle	64
<b>Figure N°13</b>	Représentation de la direction générale de la SAA	84
<b>Figure N°14</b>	Représentation graphique de l'actif des bilans	91
<b>Figure N°15</b>	Représentation graphique du passif des bilans	95

# **Sommaire**

---

---

<b>Introduction générale.....</b>	<b>10</b>
<b>Chapitre 1 : le cadre théorique et conceptuel de la performance financière .....</b>	<b>15</b>
<b>Section1 : les notions de base de l'assurance .....</b>	<b>15</b>
<b>Section 2 : Les concepts de la performance financière .....</b>	<b>27</b>
<b>Section3 : Les instruments de la mesure de la performance financière.....</b>	<b>35</b>
<b>Chapitre 2 : Le cadre conceptuel de l'analyse financier d'une compagnie d'assurance</b>	
<b>Section 1 : Les concepts fondamentaux de l'analyse financière .....</b>	<b>43</b>
<b>Section 2 : Spécificités des états financière des compagnies d'assurances.....</b>	<b>46</b>
<b>Section 3 : Les outils de la mesure de la performance financière.....</b>	<b>57</b>
<b>Chapitre 3 : Etude de la performance financière de la SAA par l'analyse financière</b>	
<b>Section1 : L'organisme d'accueil de la SAA.....</b>	<b>79</b>
<b>Section 2 : La présentation des états financiers de la SAA .....</b>	<b>87</b>
<b>Section 3 : Etude de la performance financière de la SAA par l'analyse financière.</b>	<b>98</b>
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>108</b>
<b>Résumé</b>	

# *Introduction générale*

L'économie d'un pays découle de l'environnement dans lequel elle évolue à savoir, l'environnement sociopolitique et culturel, institutionnel et professionnel (concurrent), et technologique, marché du travail, marché des approvisionnements et des capitaux. Ainsi, l'entreprise constitue l'un des agents économiques les plus importants évoluant dans cet environnement à savoir les entreprises commerciales, industrielles, financières et économiques dont les entreprises d'assurance qui occupent une place importante dans l'économie nationale et l'économie mondiale et ce, en termes d'emploi, de chiffre d'affaires et d'investissements.

La particularité des entreprises d'assurance tient à la nature des produits qu'elles commercialisent : des contrats de protection financière contre la conséquence d'évènements futurs heureux ou malheureux (le plus souvent), ce qu'on appelle des « risques ». La notion fondamentale est celle de risque, un mot né avec l'assurance pour décrire l'objet du contrat passé entre l'assuré et l'assureur. La réalisation du risque est incertaine pour l'assuré. On dit encore aléatoire. L'assureur lui propose un contrat aux termes duquel, si le risque vient à se réaliser, les pertes subies seront compensées. L'opération d'assurance est tournée vers le futur incertain : l'assuré craint l'avenir en raison de l'incertitude qu'il présente. Il est prêt à payer un certain prix pour en être délivré. L'assureur lui promet une somme d'argent si le risque vient à se réaliser.

Face à un monde économique de plus en plus concurrentiel, l'entreprise est amenée à améliorer sa performance, qui est considérée comme : la recherche de la maximisation du rapport entre les résultats obtenus par l'entreprise et les moyens mis en œuvre ; et pour atteindre un objectif fixé nous allons faire une analyse objective sur la performance de l'entreprise en identifiant les indicateurs clés et tenir compte des outils nécessaires pour cette dernière.

Afin d'évaluer correctement le succès d'une organisation, nous devons déterminer les mesures qui comptent réellement et les classer par l'ordre d'importance. L'utilisation des mesures inappropriées risque de fournir une représentation incomplète ou inadaptée de l'entreprise.

En outre, la mesure de la performance prend une dimension essentielle au sein de toute organisation dont l'existence dépend de l'efficacité. Le concept est

multidimensionnelle et il existe autant d'approche de la performance que de parties prenantes : performance économique, technique, humaine, Chacun le construit en fonction des objectifs qu'il assigne à l'organisation.

L'analyse financière recouvre les savoirs et les savoir-faire déployés pour exploiter l'information comptable et financière relative à une entreprise. Elle permet la compréhension de l'entreprise à travers ses états financiers. C'est une méthode qui a pour objet de porter un jugement global sur le niveau de performance financière actuelle et future.

L'analyse financière va forger une opinion sur la performance et le risque de l'entreprise à travers de diverses informations concernant la performance, l'analyse financière constitue un ensemble des concepts, méthodes et instruments qui permettent de formuler une appréciation relative à la situation financière d'une entreprise, aux risques qui l'affectent, et à la qualité de ses performances.

Enfin, l'identification des paramètres et du potentiel de performance sont souvent une activité très décisive pour chaque dirigeant d'entreprise, puisque ils permettent de mieux planifier la politique stratégique.

Pour éviter de traiter un thème de recherche vague, il est délimité dans le domaine, dans le temps et dans l'espace.

- Dans le domaine, le thème se limite à la mesure de la performance financière à travers l'analyse financière, plus spécifiquement à l'analyse des états financiers et la méthode des ratios.
- Dans le temps, la recherche porte sur une période de trois ans allant de 2019 à 2022.
- Dans l'espace, l'étude porte sur la « SAA 2010 de Bouira ».

A ce propos, le travail de recherche porte sur la mesure de la performance financière d'une compagnie d'assurance, en se focalisant sur l'analyse des états financiers et ses ratios.

Ce travail de recherche ambitionne d'apporter des éléments de réponse à la problématique principale suivante :

**« Quelle est la démarche appropriée de l'analyse de la performance de la SAA 2010 de Bouira ? ».**

Une réponse anticipée à cette problématique est avancé en la matière de l'hypothèse centrale de recherche, vu les spécificités des états financiers des compagnies d'assurance et les outils d'analyse financiers spécifique, doivent être mis en place afin de mesurer la performance de la SAA.

Cette problématique sera déclinée les questions subsidiaire :

- Qu'est-ce que la performance financière d'une compagnie d'assurance et quelles sont ses indicateurs et ses instruments ?
- Quels sont les spécificités des états financiers des compagnies d'assurance ?
- Quels sont les outils les plus appropriés de la mesure la performance financière de la SAA ?

Afin de donner des éléments de réponse aux questions secondaires, les hypothèses suivantes sont avancées :

- Les indicateurs de la performance financière d'une compagnie d'assurance sont spécifiques par rapport aux autres secteurs d'activité.
- Les provisions techniques s'affichent sur les états financiers des compagnies d'assurance et représente la seule spécificité par rapport aux états financiers des autres secteurs d'activité.
- L'analyse par les ratios peut donner des éléments de réponse quant à la performance financière.

La mesure de la performance financière représente un intérêt plus important pour la compagnie d'assurance, car elle est l'un des indicateurs utilisés pour mesurer la réussite de cette dernière, et elle permet d'apprécier les résultats d'intégration des objectifs organisationnels. Elle est aussi destinée à associer des actions positives ou négatives à ce comportement responsable des membres de l'entreprise.

Elles permettent d'évaluer la situation financière d'une compagnie, d'en apprécier l'évolution d'une année à une autre.

Le travail de recherche consiste à faire une étude théorique et empirique sur la mesure de la performance financière. Etant donné que l'objectif de travail vise à établir la performance financière à travers l'analyse des états financiers et les ratios de la compagnie d'assurance « SAA 2010 de Bouira ».

Afin de mener à bien cette étude et répondre aux questions évoquées précédemment, la démarche méthodologique suivante :

Pour les aspects théoriques nous avons procédé à la recherche bibliographique (consultation des ouvrages, document officiels, mémoires).

Concernant le cadre d'analyse nous avons utilisé des documents comptables recueilles auprès de la SAA et son rapport d'activités.

Et pour bien mener ce travail de recherche, nous l'avons structuré en trois chapitres principaux :

Le premier chapitre sera consacré sur le cadre théorique et conceptuel de la mesure de la performance financière qui est composée sur les notions de base de l'assurance, les concepts de la performance financière, les instruments de la mesure de la performance financière.

Le deuxième chapitre est consacré pour le cadre conceptuel de l'analyse financière d'une compagnie d'assurance, qu'est subdivisé en trois sections qui sont : les concepts fondamentaux de l'analyse financière, spécificités des états financiers des compagnies d'assurance, et enfin les outils de la mesure de la performance financière.

Enfin nous terminons ce travail par un cas pratique dans lequel nous étudions la performance financière par l'analyse financière ou sien d'une compagnie d'assurance « SAA, 2010 de Bouira ».

# *Chapitre 1:*

*Aspect conceptuel des  
assurances automobiles*

### **Chapitre I : Aspect conceptuel des assurances automobiles**

L'homme est menacé dans son existence et dans ses biens par des risques. Pour y remédier, il cherche tout naturellement le moyen de supporter la charge du dommage subi ou de la responsabilité encourue. Le besoin de sécurité est ressenti, plus au moins par tout individu.

Exposé aux risques de l'adversité, il ne peut assumer seul le fardeau, donc, il se retourne, en tout circonstance, vers la collectivité qui prend en charge le dommage résultant pour lui d'une éventualité qui redoute. De cette nécessité, le recours à l'assurance est devenu nécessaire, voire obligatoire pour exercer la plupart des activités de la vie courante ou professionnelle.

En matière de gestion des risques, l'assurance a fait son chemin étant un remède aux potentiels conséquences pécuniaires de la réalisation des risques en question, en effet, s'appuyant sur des règles mathématiques (loi des grands nombres) et techniques statistiques ainsi qu'en se renforçant d'un cadre juridique adéquat, l'assurance est souvent une technique de gestion de risques via leur transfert, en outre, les opérateurs économiques et personnes physiques voulant se prémunir de leur risques inhérents se penchent vers une société qui mutualisera leur risques et qui va les soutenir à faire face aux aléas liés à leurs biens et activité ;

Ce premier chapitre a pour but introductif, de présenter l'assurance et son évolution, par la suite on citera quelques notions techniques des assurances

### **Section 1 : Généralité sur les assurances**

L'assurance fait aujourd'hui totalement partie de notre cadre de vie quotidien. Souscrire un contrat d'assurance est devenu un acte naturel chez la plupart des personnes désirant se prémunir des pertes financières entraînées par la réalisation casuelle d'un événement entraînant des conséquences fâcheuses (incendie, vol, accident, maladie, etc.). Cependant, bien que l'assurance soit désormais au concept familier pour très grand nombre d'individus, bien souvent, peu en ont une idée « claire et distincte », dans la mesure où ils ignorent la plupart des mécanismes qui entrent en jeu dans la réalisation d'une opération d'assurance.

Cette section fait le point sur les principales notions rattachées au concept d'assurance et vis à expliciter les différents mécanismes et à identifier les différents acteurs à l'œuvre dans ce secteur.

#### **1-1. Définition de l'assurance**

L'assurance est un mécanisme de partage du risque qui permet aux personnes et entreprises ayant subi une perte d'être partiellement dédommagées. Différentes disciplines scientifiques s'intéressent à l'assurance, en focalisant leur analyse sur des facettes différentes :

## Chapitre 1 : Aspect conceptuel des assurances automobiles

---

- Vue par les économistes, l'assurance est un mécanisme qui permet aux acteurs ayant une aversion pour les pertes de transférer la composante financière d'un risque vers un ensemble d'acteurs, plus importants en taille, pouvant jouer au « jeu des grands nombres », et donc pouvant adopter une attitude plus neutre face au risque. En désignant ex ante la partie qui fournira une compensation si un accident devait se produire, l'assurance permet d'accélérer le processus de dédommagement et réduire les coûts de transaction.<sup>1</sup>
- Vue par les chercheurs en science politique, l'assurance est décrite comme une technologie sociale de justice, un instrument utilisé pour permettre la sécurité sociale. Il permet de s'éloigner d'une approche des risques basée sur l'imputation des responsabilités pour les accidents pour aller vers une approche de mutualisation, basée sur la solidarité et la réparation des dommages.
- Vue par les juristes, L'assurance est le contrat par lequel une partie, dénommée le souscripteur se fait promettre par une autre partie, dénommée l'assureur, une prestation en cas de réalisation d'un risque, moyennant le paiement d'un prix appelé prime ou cotisation.<sup>2</sup>

Par ailleurs, plusieurs auteurs ont donné des définitions plus précises au concept d'assurances :

- La définition d'Albert Chaufeton : « l'assurance est la compensation des effets du hasard par la mutualité organisée les lois de la statistique<sup>3</sup>».
- Selon l'économie Fourastie : « l'assurance est l'opération par laquelle un individu, moyennant une cotisation, la prime, acquiert pour un tiers, un droit à prestation en cas de réalisation d'un risque, cette indemnité étant versée par une entreprise ou un organisme qui, prenant en charge un ensemble de risque, les compense conformément aux lois de la statistique<sup>4</sup>».
- M. Joseph Hémar, illustrateur français, a donné de l'assurance la définition suivante :
- « L'assurance est une opération par laquelle une personne, l'assuré, se fait promettre, moyennant une rémunération (la prime), pour lui ou pour un tiers, en cas de réalisation d'un

---

<sup>1</sup> Pozzana T. « Gestion du risque d'assurance d'entreprise ». Numéro 2015-01 de la collection Regards sur la sécurité industrielle, Fondation pour une culture de sécurité industrielle, Toulouse, France 2015.

<sup>2</sup> Yvonne LAMBERT-FAIVRE. « Droit des assurances », 10<sup>ème</sup> édition .ED DALLOA DELTA 1999.

<sup>3</sup> CHAUFETON A : les assurances : études théoriques et pratiques, paris, 1884. Inspiré dans « les assurances dans un système islamique », MOHAMMED BOUDJELAL, professeur d'économie à l'université de M'silla- Algérie

<sup>4</sup> Dictionnaire général des assurances.

## Chapitre 1 : Aspect conceptuel des assurances automobiles

---

risque, une prestation par une autre partie, l'assureur, qui prenant en charge un ensemble de risques, les compense conformément aux lois de la statistique<sup>5</sup>».

Cette définition nous ramène à la relation contractuelle entre deux parties, assureur et assuré, physique ou morale. Il y a parfois intervention d'un tiers qui percevra la prestation : ce sera le « bénéficiaire ».

L'assurance est une opération organisée, comportant des éléments et des règles techniques. Quatre éléments apparaissent dans la définition de M.Hémard : le risque, la prime, la prestation de l'assureur et la compensation. Malgré la diversité des définitions de l'assurance, cette dernière nous conduit à comprendre un seul principe. Il s'agit de celui de garantir (à travers une prestation) la personne exposée au risque (assuré ou souscripteur) par une autre personne (assureur) moyennant le versement d'une somme d'argent dite prime d'assurance.

### 1-2. Les parties engagées au sein d'une opération d'assurance

De la définition qui a été donnée ci-dessus de l'assurance, il ressort que cinq parties entrent en jeu au sein d'une opération d'assurance :

#### 1-2-1. L'assuré :

La personne dont la vie, l'intégralité physique, les biens ou la responsabilité sont en cas de sinistre garantis, et ce dans les conditions du contrat moyennant le paiement d'une somme d'argent (prime ou cotisation).

#### 1-2-2. Le souscripteur :

Le souscripteur ou preneur d'assurance (Policy holder) ou titulaire du contrat, la personne physique ou morale qui signe la police d'assurance (le contrat d'assurance) et s'engage à payer la prime à l'assureur. Souvent c'est l'assuré lui-même qui souscrit un contrat pour son propre compte.

#### 1-2-3. Le bénéficiaire :

Il s'agit de la personne qui est définie dans le contrat comme pouvant avoir droit à une prestation en cas de réalisation du risque.

#### 1-2-4. Le tiers

Les tiers sont les personnes qui n'ont eu aucun contact direct avec l'assureur avant la survenance d'un sinistre, mais qui bénéficient des prestations de l'assureur après la réalisation dudit sinistre.

On distingue trois types de tiers : <sup>6</sup>

---

<sup>5</sup> CUILBAULT F, ELIASHBER C, LATRASSE M. « les grands principes de l'assurance », 6<sup>ème</sup> édition, ED L'ARGUS et l'assurance, paris 2003, P49.

## Chapitre 1 : Aspect conceptuel des assurances automobiles

---

- La victime : c'est-à-dire la personne physique ou morale qui a subi directement le dommage, matériel (perte, incapacité...) ou corporel (maladie, décès...). Par victime on entend aussi les passagers (membre ou non de la famille) pouvant subir un préjudice ;
- Les ayants droit : c'est-à-dire les personnes qui, en cas de décès de la victime, ont droit à obtenir réparation du préjudice subi du fait de décès : par exemple, le conjoint, les enfants ;
- Les « tiers subrogés » : c'est-à-dire les personnes ou organismes qui ont droit à obtenir le remboursement des sommes versées à la suite de l'accident soit à la victime, soit à des ayants droit : par exemples, une caisse de sécurité sociale.

### 1-2-5. L'assureur :

L'assureur est souvent défini comme « un organisme habilité à pratiquer des opérations d'assurances dans certaines branches de l'assurance, qui organise la mutualisation des risques au sein de la communauté des assurés et qui s'engage, en cas de réalisation de ces risques, à couvrir les pertes financières éventuelles de ses assurés dans la limite de la convention (contrat d'assurance) qu'ils ont fixé ensemble »<sup>7</sup>

Il s'agit généralement d'une société commerciale, ou d'une société civile (mutuelle).

### 1-3. Le principe d'inversion du cycle de production :

Le principe qui particularise le secteur des assurances par rapport aux autres secteurs est l'inversion de son cycle de production. D'ordinaire un produit peut être évalué avant la vente ; le coût de production précède la consommation. Au contraire, dans l'assurance qui a pour objet essentiel la couverture de risque, le prix de revient ne peut pas être connu qu'à posteriori, puisque l'assureur perçoit sa rémunération (prime) avant d'effectuer sa prestation, et parce que cette dernière n'intervient que dans l'avenir et dépend de la réalisation des sinistres. La vente de sécurité précède nécessairement l'établissement du coût exact de production.

Cette inversion engendre des avantages de trésorerie vu que l'assureur perçoit la prime avant de réaliser sa prestation en cas de sinistre. Cependant en vendant la promesse d'indemnisation, l'assureur ne peut pas évaluer avec exactitude le montant éventuel de l'indemnité à verser (le coût réel de sinistre) en cas de réalisation de risque garanti. Cela constitue l'inconvénient de principe d'inversion du cycle

---

<sup>6</sup> <http://www.constat-amiabe.com>

<sup>7</sup> <http://www.assurance-et-mutuelle.com>

## **Chapitre 1 : Aspect conceptuel des assurances automobiles**

---

de production. L'inversion du cycle de production implique aussi la nécessité, pour les assureurs, de constituer des provisions afin d'être en mesure de faire face à leurs engagements futurs.

### **1-4. Les éléments d'une opération d'assurance :**

A partir de définitions qui ont été données ci-dessus de l'opération d'assurance, cinq notions s'y rattachant méritent d'être explicitées :

#### **1-4-1. le risque :**

S'il n'y a pas de risque, il n'y a pas d'assurance. Le risque est le phénomène qui est la raison d'être de l'assurance. En d'autres termes, c'est la matière première d'une opération d'assurance. Le mot « risque » en assurance recouvre plusieurs notions :

- Il désigne l'objet assuré : la chose qui fait l'objet de la garantie de l'assurance (un bâtiment, une automobile), on parle alors de « risque-objet »
- Il est utilisé en matière de tarification : on parle de risque industriel, de risque du particulier, de risque automobile, etc.
- Il correspond à l'événement assuré (une maladie, un incendie, un vol, le décès,): on parle alors de « risque-cause ».

La compréhension de l'assurance, passe tout d'abord par la détermination du risque assurable, qui est défini comme étant « un préjudice dû à un événement aléatoire mutualisable, que ni l'assureur ni l'assuré n'a intérêt à voir se réaliser ». <sup>8</sup>

En d'autres termes, le risque est l'événement dommageable contre l'arrivée duquel on cherche à se prémunir. Selon cette définition, ce n'est pas tous les risques qui sont assurables. En effet, seuls les événements revêtant trois caractères pourront être assurés :

- L'événement doit être futur (le risque ne doit pas être déjà réalisé)
- il doit y avoir incertitude. On parle d'événement aléatoire, c'est-à-dire qui dépend du hasard. L'incertitude, ou aléa, réside dans deux points :
  - Soit dans la survenance de l'événement : l'événement qui surviendra ne peut être reconnu s'il s'agira de l'incendie ou du vol ;
  - Soit dans la date de survenance de l'événement : la date de décès est Méconnue.
- l'arrivée de l'événement ne doit pas dépendre exclusivement de la volonté de l'assuré.

---

<sup>8</sup> Daniel ZAJDENWERBER, « Economie et Gestion de l'Assurance », Edition Economica, 2006, P10.

## **Chapitre 1 : Aspect conceptuel des assurances automobiles**

---

Outre ces trois caractères, il doit s'agir d'un risque dont l'assurance n'est pas prohibée, c'est-à-dire le risque doit correspondre à un événement ou un « objet » dont la légalité est incontestable. Les interdictions varient selon les pays. Ce qui peut conclure que le risque assurable est un événement futur, incertain et ne dépendant pas exclusivement de la volonté de l'assuré ; ou un événement certain mais dont la date de survenance est inconnue.

### **1-4-2. la prime ou cotisation :**

La prime ou cotisation est la contribution que l'assuré<sup>9</sup> à l'assureur en échange de la garantie qui lui est accordée. Il s'agira donc de la contrepartie de la sécurité offerte<sup>10</sup>

La prime correspond principalement au coût du risque auquel il convient d'ajouter les frais de fonctionnement de l'assureur (distribution et gestion) et les taxes éventuelles. On distingue dans la prime deux parties qui sont :

- La partie qui correspond à La prime brute et qui représente le coût statistique du risque garanti et se calcule en fonction de l'intensité et de la fréquence du risque que l'assureur a pu évaluer tout au long de son expérience
- La partie qui correspond à la prime pure (nette) qui comprend la prime brute, les frais de l'assureur et les taxes.  $PRIME = \text{Coût du risque} + \text{Frais de fonctionnement de l'assureur} + \text{Taxes}$

Elle est le produit d'un calcul complexe, assuré par les spécialistes de l'actuariat et qui repose sur des statistiques avec lesquelles on détermine la probabilité de réalisation d'un événement. La prime est bien distincte de la cotisation. La prime est le coût à payer par l'assuré pour bénéficier d'une garantie fournie par une compagnie d'assurance dont le statut est commercial. La contribution du souscripteur est généralement déterminée à forfait ; il s'agit alors d'une prime fixe qui ne peut, en principe, être modifiée en cours de validité du contrat sans le consentement du souscripteur. Lorsque l'organisme d'assurance est une société mutuelle ou à la forme mutuelle, la prime s'appelle « cotisation ». Cette dernière peut être fixe<sup>11</sup> ou variable. Les sociétés mutuelles et certaines sociétés à forme mutuelle pratiquent le système de « la cotisation variable », avec paiement d'une cotisation pouvant donner lieu, soit au versement complémentaire d'un rappel de cotisation (si les sinistres ont coûté plus cher que prévu), soit à un remboursement appelé « ristourne » dans le cas contraire. Quelle que soit la forme de l'organisme d'assurance, qu'il soit à but lucratif ou non, les cotisations doivent être suffisantes pour

---

Le terme « assuré » désigne le « souscripteur » : on dit également le contractant, c'est-à-dire celui qui s'engage vis-à-vis de l'assureur.

<sup>10</sup> 2 André Martin, « techniques d'assurance », 3<sup>ème</sup> édition DUNOD, Paris, 2014, p35

<sup>11</sup> Dans le cas d'assurance-vie, la cotisation est toujours fixe.

## **Chapitre 1 : Aspect conceptuel des assurances automobiles**

---

faire face :

- Au coût des sinistres survenus dans l'année
- A tous les frais (d'acquisition, de gestion, d'encaissement) exposés par l'organisme assureur.

### **1-4-3. La prestation de l'assureur :**

La prestation est la somme d'argent que l'assureur a l'obligation de verser en cas de réalisation du risque garanti. Cette somme d'argent est versée soit :

- Au souscripteur, par exemple en assurance incendie
- A tiers, par exemple en assurance de responsabilité<sup>12</sup>

Au bénéficiaire, par exemple en assurance vie (en cas de décès).

En pratique, il convient de distinguer deux sortes de prestations<sup>13</sup>

- Des indemnités qui sont déterminées après la survenance du sinistre, en fonction de son importance, c'est-à-dire dans la limite des montants assurés et du préjudice effectivement subi. Ce type de prestation est appliqué dans le cas des assurances de dommages ;
- Des prestations forfaitaires qui sont déterminées à la souscription du contrat, avant la survenance du sinistre (par exemple : assurance vie). Ces prestations forfaitaires se traduisent par le versement d'un capital, ou d'une rente ou encore d'une somme par jour.

### **1-4-4. la compensation au sein de la mutualité :**

L'ensemble des personnes assurées contre un même risque et qui cotisent pour faire face à ses conséquences constitue une mutualité. L'assurance est donc l'organisation de la solidarité entre les gens assurés contre la survenance du même type d'événement. Selon le principe, si le risque s'aggrave, le tarif des contrats augmente, si le risque diminue, le tarif baisse. Si les assurés « fraudent » (en ne déclarent pas la gravité de leurs risques ou en exagérant l'importance d'un sinistre, par exemple), c'est l'ensemble de la communauté qui sera pénalisée. L'idée de compensation au sein de la mutualité implique

### **1-4-5. Le sinistre :**

Le sinistre est la réalisation de l'événement dommageable prévu et garanti par le contrat<sup>14</sup>. C'est le mot utilisé dans le vocabulaire juridique du droit des assurances, pour désigner toutes circonstances prévues au contrat d'assurance<sup>15</sup> comme, le vol, l'incendie, le décès du souscripteur ou d'un tiers ou un naufrage, dont la survenance génère pour la compagnie d'assurance l'exécution de la prestation convenue.

### **1-4-6-Le contrat d'assurance :**

---

<sup>12</sup> Les assurances de responsabilités garantissant les dommages que l'assuré peut occasionner à des tiers.

<sup>13</sup> François Couilbaut, Constant Eliashberg. Op.cit. P55

<sup>14</sup> François Couilbaut, Constant Eliashberg. Op. cit. P107

<sup>15</sup> <https://www.dictionnaire-juridique.com>

## **Chapitre 1 : Aspect conceptuel des assurances automobiles**

---

-Le contrat d'assurance Parmi les principales notions de l'assurance, on trouve « le contrat d'assurance », ou police d'assurance. Le contrat d'assurance est un acte juridique signé entre un assureur et un ou plusieurs assurés, ou entre un assuré et plusieurs assureurs (cas de la coassurance) p garantie d'un risque. Le contrat comprend les engagements de l'assureur et l'assuré, protège les droits de chacun.<sup>6</sup> Le contrat d'assureur est caractérisé par :

- Le caractère consensuel Le contrat d'assurance est consensuel car il est conclu dès que toutes les parties sont mises en accord, c'est-à-dire que l'existence du contrat d'assurance n'est pas liée à l'accomplissement de formalités.
- Le caractère aléatoire Ce caractère est directement lié à la nature même de l'assurance, et donc à la définition du risque et ses caractéristiques, ce qui signifie que l'assureur et l'assuré ont la même probabilité de tirer un avantage du contrat.
- Le caractère synallagmatique Le contrat d'assurance est synallagmatique car il compte des engagements réciproques des deux parties, l'engagement de l'assureur est lié à celui de souscripteur, et inversement.
- Le caractère de bonne foi La bonne fois est fondamentale en assurance, c'est-à-dire que l'assureur s'en remet entièrement à la loyauté de l'assuré. La bonne fois de l'assuré est toujours présumée car parfois, il est très difficile pour l'assureur de vérifié les déclarations de l'assuré, mais dans le doute, l'assuré sera réputé de bonne foi.

### **1-5. Le rôle de l'assurance :**

Tout le monde s'accorde à dire que l'assurance joue un rôle non négligeable voire très important dans la société contemporaine. Nous citerons les fonctions importantes de l'assurance tant sur le plan social qu'économique.

#### **1-5-1. Le rôle social de l'assurance :**

La mission essentielle de l'assurance est d'apporter aux hommes cette sécurité dont ils ressentent le besoin. Elle les protège contre les risques du hasard qui les menace dans leur personne comme dans leurs biens et leur donne ainsi confiance dans l'avenir. C'est une vente de sécurité au profit de l'action.

- Fonction réparatrice de l'assurance :

L'assurance permet d'indemniser les préjudices résultants de la réalisation des risques. Grâce à elle, la voiture endommagée sera réparée. Elle joue généralement ce rôle dans l'intérêt de l'assuré lui-même car elle lui permet de conserver l'équilibre de son patrimoine. Mais l'assurance est aussi utilisée pour garantir au tiers la réparation du préjudice dont il est victime. C'est le but essentiel des assurances de responsabilité obligatoire

- Fonction d'épargne

## Chapitre 1 : Aspect conceptuel des assurances automobiles

---

L'assurance vie peut aussi permettre à l'assuré de se constituer un capital ou une rente dans en bénéficiant des avantages de la fiscalité de l'assurance vie cumulés avec ceux liés à la transmission du patrimoine ; elle joue alors une fonction d'épargne.

- Fonction de prévention

Assurance et prévention sont étroitement liées, car ce sont deux formes de solidarité<sup>16</sup> Solidarité de l'assureur pour aider l'assuré à éviter un sinistre en le sensibilisant au risque, en le dissuadant de prendre des risques inconsidérés et incite les assurés à observer un comportement prudent afin d'éviter les sinistres.

- Rôle de protection sociale

Les assurances privées jouent un rôle très important pour compléter le rôle de l'état dans le cadre de la protection sociale en matière de santé (complémentaire santé), et de retraite (contrat retraite). L'assurance concourt au bien-être social.

### 1-5-2. Le rôle économique de l'assurance :

Le secteur des assurances participe à l'ensemble des activités économiques de la société. Ce rôle peut se présenter comme suit :

- L'assurance finance l'économie du pays (les placements des cotisations) L'un des rôles essentiels attribué aux compagnies d'assurance et celui de mobilisateur de l'épargne. L'importance des fonds collectés par les sociétés d'assurance lui permette d'investir. Dans l'attente de reverser ces sommes aux assurés sous formes d'indemnisation, les sociétés placent ces fonds sur les marchés financiers en achetant des titres émis par les entreprises en quête de financement. Ces titres sont représentatifs soit de capitaux propres (les actions), soit de dettes à long terme (les obligations). Ces placements contribuent donc au financement des entreprises.
- L'assurance est un instrument de protection du patrimoine L'assurance couvre le patrimoine économique en indemnisant les sinistrés à la valeur du dommage, elle prémunit l'assuré contre toute atteinte à son patrimoine et à la réparation de préjudices. D'ailleurs, c'est le but des assurances de dommages. la reconstitution des biens détruits par un sinistre quelconque contribue massivement à la protection du patrimoine individuel et national.
- L'assurance comme un moyen de crédit L'assurance est un élément primordial pour les organismes de crédit. Pour bénéficier d'un crédit bancaire, le banquier exige une garantie qui peut se présente sous forme d'une assurance par laquelle il garantit le remboursement à l'échéance et en cas d'insolvabilité. La possibilité du recours à l'assurance encourage les individus à solliciter des crédits, à acquérir des actifs et à investir pour l'avenir. En substance, on peut dire que le rôle social et économique de l'assurance apparaît à plusieurs niveaux :

---

<sup>16</sup> François Couilbaut, Constant Eliashberg. Op. cit. P47

## Chapitre 1 : Aspect conceptuel des assurances automobiles

---

- La protection, la sécurité et le bien être des individus,
- La reconstitution du patrimoine, c'est-à-dire des biens détruits à la suite d'un sinistre,
- Le développement de l'esprit de l'entreprise à travers la prise en charge des risques ;
- Les facilités d'accès au crédit
- L'investissement des sommes encaissées par l'assureur qui est un important collecteur de l'épargne.

**1-6. Les différentes branches de l'assurance :** Les différentes branches du secteur de l'assurance peuvent être classifiées et regroupées au sein de catégories plus vastes. Ces catégories sont fondées sur la prise en compte de deux types de critères bien distincts :

- Le mode de gestion des primes.
- Le principe d'indemnisation des sinistres.

### **1-6-1. Les branches de l'assurance classées en fonction du mode de gestion des Primes :**

Un assureur a pour tâche de collecter les primes au sein de la mutualité des assurés afin de pouvoir procéder au règlement des sinistres. Deux modes de gestion des primes sont possibles : la gestion par répartition ou la gestion par capitalisation. Dans la gestion par répartition, les primes des assurés sont immédiatement (c'est-à-dire au cours du même exercice) réaffectées au paiement des sinistres. La gestion par répartition est donc l'application directe du principe de mutualisation. La capitalisation, quant à elle, est un mode de gestion à long terme qui consiste à capitaliser les primes des assurés selon la méthode des intérêts composés. On parle alors de capitalisation financière, sachant qu'existe aussi la capitalisation viagère (laquelle s'applique aux contrats d'assurance vie). Les primes collectées par répartition constituent ce que l'on appelle techniquement les « provisions techniques » d'une société d'assurance, tandis que les cotisations gérées par capitalisation correspondent aux « provisions mathématiques » d'une compagnie d'assurance. Cette différence dans le mode de gestion des primes a donné lieu à la distinction entre « Assurance Incendie-Accident-Risques Divers (IARD) » et « Assurance Vie ».

- Assurances IARD

Les assurance IARD correspondent aux assurances dont les primes sont gérées par mode de répartition et regroupent :

- Les assurances de choses et de responsabilité, qui font partie des assurances de dommages
- Les assurances individuelles accident et les assurances de santé qui font partie des assurances de personnes.

## Chapitre 1 : Aspect conceptuel des assurances automobiles

---

- Assurance Vie

Les assurances vie correspondent aux assurances dont les primes sont gérées par capitalisation. Cette branche regroupe toutes les assurances dont le risque lié à la durée de vie de l'assuré :

- L'assurance vie ;
- L'assurance décès
- L'assurance épargne
- L'assurance retraite
- L'invalidité
- L'incapacité...

### **1-6-2. Les branches de l'assurance classées en fonction du mode d'indemnisation des sinistres :**

En fonction de la nature du risque assuré, deux modes d'indemnisation s'offrent à un assureur pour procéder au règlement des sinistres de ses clients. En effet, l'assureur indemniserà ses assurés en appliquant ou bien « le principe indemnitaire » ou bien le « principe forfaitaire ». L'objectif du principe indemnitaire est de remettre l'assuré dans une situation identique à celle qui était la sienne avant la survenance du sinistre : la prestation de l'assureur est donc correspondre à la réparation la plus juste de préjudice subi, et ne pas être source d'enrichissement pour l'assuré. L'application de ce principe suppose une bonne concordance entre la valeur réelle du bien assuré et la valeur pour laquelle il est assuré. Dans le cas où, pour procéder à l'indemnisation des sinistres de ses clients, l'assureur se voit soumis au « principe forfaitaire », il est alors tenu de verser au(x) bénéficiaire(s) montants prévus contractuellement. Les prestations forfaitaires voient donc leur montant déterminé à la souscription (et non pas au moment du sinistre) et ne nécessitent donc pas une évaluation du préjudice. Cette différence dans le mode d'indemnisation des sinistres a donné lieu à la distinction entre « Assurances de Dommages » et « Assurances de Personnes ».

- Assurance de Dommages

Les assurances de dommages correspondent aux assurances obéissant au principe indemnitaire en matière d'indemnisation de sinistres, et regroupent :

- Les assurances de choses (assurances qui préviennent l'assuré contre les pertes financières directes qu'il peut subir suite aux atteintes pouvant affecter les choses ou les biens qui lui appartiennent)
- Les assurances de responsabilités (assurances qui garantissent l'assuré contre les réparations qu'il peut devoir aux tiers, suite aux préjudices qu'il leur a causé et pour

## Chapitre 1 : Aspect conceptuel des assurances automobiles

---

lesquels sa responsabilité a été engagée). Les assurances de dommages ont toutes pour garantir le patrimoine de l'assuré.

- Assurances de Personnes

Les assurances de personnes correspondent aux assurances soumises, selon le cas, au « principe forfaitaire ou indemnitaire » d'indemnisation des sinistres et rassemblent

- Les assurances santé (accidents, maladie, invalidité, frais médicaux...) (principe indemnitaire)
- Les assurances vie (vie, décès, épargne, retraite...) (principe forfaitaire). Les assurances de personnes ont, comme leur nom l'indique, toutes pour but de garantir la personne (et non son patrimoine, comme dans le cas des assurances dommages), en couvrant des risques déterminés et en assurant et le versement de sommes en cas de réalisation de ces risques.

### 1-7 Techniques de division des risques :

A la base des deux procédés de division des risques, la coassurance et la réassurance, se trouve la notion de plein. Le plein se définit comme la somme maximum qu'une compagnie d'assurance peut accepter sur un risque donné si elle veut être mathématiquement certaine de ne pas risquer un montant de perte fixé à l'avance. Chaque société détermine un montant de plein pour chaque catégorie d'assurance en tenant compte de sa capacité financière (capital social, réserves, encaissements, volume et composition du portefeuille...) et en tenant compte de son expérience de la probabilité de réalisation des risques. Quand la valeur du risque proposé dépasse le montant du plein fixé l'assureur devra pouvoir se décharger de l'excédent pour accepter cette proposition. Pour cela deux méthodes s'offrent à lui<sup>17</sup>

### 1-La coassurance

La coassurance consiste à diviser un risque entre plusieurs assureurs. Plusieurs co-assureurs peuvent être associés sur un même risque pour une part égale ou inégale. Dans cette méthode l'assuré se trouve face à plusieurs assureurs juridiquement responsables vis à vis de lui à concurrence de la quote-part acceptée. Il n'y a pas de solidarité entre les co-assureurs et l'on peut imaginer un système où il y aura autant de polices que d'assureurs. Dans la pratique et afin de faciliter la gestion du dossier, il est établi

---

<sup>17</sup> Aftis Bilal, « Les assurances en Algérie cas Assurance automobile » ; mémoire de fin d'étude; option : finance ; 2012 ; p.10. 7 François couilbault : « les grandes principes de l'assurance », Edition l'argus 8eme Édition, paris, 2007, p : 80

## **Chapitre 1 : Aspect conceptuel des assurances automobiles**

---

une police collective à quittance unique dont une annexe spéciale (dite de coassurance) mentionne le nom de chaque co-assureur ainsi que sa quote-part acceptée. Une seule de ces sociétés dite apériteur, (ou société apéritrice) mandatée par les coassureurs se chargera de l'ensemble des relations avec l'assuré (visite de risque, établissement du contrat, expertise et règlement des dommages...). L'apériteur reversera la portion de prime revenant à chaque co-assureur et leur demandera leur participation aux sinistres proportionnellement à leur engagement. En cas de litige, l'assuré devra assigner chacun des co-assureurs devant les tribunaux.

### 2-3-2-La réassurance

La seconde méthode de division des risques est beaucoup plus répandue. Elle consiste pour une société d'assurance (appelée dans ce cas cédante) à s'assurer auprès d'une autre société d'assurance (le réassureur) pour une partie des risques qu'elle a pris en charge. Le réassureur procédera lui-même de la même manière auprès d'un autre réassureur (appelé rétrocessionnaire). On obtient ainsi une division des risques aussi parfaite que possible et l'on peut dire que l'assurance et la réassurance partagent la même finalité : la mutualisation des risques. L'assuré n'a de relation qu'avec son assureur direct qui demeure seul responsable vis à vis de lui, et ne peut s'abriter derrière son (ou ses) réassureur(s) en cas de défaillance pour éviter de tenir ses engagements. Notons que la réassurance est très souvent internationale et concerne le plus souvent un ensemble de risques ce qui justifie l'emploi du mot « traité » plutôt que contrat de réassurance.<sup>8 8</sup>

Formation D.E.S.S En Assurance-IAHEF (Les Bases Techniques De l'Assurance.

Dans les mécanismes de la réassurance, on appelle :

- Plein de conservation la somme maximale qu'un assureur estime en mesure de prendre en charge seul sur une catégorie de risques donnée
- plein de souscription la somme maximale que l'assureur peut accepter sur un risque déterminé compte tenu de ses possibilités de réassurance.

La différence entre le plein de souscription et le plein de conservation (ou rétention) constitue l'excédent.

Il existe deux types de réassurance :

- La réassurance des sommes ou des capitaux : Appelée également réassurance proportionnelle ce type comporte deux formules
- La réassurance en quote-part (ou participation pure) ou la participation du réassureur est déterminée d'après un taux invariable fixé à l'avance. Si ce taux est par exemple de 75% le réassureur a 75% de tous les risques, 75% des primes et prend en charge 75% des sinistres. Cette formule ne permet pas une bonne division des risques car l'assureur cède une même proportion sur chacun des risques souscrits quel que soit l'importance des capitaux. Elle prive en outre l'assureur d'un aliment de prime important.

## Chapitre 1 : Aspect conceptuel des assurances automobiles

---

- La réassurance en excédents de capitaux (ou de pleins) ou l'assureur ne cède sur chaque risque que la partie dépasse le plein de rétention qu'il s'est fixé. Pour éviter que l'assureur se sachant couvert renonce à opérer une sélection de risques rigoureuse, le réassureur impose la détermination d'un plein de souscription multiple du plein de conservation.
- La réassurance des dommages ou des sinistres : Cette réassurance n'est pas proportionnelle aux garanties et son impact n'est connu qu'après la survenance des sinistres. Il existe deux formes de réassurance de dommages
- La réassurance en excédent de sinistres (excessloss) qui consiste à mettre à la charge du réassureur la partie des sinistres excédent un montant déterminé à l'avance conservé par la cédante et désigné sous le nom de priorité. La garantie du réassureur n'est amenée donc à jouer que pour les sinistres dépassant cette priorité
- La réassurance en excède de pertes (stop loss) dans laquelle le réassureur n'intervient que dans la mesure où l'ensemble des sinistres d'un exercice dépasse un pourcentage déterminé des primes afférentes à cet exercice. On utilise donc le rapport sinistre à primes (s/p). Chaque sinistre n'est pas considéré isolément et un grand nombre de petits sinistres peut amener le réassureur à intervenir.

### Section 2 : cadre conceptuel de l'assurance automobile

L'automobile est le moyen le plus répandu mais aussi le plus dangereux. Les dégâts d'un accident<sup>18</sup> peuvent s'avérer dramatique sur tous les plans, d'où la nécessité d'être bien assuré. L'assurance automobile est certainement le produit d'assurance le plus familier du grand public. La principale raison est que le contrat de base dit Responsabilité Civile automobile est obligatoire pour tout véhicule en circulation.

Dans cette section, on va présenter un aperçu général sur l'assurance automobile, les garanties offertes par cette dernière, les mécanismes de souscription d'un contrat d'assurance auto et ses types. Enfin, on va entamer les mécanismes de la déclaration et de l'indemnisation des sinistres.

#### 1-1. Qu'est-ce que l'Assurance Automobile ?

Assurer sa voiture est, depuis 1958, une obligation légale pour tout conducteur qui souhaite pouvoir circuler sur le territoire algérien. L'assurance automobile a pour principale fonction de prévoir l'indemnisation des dommages pouvant être causés à un tiers par un conducteur et/ou l'un de ses passagers (personnes transportées). Elle permet de couvrir les frais engendrés lors de blessures causées à un individu (frais de prise en charge hospitalière, etc.) et en cas de dégâts matériels (sur d'autres

---

<sup>18</sup> Dans la présente partie, le terme « accident » s'entend de tout accident résultant de l'usage et de la conduite d'un véhicule automobile.

véhicules, mais aussi sur des biens immobiliers, etc.).

En Algérie, la conduite d'un véhicule<sup>19</sup> non assuré constitue un délit répréhensible par la loi. Il peut entraîner une amende, une suspension de permis, voire une mise en fourrière du véhicule concerné par l'infraction.

### **1-2. Les garanties appliquées en assurance automobile**

Le contrat d'assurance automobile est proposé à tout propriétaire ou conducteur d'un véhicule terrestre à moteur, sous forme de package comprenant obligatoirement la garantie de responsabilité civile et une ou plusieurs autres garanties facultatives.

La première découle d'une volonté impérative de la loi : elle est obligatoire et c'est le législateur qui en a fixé les conditions d'octroi. C'est ainsi que la prime est fixée par le ministère des finances sauf le cas des risques dits spéciaux qui obéissent à des accords entre les assureurs et les professions concernées. Quant aux garanties facultatives ; elles sont librement négociées par les parties.<sup>20</sup>

#### **1-2-1. La garantie obligatoire :**

La garantie Responsabilité Civile (RC automobile) est la seule assurance obligatoire en automobile.

L'article 1er de l'ordonnance 74-15 du 30 janvier 1974 modifiée et complétée par la loi n° 88-31 du 19 juillet 1988 relative à l'obligation d'assurance des véhicules automobiles et au régime d'indemnisation des dommages, oblige tout propriétaire de véhicule automobile, avant même de le mettre en circulation, à souscrire une assurance automobile, couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile envers autrui.

L'assurance responsabilité civile (assurance RC auto) est l'assurance qui indemnise les victimes d'un accident de la route. Cette indemnisation concerne les préjudices matériels (aux véhicules) et corporels (aux personnes). En principe, quelle que soit la gravité du sinistre, les dégâts sont ainsi toujours pris en charge par le contrat d'assurance automobile du conducteur responsable<sup>21</sup>. A

fin de permettre le contrôle du respect de cette obligation légale par les forces de l'ordre, le certificat d'assurance (ou vignette) doit être apposé sur le pare-brise du véhicule. Par ailleurs, l'attestation d'assurance s'applique même si le véhicule ne circule pas, par exemple lorsqu'il est remisé dans le garage.

#### **1-2-2. Les garanties facultatives**

En complément de la garantie obligatoire de responsabilité civile, l'assureur automobile propose d'autres garanties facultatives relatives aux dommages subis par le véhicule ainsi que celles relatives aux personnes transportées à bord.

#### **i. Dommages Avec ou Sans Collision « D.A.S.C »**

---

<sup>19</sup> Le mot véhicule désigne tout véhicule terrestre à moteur ainsi que ses remorques ou semi-remorques et leur chargement.

<sup>20</sup> [www.cna.dz](http://www.cna.dz)

<sup>21</sup> <https://www.lelyn.fr>

## **Chapitre 1 : Aspect conceptuel des assurances automobiles**

---

Communément appelée « tous risques »<sup>22</sup>, cette garantie permet le remboursement des dommages occasionnés au véhicule assuré en cas de

- Collision avec un autre véhicule qu'il soit ou non identifié
- Choc contre un corps fixe ou mobile
- Renversement sans collision préalable du véhicule assuré
- Dommages causés par :

1. Hautes eaux

2. Inondations par débordement de cours d'eau naturel ou canalisé ou par refoulement

d'égouts

3. Eboulements de rochers

4. Chutes de pierres

5. Glissement de terrain

6. Avalanches et grêle.

Cette garantie couvre (sous réserve des limites de garanties, cas de déchéances et autres exclusions mentionnées dans les conditions générales du contrat) les dommages précités, à concurrence de la valeur vénale du véhicule, sans tenir compte du niveau de responsabilité et de l'existence ou non d'une partie adverse. Cette garantie est disponible, selon les sociétés d'assurance, en plusieurs options qui peuvent s'exprimer en pourcentage de la valeur du véhicule (100% ; 50% ; 25%...) ou en montant fixe (100.000 DA ; 200.000 DA...).

### **ii. Dommages Collision « DC »**

En cas de collision avec un autre véhicule, un motorcycle, un piéton ou un animal appartenant à un tiers identifié, la garantie dommages collision permet le remboursement des dommages occasionnés au véhicule assuré, avant toute recherche de responsabilité et dans la limite du plafond défini aux conditions particulières variant de 5000 DA à la valeur vénale du véhicule.

La condition essentielle de la mise en œuvre de cette garantie étant l'identification du tiers, il est donc impératif de recueillir toutes les informations permettant d'identifier la partie adverse, et de les communiquer à l'assureur

### **iii. Vol et incendie du véhicule « V.I.V »**

Ces deux garanties sont généralement jumelées :

#### **a. En cas de vol**

---

<sup>22</sup> [www.cna.dz](http://www.cna.dz)

## Chapitre 1 : Aspect conceptuel des assurances automobiles

---

- Indemnisation dans la limite de la valeur assurée des dommages résultant de la disparition du véhicule assuré, ainsi que des pneumatiques, accessoires, et pièces de rechange (prévues dans le catalogue du constructeur et livrées en même temps que le véhicule)
- Dommages et détériorations résultants d'une tentative de vol.

### **b. En cas d'incendie et d'explosion**

A l'exclusion de ceux occasionnés par tout explosif transporté dans le véhicule assuré, l'assureur dédommagera toute détérioration subie par le véhicule, ses accessoires et ses pièces de rechange (selon le catalogue du constructeur).

### **iv. Bris De Glace « BDG »**

L'assureur garantit l'assuré contre les dommages subis par le pare-brise, la lunette arrière, optiques de phares, toits vitrés, et glaces latérales du véhicule assuré, par projection de cailloux, de gravillons, ou d'autres corps que le véhicule soit en mouvement ou en stationnement.

Lorsque le pare-brise est techniquement réparable la Compagnie ne garantira que le coût de la réparation et non le remplacement du pare-brise<sup>23</sup>.

### **v. Défense et recours « DR »**

- La prise en charge de la défense des intérêts de l'assuré devant les juridictions concernées, chaque fois qu'il est mis en cause du fait de l'utilisation du véhicule assuré
- L'exercice du recours contre le tiers responsable ou son assureur, pour récupérer le remboursement des dommages subis par le véhicule assuré.

### **vi. Personne Transportées « PT »**

Permet le paiement des indemnités prévues au contrat en cas de dommages corporels (décès, IPP<sup>24</sup> et frais médicaux) subis par les passagers du véhicule assuré

### **vii. Assistance automobile**

Introduite depuis peu (avril 2007), l'assistance automobile est de plus en plus proposée par les sociétés d'assurance en partenariat avec des sociétés d'assistance.

Cette garantie permet, en cas d'accident ou de panne et sur simple appel téléphonique, la mise à la disposition de l'assuré et d'autres bénéficiaires d'une aide matérielle immédiate :

- Dépannage ou remorquage du véhicule
- Séjour et déplacement des bénéficiaires à cause de l'immobilisation du véhicule assuré...

Le cas échéant, le bénéficiaire doit communiquer par téléphone ou tout autre moyen à la centrale

---

<sup>23</sup> 1 « Assurance Auto », dispositions générales.

<sup>24</sup> 1 IPP : « taux d'incapacité permanente et partielle »

d'alarme :

- ✓ Le numéro du contrat d'assistance
- ✓ Le nom et prénom
- ✓ L'endroit où il se trouve
- ✓ Le genre de service dont il a besoin
- ✓ Les coordonnées où il peut être joint.

### 1-3. Les différentes formules du contrat d'assurance automobile

Les nombreuses combinaisons de garanties proposées par les sociétés d'assurance peuvent dépendre de plusieurs facteurs :

- Stratégie commerciale de la société
- Age, état et genre du véhicule

La garantie de responsabilité civile (RC) étant obligatoire, elle est présente dans tout contrat d'assurance automobile.

Bien que facultative, la garantie « défense et recours » (DR) est systématiquement proposée dans toutes les formules.

La garantie assistance peut être souscrite avec tout type de formule, selon les accords conclus entre la société d'assurance et la société d'assistance. Certaines sociétés d'assurance proposent des contrats d'assistance indépendamment du contrat automobile.

D'autres garanties non spécifiques à l'automobile peuvent être proposées dans le cadre de packages.

Voici quelques exemples de formules actuellement proposées par les assureurs :

#### 1-3-1. La formule la plus complète est celle dite « tous risques »

Réservée aux véhicules neufs et moins de 7 ans, cette formule englobe, en plus de la RC et de la DASC (Dommages Avec ou Sans Collision) suivant l'option choisie, les garanties suivantes : VIV (Vol et Incendie) ; BDG (Bris De Glace) ; DR (Défense et Recours) ; PT (Personnes Transportées)

#### 1-3-2. Les formules de « dommages collision»

- Dommages collision valeur vénale ou mini tous risques car généralement proposée après une « tous risques » : RC (Responsabilité Civile) ; DC (Dommages Collision) limitée à la valeur vénale du véhicule ; VIV (Vol et Incendie) ; BDG (Bris de Glace) ; DR (Défense et Recours) ; PT (Personnes Transportées)
- Dommages collision classiques : RC (Responsabilité Civile) ; DC (Dommages Collision) limitée à un montant fixe ; VIV (Vol et Incendie) ; BDG (Bris De Glace) ; DR (Défense et Recours) ; PT (Personnes transportées)

## Chapitre 1 : Aspect conceptuel des assurances automobiles

---

- Dommages collision simple : RC (Responsabilité Civile) ; DC (Dommages Collision) limitée à un montant fixe ; DR (Défense et Recours) ; PT (Personnes Transportées).

### 1-3-3. Les formules « au tiers »

- RC (Responsabilité Civile) ; VIV (Vol et Incendie) ; BDG (bris De Glace) ; DR (Défense et Recours) ; PT (Personnes Transportées)
- RC (Responsabilité Civile) ; BDG (Bris De Glace) ; DR (Défense et Recours) ; PT (Personnes Transportées)
- RC (Responsabilité civile) ; DR (Défense et Recours) ; PT (Personnes transportées)
- RC (Responsabilité Civile) ; DR (Défense et Recours).

### 1-4. La souscription d'un contrat d'assurance automobile

La souscription est une étape cruciale de la vie d'un contrat d'assurance automobile. Le contrat d'assurance automobile est un document officiel dont toutes personnes propriétaire d'un véhicule doit disposer, lui permettant une protection contre les différents risques de la route.

#### 1-4-1. Les personnes concernées

Un propriétaire d'un véhicule terrestre à moteur doit obligatoirement assurer son véhicule, au moins avec une garantie minimale. Le contrat relatif à l'obligation d'assurance doit être souscrit auprès des entreprises habilitées à pratiquer les opérations d'assurance. Il peut souscrire ce contrat d'assurance notamment auprès de l'un des organismes suivants :

##### a. Un agent général d'assurance

L'agent général d'assurance est un professionnel de l'assurance exerçant l'activité d'intermédiaire pour le compte d'une compagnie d'assurance dont il a reçu un mandat<sup>25</sup> . Les agents généraux d'assurance analysent les risques de leurs clients, les conseillent sur les opportunités d'assurance, souscrivent des contrats pour le compte de leur compagnie, suivent la gestion des contrats au jour le jour, et assistent leurs clients en cas de sinistre depuis l'ouverture du dossier jusqu'à l'indemnisation ;

##### b. Un courtier en assurance

Le courtier d'assurance est une personne physique ou morale qui fait profession à son compte de s'entremettre entre les preneurs d'assurance et les sociétés d'assurance, en vue de [1https://www.uar.dz](https://www.uar.dz) consulté le 09/02/2018 à 14H Chapitre II : L'assurance automobile et sa tarification 46 faire souscrire un contrat d'assurance. Le courtier est le mandataire de l'assuré et il est responsable envers lui<sup>26</sup> .

Le courtier en assurance et l'agent général d'assurance sont considérés comme des intermédiaires

---

<sup>25</sup> [1https://www.uar.dz](https://www.uar.dz)

<sup>26</sup> 1 Article 258 de l'ordonnance n° 95/07 du 25 janvier 1995 modifiée et complétée

d'assurance. A titre de comparaison, Le courtier est un commerçant inscrit au Registre de Commerce, il reçoit un mandat de son client, c'est-à-dire de l'assuré qu'il représente, il travaille avec toutes les compagnies d'assurances de la place, alors que l'agent général d'assurances est un mandataire d'une compagnie d'assurance ;

### c. Une société d'assurance

Une société d'assurance est une entreprise qui propose des contrats d'assurance et établie un tarif en fonction d'une série de critères (âge, lieu de résidence, situation maritale, antécédents d'assurance...)<sup>27</sup>

Les sociétés d'assurance se divisent en deux catégories, toutes deux réglementées par le code des assurances :

- Une compagnie d'assurance est une société anonyme (SA) détenues par des actionnaires. Son activité consiste à créer, gérer et vendre des produits d'assurance à destination de clients qui deviennent des assurés. C'est une personne « morale » dont les champs d'activité sont régis par le code de commerce<sup>28</sup>
- Les sociétés d'assurance mutuelles (SAM) qui ont un statut de société civile à but non lucratif. elles ne sont pas cotées en bourse et ne rémunèrent donc pas d'actionnaires. Leur capital provient en principe exclusivement des cotisations de leurs adhérents<sup>29</sup>

### 1-4-2. Les véhicules concernés

- Tous les véhicules terrestres à moteurs (VTM) doivent être assurés. il s'agit entre autres De voitures (particulières, utilitaires...)
- De 2 ou 3 roues (motos ou scooters) ou des quads, même non-homologués, comme les mini-motos par exemple
- De tondeuses autoportées, munies d'un siège qui permet au conducteur de **manœuvrer l'engin.**

### 1-4-3. La souscription, à quel nom ?

Lors de la souscription d'une assurance automobile, il est nécessaire d'indiquer à la compagnie d'assurance quelles seront les personnes qui prendront le volant du véhicule assuré. Il existe différents types de conducteurs en fonction du degré d'utilisation du véhicule:

- **Le conducteur principal (habituel) :** c'est la personne qui va conduire le plus le véhicule (c'est-à-dire plus de 50% du temps). De manière générale, le souscripteur est considéré comme

---

<sup>27</sup> <http://www.lesfurets.com>

<sup>28</sup> <https://news-assurances.com>

<sup>29</sup> [www.assurance-et-mutuelle.com](http://www.assurance-et-mutuelle.com)

le conducteur principal, mais n'est pas toujours le cas. Souscrire un contrat d'assurance à son nom pour un autre conducteur doit être clarifié pour éviter de futurs problèmes

- **Le conducteur secondaire** : c'est le véhicule est utilisé de manière régulière (mais moins souvent) par une autre personne que le conducteur principal, il est nécessaire de déclarer un conducteur secondaire
- **Le conducteur occasionnel** : toutes personnes autres que le conducteur habituel conduisant occasionnellement le véhicule assuré
- **Le conducteur exclusif** : la ou les personnes déclarées comme étant les seules et uniques à conduire le véhicule assuré.

### 1-4-4. Les documents obligatoires

Lors de la souscription d'un contrat d'assurance automobile, un certain nombre d'informations doivent être renseignées, notamment en ce qui concerne le profil de l'assuré et le véhicule couvert. Pour valider la souscription de l'assurance, il est ensuite nécessaire de fournir à la compagnie d'assurance une copie de trois documents obligatoires :

#### a. Le certificat d'immatriculation

Couramment appelé « carte grise », le certificat d'immatriculation est un document à présenter obligatoirement lors de la souscription. Il présente les caractéristiques du véhicule (modèle, puissance, date de mise en circulation...). Le nom indiqué sur la carte grise est celui de propriétaire de véhicule ;

#### b. Le permis de conduire

Il est obligatoire de justifier sa capacité de conduite en présentant un permis de conduire valide lors de la souscription d'une assurance auto. Le permis doit être adapté à la catégorie du véhicule à assurer ;

#### c. Attestation de travail ou fiche de paie

Pour bénéficier de réduction de prime pour certaines catégories professionnelles conventionnées avec l'entreprise d'assurance.

### 1-4-5. L'information des parties

L'assuré et l'assureur ont des obligations l'un envers l'autre dans la formation d'un contrat d'assurance automobile :

- **Informations dues par l'assureur**

L'assureur sollicité doit remettre une proposition d'assurance. Elle comprend

- ✓ Une fiche d'information sur les garanties et les prix
- ✓ Un exemplaire du projet de contrat et de ses annexes ou une notice d'information détaillée.

Les documents doit être clairs et rédigés en caractère apparent.

- **Informations transmises par l'assuré**

L'assuré devra signaler le type de garantie qu'il souhaite obtenir de la part de son assureur. Il doit au moins garantir le véhicule avec une assurance responsabilité civile, mais il peut généralement étendre cette garantie. La proposition peut prendre la forme d'un questionnaire, permettent à l'assureur d'évaluer les risques et de fixer la prime. Les informations transmises par l'assuré doivent être exactes :

- Les informations sur l'assuré et tous les conducteurs éventuels inscrits dans le contrat (nom, prénom, date et lieu de naissance, date d'obtention et numéro du permis de conduire,...) ;
- Les informations concernant l'automobile (date de mise en circulation, usage, modèle, carburant, numéro d'immatriculation, kilométrage, la couleur,...).

Une fausse déclaration ou une omission peuvent avoir de lourdes conséquences et elle est considérée comme une escroquerie.

Si la proposition est convenable, l'assuré doit la signer et les remettre à l'assureur avec les documents demandés. Une fois la proposition signée parvient à l'assureur, le contrat est formé et l'assureur transmet à l'assuré une attestation qui prouve l'existence du contrat.

### **1-4-6. L'attestation d'assurance**

Au moment de la souscription, la compagnie d'assurance fournit au nouvel assuré une attestation d'assurance ou « carte verte ». Initialement, une attestation temporaire peut être produite, en attendant l'envoi du document définitif. L'attestation d'assurance est composée de deux volets :

- ✓ Le certificat d'assurance de forme carrée, à apposer sur le pare-brise du véhicule
- ✓ L'attestation elle-même où figurent les informations sur l'assurance et le souscripteur.

Ce certificat sert à indiquer lors d'un contrôle des forces de l'ordre que le véhicule est bien couvert par une assurance auto et non en défaut d'assurance, ce qui est puni par la loi.

### **1-4-7. La date d'effet de la police d'assurance automobile**

La date d'effet est la date à partir de laquelle les garanties du contrat d'assurance entrent en vigueur. Le contrat peut prendre effet soit au moment même où il est conclu, soit à échéance différée selon une date convenue à l'avance entre l'assureur et l'assuré.

### **1-4-8. La durée du contrat d'assurance automobile**

La durée du contrat souscrit s'étend sur une année entière. Par exemple si la souscription a lieu en octobre 2016, le contrat d'assurance auto court jusqu'à octobre 2017, date à laquelle les garanties ne seront plus valables.

Passé ce délai, une nouvelle prime d'assurance automobile devra être payée pour avoir la certitude

d'être couvert en cas de sinistre. Si l'assuré ne se manifeste pas dans les délais prévus auprès de l'assurance pour résilier la police d'assurance (à savoir au plus tard 2 mois avant la date de fin de contrat), l'assureur est en droit de reconduire tacitement le contrat d'assurance automobile.

### **1-4-9. Nouveau contrat ou avenant au contrat d'assurance ?**

Un avenant est un document qui s'ajoute au contrat d'assurance pour prendre en compte tout changement qui surviendrait par rapport à ce qui est noté dans le contrat initial. L'avenant représente la preuve que le contrat ne soit pas à nouveau entièrement réécrit.

Un changement de situation n'implique pas nécessairement l'écriture d'un tout nouveau contrat d'assurance. Il revient à l'assureur de choisir entre nouveau contrat ou avenant. Dans tous les cas, une signature de l'assuré sera nécessaire

### **1-5. Les types du contrat d'assurance automobile**

Depuis 1958, la loi impose à chaque véhicule terrestre à moteur d'être couvert par un contrat d'assurance automobile. Il existe deux principaux genres de contrats d'assurance auto

#### **1-5-1. Le contrat d'assurance flotte automobile**

Les foyers et sociétés possédant plusieurs véhicules ont l'opportunité de souscrire un contrat unique d'assurance spécifiques, appelé contrat d'assurance flotte automobile.

##### **1) Les caractéristiques du contrat en flotte**

Très utilisé par les entreprises, ce type d'assurance se caractérise par 3 points essentiels :

- **Une assurance unique couvrant plusieurs véhicules en même temps**

L'assurance flotte automobile est une assurance qui a la capacité de couvrir plusieurs véhicules (la flotte automobile) regroupés dans « un parc automobile » à partir d'un seul contrat souscrit. Ce type de prestation très spécifique peut être sollicité dès qu'il existe un minimum de trois véhicules à assurer. Le contrat en flotte est considéré comme très pratique puisqu'elle permet de n'avoir à s'occuper que d'un seul contrat et, donc, de gagner du temps.

- **Un contrat d'assurance sans bonus-malus**

La grande particularité de l'assurance flotte automobile est que le contrat n'inclut pas l'habituel coefficient de réduction-majoration (CRM) que l'on appelle « bonus-malus<sup>30</sup> ».

Le contrat d'assurance flotte automobile doit être établi au nom d'un seul conducteur principal pour l'ensemble des véhicules, ce qui n'empêche évidemment pas ceux-ci soient utilisés par d'autres personnes, un conducteur secondaire peut être inscrit au contrat : il sera placé sous la responsabilité de l'assuré qui reste le seul à payer les cotisations et à devoir déclarer les éventuels sinistres.

---

<sup>30</sup> Il s'agit d'un coefficient calculé selon l'ancienneté de l'assuré, en tant que conducteur, et des sinistres déclarés durant cette période.

## **Chapitre 1 : Aspect conceptuel des assurances automobiles**

---

Comme il n'existe pas de CRM, la cotisation est calculée chaque année, au moment de l'échéance du contrat, en fonction des sinistres déclarés l'année précédente et des profils des différents conducteurs (principal, secondaire, occasionnel).

- **Un contrat négociable sur plusieurs points**

Etant donné l'absence de bonus-malus, le contrat d'assurance flotte automobile laisse une part très importante à la négociation entre l'assureur et l'assuré, que ce soit au moment de la souscription du contrat ou de son renouvellement lors de chaque réévaluation annuelle. Théoriquement, le regroupement de l'ensemble des véhicules dans une police « flotte » permet un tarif inférieur au total des cotisations applicables à chacun des véhicules en cas de souscription par mono-contrat

### **2) Les types d'assurances de flotte**

Selon l'importance de la flotte et l'assureur, il existe différents modes d'adaptation du contrat aux mouvements du parc :

- **Les contrats d'assurance de flotte fermée**

Dans ce type de contrat, Le nombre et les caractéristiques des véhicules sont connus, et lorsqu'un nouveau véhicule est inclus dans le contrat, la prime d'assurance augmente.

- **Les contrats d'assurance de flotte ouverte (ou parc flottant)**

Dans ce type de contrat, Le nombre et les caractéristiques des véhicules ne sont pas connus. En général, il s'agit de très grosses flottes (de plus de 50 véhicules par exemple).

#### **1-5-2. La police « mono véhicule »**

Le contrat « mono véhicule » est destiné à garantir les risques d'incidents pouvant survenir à des voitures ne nécessitant pas de permis de conduire et pour les moyens de locomotion à deux roues<sup>31</sup>. Ce type de contrat d'assurance est très prisé par les particuliers. De plus, il est souscrit dans le cadre d'un usage privé ou pour les déplacements professionnels. Le montant de la prime à payer varie selon le kilométrage estimatif à parcourir dans l'année.

#### **1-6. Que faire en cas de sinistre ?**

Une déclaration de sinistre doit être faite rapidement auprès de l'assureur : un accident doit être déclaré dans un délai de sept jours, un vol dans les trois jours. Au-delà, l'assureur pourrait rejeter le dossier. La déclaration doit être faite par courrier recommandé avec accusé de réception ou délivré par porteur.

La déclaration prend le plus souvent la forme d'un constat amiable : ce document est très important. En effet, c'est sur la base du constat qui sera déterminé le partage des responsabilités et donc les indemnisations respectives des victimes de l'accident.

---

<sup>31</sup> <http://www.comparateur-assurance-pas-cher.fr/>

### **1-6-1. Constat amiable : comment ça marche ?**

Le constat - un pré-imprimé standard - est rempli et signé par les deux conducteurs. L'assureur va rembourser son assuré directement sur la base d'un barème qui tient compte des responsabilités respectives de chacun au vu du constat. Celui-ci doit donc être rempli avec le plus grand soin : les références du véhicule et de l'assurance, les circonstances exactes de l'accident, l'identité du conducteur, la position des véhicules, l'indication des chocs sur les voitures, l'identité des victimes et/ou des témoins, la déclaration des dommages corporels, etc.

Le constat amiable est réservé aux accidents mineurs (un plafond est régulièrement mis à jour) entre deux ou plusieurs conducteurs identifiés. Il concerne cependant la majorité des accidents de la circulation.

En cas d'accident grave ou si les autorités sont sur place, un procès-verbal sera dressé et joint à la déclaration. Une expertise sera la plupart du temps diligentée afin de déterminer la nature et le montant des réparations. C'est sur la base de la déclaration et de cette expertise que l'assureur va déterminer le partage des responsabilités et le montant de l'indemnisation.

### **1-6-2. Les délais d'indemnisation**

La loi impose un délai maximum d'indemnisation de soixante (60) jours. De plus, depuis la pratique du constat amiable, les délais d'indemnisation des petits sinistres se sont encore accélérés. Mais, en pratique, les délais vont bien au-delà des deux mois imposés : c'est l'un des principaux motifs d'exaspération des assurés et sans doute aussi la raison pour laquelle beaucoup se demandent si cela vaut la peine de s'assurer.

### Section 3 : L'assurance automobile en Algérie

L'activité des assurances en Algérie fut introduite par l'administration coloniale. Avant 1830, les Algériens vivaient en communauté et c'était le principe de solidarité et d'entraide qui prédominait. Depuis 1962, de nombreuses réformes ont concerné le secteur des assurances en Algérie. Malgré cela, ce secteur qui peut contribuer au financement de développement accuse un retard considérable par rapport au reste du monde. L'objet de cette section est de fournir une présentation générale sur l'assurance automobile en Algérie.

#### 3-1. Rappel historique sur l'assurance automobile en Algérie

Au lendemain de l'indépendance de l'Algérie en 1962, l'activité d'assurance automobile était régie par la loi française du 27 février 1958 relative à l'obligation d'assurance automobile et ce, en vertu d'une décision des pouvoirs publics de reconduire dans tous ses effets, cette même loi, déjà en vigueur en Algérie avant l'indépendance.

Cette situation a duré jusqu'en 1966, lorsque le gouvernement algérien avait décidé d'abroger tous les textes français reconduits en 1962, y compris ceux relatifs aux assurances.

Entre 1966 et 1974, notre pays a connu, en matière de législation des assurances, un vide juridique<sup>32</sup> qui n'a pris fin qu'avec la promulgation du premier texte algérien relatif aux assurances. Un texte consacré spécifiquement et exclusivement à l'assurance automobile.

Il s'agit de l'ordonnance 74-15 du 30 janvier 1974 relative à l'obligation d'assurance des véhicules automobiles et au régime d'indemnisation qui maintient le principe du droit commun en ce qui concerne la réparation des dommages matériels et qui instaure une véritable révolution dans le principe d'indemnisation des accidents corporels dès lors que : « tout accident de la circulation automobile ayant entraîné des dommages corporels ouvre droit à indemnisation pour toute victime ou ses ayants droit, alors même qu'elle n'aurait pas la qualité de tiers vis à vis de la personne civilement responsable de l'accident<sup>33</sup> ».

Plus encore cette indemnisation est étendue au souscripteur ou au propriétaire du véhicule mais aussi, même au conducteur du véhicule, autour de l'accident dans certaines conditions.

Ces dérogations aux principes connus jusque-là ont été introduites en adéquation avec le contexte

---

<sup>32</sup> <http://www.uar.dz/>

<sup>33</sup> <http://www.uar.dz/>

politique et environnement socio-économique de l'époque.

La loi 88-31 du 19 juillet 1988 modifiant et complétant l'ordonnance 74-15 est venue préciser les modalités d'indemnisations et réviser le barème en vigueur tout en maintenant le principe d'indemnisation cité plus haut, toujours d'actualité.

Certes, la première préoccupation des pouvoirs publics reste la protection des victimes des accidents de la route et de leurs ayants droit, cependant une réflexion est engagée autour de ce dispositif pour l'adapter aux nouvelles données économiques du pays.

Juste après la promulgation du premier texte régissant l'assurance automobile, les pouvoirs publics ont décidé d'organiser le marché de l'assurance en répartissant la couverture des risques entre quatre sociétés qui activaient alors.

Il s'agit de<sup>34</sup>:

- CAAR : pour l'assurance des risques industriels, des risques de construction et des risques transports dévolues ensuite à la CAAT, à compter de 1986.
- SAA : pour l'assurance automobile, les risques de masse et les assurances de personnes.
- CNMA : assurance automobile et assurance risques agricoles.
- MAATEC : assurance automobile (uniquement).

Cette période qui a duré de 1975 à 1990 a entraîné des changements sur le plan comportemental où l'aspect commercial et marketing fut relégué au second plan.

L'Algérie, premier pays d'Afrique sur le plan de la superficie (2 381 741 km<sup>2</sup>) compte, à fin de 2017, une population de 41.3 millions d'habitants et un parc national automobile de 5 986 000 <sup>35</sup> véhicules dont près de 50% de vingt ans d'âge et plus, malgré les efforts de rajeunissement du parc déployés depuis le début des années 2000.

### **3-2. Cadre législatif et réglementaire**

L'assurance automobile, particulièrement la garantie Responsabilité Civile couvrant les dommages causés aux tiers, (garantie obligatoire) est très réglementée par les pouvoirs publics

Plusieurs textes sont consacrés exclusivement à ce type de couverture, à savoir <sup>36</sup> :

- L'Ordonnance 74/15 du 30 janvier 1974
- La Loi 88-31 du 19 juillet 1988, modifiant et complétant l'Ordonnance 74/15.
- Les Décrets : 80/34 - 80/35 - 80/36- 80/37 du 16 Février 1980.
- Le Décret Exécutif n° 04/103 du 05 Avril 2004 portant création et fixant les statuts du FGA.
- Les Arrêtés (attestation d'assurance, assurance des cyclomoteurs).

---

<sup>34</sup> <http://www.uar.dz/>

<sup>35</sup> <http://www.ons.dz/>

<sup>36</sup> « L'assurance automobile en Algérie », Séminaire UAR- CCR Alger, 04 novembre 2015

## Chapitre 1 : Aspect conceptuel des assurances automobiles

Par ailleurs, plusieurs articles sont introduits par les différentes Lois de Finances, pour amender certaines rubriques en relation avec l'assurance automobile

### 3-3. Chiffre d'affaire en assurance automobile et son évolution

L'assurance automobile constitue pour le marché algérien, la branche principale, elle domine toujours avec plus de 60.19% de part du marché en 2017.

Le volume de primes réalisé durant les (13) dernières années, s'établit comme suit :

le volume des primes en assurance automobile durant 13 exercices (Chiffres en millions de Dinars)

Exercice	CA réalisés	Taux de progression
2009	35.433	20%
2010	40.329	14%
2011	43.958	09%
2012	53.118	21%
2013	61.073	15%
2014	65.360	07%
2015	66.841	2%
2016	65.905	-1.4%
2017	62.082	-5.8%

On remarque que la branche automobile a enregistré, ces dix (10) dernières années une progression régulière de l'ordre de 12 % en moyenne avec un pic de 21% en 2012, en raison notamment de l'augmentation des tarifs de la garantie « tous risque »<sup>37</sup> ainsi qu'à la limitation des remises accordées par les sociétés d'assurance.

Cette progression est le résultat de

- L'accroissement du parc automobile national, (importations de véhicules neufs, évalués à 400.000 véhicules en moyenne par an).
- l'offre de nouveaux produits et de nouvelles formules mises en place par les compagnies

En revanche, les deux dernières années, l'assurance automobile a connu une baisse du chiffre d'affaire. La baisse du chiffre d'affaires des assurances automobile s'explique par un net recul du nombre des nouvelles immatriculations. L'institution d'un dispositif de licences automobiles a considérablement réduit le nombre des véhicules importés et, de ce fait, le nombre des véhicules vendus sur le marché<sup>38</sup>.

<sup>37</sup> Assia BELHOUCHE, Redjem NECIB, « crédibilité des primes d'assurance automobile en Algérie », Décembre 2015

<sup>38</sup> <http://www.cna.dz/>

### 3-4. Sinistralité et indemnisation

- Sinistralité

La route en Algérie tue largement plus que le terrorisme même durant les années de braises. Concernant ce volet, les accidents de la route en Algérie sont de plus en plus nombreux, de plus en plus graves et de plus en plus meurtriers. Avec 25000 à 30000 accidents corporels par/an, on enregistre une moyenne de dix à douze décès et 90 à 100 blessés par jour et entre trois et cinq accidents d'une gravité extrême, chaque année en Algérie.

Exemples, en 2017:

- Trois mille six cent trente neuf (3.639) personnes ont en effet trouvé la mort
  - 36.287 autres ont été blessées dans 25.038 accidents de la route enregistrés durant l'année 2017
- indique le Centre national de prévention et de sécurité routières (CNPSR).

Le tableau suivant montre ces chiffres horribles :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Accidents</b>	41 224	32 873	41 467	42 477	44907	24388	32921	27168	10505
<b>Blessés</b>	64 979	52 435	66 361	69141	69 582	44546	52447	41544	18175
<b>Tués</b>	4607	3660	4598	4447	4540	3984	4267	3718	2913

La branche automobile reste marquée par une sinistralité en nette croissance, vu l'importance du nombre d'accidents

. Concernant les dommages matériels, les assureurs enregistrent chaque année plus de un million de déclarations de sinistres, quarante pour cent, environ (40%) pour la seule SAA (société algérienne des assurances) avec plus de 4000.000<sup>39</sup> de déclarations par an.

Au-delà des pertes humaines et des blessés en hausse fulgurante, le phénomène des accidents de la route occasionne un impact économique équivalent à 100 milliards<sup>40</sup> de dinars par an.

A noter que l'élément humain constitue la première cause de ces accidents dans près de 85% des cas.

- Indemnisation Les règlements opérés dans le cadre de l'assurance automobile représentent 75% du montant global des sinistres réglés par les assureurs, toutes branches confondues.

Au titre de l'exercice 2017, les assureurs ont procédé aux règlements de milliers de dossiers sinistres automobiles pour un montant de 26.2 Mds DA<sup>41</sup>

exercices	Montants des indemnisations	Taux de progression
<b>2009</b>	26478	25%
<b>2010</b>	26560	00%
<b>2011</b>	30483	15%

<sup>39</sup> <http://www.uar.dz/>

<sup>40</sup> Selon les chiffres du ministère des transports

<sup>41</sup> <http://www.radioalgerie.dz/>

## Chapitre 1 : Aspect conceptuel des assurances automobiles

---

2012	36417	20%
2013	40569	12%
2014	44769	10%
2015	47200	6%

Le niveau d'indemnisation en assurance automobile dans notre pays demeure relativement faible en dépit des efforts de règlement consentis ces dernières années et des résultats encourageants enregistrés au cours des dernières années.

Cependant, la cadence des règlements reste en décalage par rapport au nombre sans cesse croissant des accidents enregistrés causant en accumulation des stocks de sinistres à payer.

En effet, la forte progression du parc national automobile et le nombre de sinistres enregistrés de plus en plus, ont provoqué un ralentissement des règlements de sinistres.

Le dossier lié au règlement des sinistres automobiles constitue, aussi, la principale contrainte pour les compagnies d'assurances. Aussi, l'importance du nombre de dossiers sinistres automobiles et des recours explique les lenteurs dans le traitement et l'assainissement des dossiers, d'où l'incompréhension, mais aussi le mécontentement des assurés.

A propos des stocks des dossiers en suspens que les assureurs tiennent absolument à résorber, il a été procédé à l'élaboration d'un nouveau dispositif pour une meilleure prise en charge des assurés contre les sinistres matériels de véhicules, dans le cadre d'une convention appelée Indemnisation directe des assurés (IDA), censée permettre aux assurés contre les dommages et collisions de véhicules d'être indemnisés systématiquement sans passer par le recours, que ce soit pour la partie dommages ou pour la partie responsabilité civile. Aussi, et pour faciliter la mise en œuvre de l'IDA, les assureurs vont devoir simplifier le constat à l'amiable d'accident.

### Conclusion

Le besoin de sécurité est profondément ancré dans la nature humaine. Le marché des assurances est un contexte privilégié d'information complète entre l'agent (l'assuré) et le principal (l'assureur). Un contrat d'assurance automobile permet de couvrir son souscripteur contre les risques d'accidents routiers, donc le principe consiste à demander au preneur d'assurance une prime qui correspond au risque individuel qu'il ne peut pas être mis en pratique dès la souscription du contrat.

Lors de la conception d'un produit d'assurance, via des méthodes statistiques, l'actuaire se sert de facteurs de risque dits observables pour déterminer la prime d'assurance. Les facteurs de risque sont issus d'informations récoltées auprès de la personne assurée. Dans le domaine de l'assurance IARD (Incendie, Accidents et Risques Divers) par exemple, ces informations peuvent porter à la fois sur la personne assurée, le bien assuré et le lieu d'utilisation du bien. Grâce à ces facteurs, l'actuaire segmente le portefeuille de polices en classes de risques les plus homogènes possibles. De ce fait, les clients

## **Chapitre 1 : Aspect conceptuel des assurances automobiles**

---

appartenant à la même classe de risque devront payer la même prime de risque. Ce processus permet à la fois de respecter le principe fondamental de mutualisation de l'assurance et de répondre au problème d'antisélection inhérent au marché de l'assurance, en particulier en assurance automobile.

---

<sup>1</sup>FERNENDEZ, Alain. « *Les nouveaux tableaux de bord des managers* ». 4<sup>ème</sup> éd. Paris : Edition d'organisation, groupe EYROLLES, 2008, P.18.

# *Chapitre 2 :*

## *La performance financière en Assurance*

### Chapitre II : la performance financière en Assurance

Toutes les entreprises, qu'elles soient de grande taille ou de petite taille, poursuivent un objectif essentiel, c'est d'être performante et améliorer cette dernière au mieux afin de préserver sa pérennité, se développer, accroître ses profits, s'agrandir et s'étendre à de nouveaux marchés, pour son propre intérêt ainsi qu'au profit de ses parties prenantes. Ce concept de performance a un rapport direct avec la réalisation des résultats attendus par l'organisation. Quelle que soit la taille de la structure, tout excellent manager doit se doter de moyens pertinents pour qu'à la fin, améliorer l'efficacité et l'efficience de ses activités, afin de maintenir le développement et la continuité de l'entreprise.

Ce deuxième chapitre est subdivisé en trois sections, qui vont traiter dans un premier temps, du cadre conceptuel de la performance dans l'entreprise. Ensuite, nous verrons dans un deuxième temps, qu'est-ce que la performance financière dans une entreprise ? Enfin, en dernier lieu, nous découvrirons les différents indicateurs de calcul de cette performance financière.

#### Section 1 : Notions générales sur la performance

##### 1-Définition de la performance :

La performance s'articule autour de tout ce qui contribue à l'amélioration du rapport valeur-coûts et qui vise ainsi à maximiser la création nette de valeur.

Selon KHEMKHEM A (1976) la performance, « c'est donner entièrement forme à quelque chose. La performance du personnel d'une organisation consiste à donner forme et réalité au système de normes projeté et planifier par les dirigeants <sup>42</sup>». Selon LEBAS J (2015) : « la performance n'est pas une simple constatation, elle se construit. Elle est le résultat d'un processus de causalité, ainsi elle est une indication d'un potentiel de résultats futurs et se définit par un vecteur de paramètres reflétant un modèle de causalité dans l'espace et dans le temps<sup>43</sup> ». La performance de l'entreprise se définit comme le degré de réalisation des objectifs souhaités.

Ainsi l'analyse de ces objectifs fait apparaître trois mesures de la performance :

- L'efficacité : Elle traduit l'aptitude à atteindre les objectifs visés par rapport aux résultats atteints ;
- L'efficience : C'est la capacité d'être efficace à minimiser ou maximiser les moyens utilisés dans l'emploi de ressources (humaines, technique, financières et autres) pour un résultat donné ;
- La pertinence : Elle met en relation les contraintes de l'environnement par rapport aux moyens ou objectifs fixés ;

---

<sup>42</sup> KHEMKHEM A. « La dynamique du contrôle de gestion ». 2<sup>ème</sup> édition, DUNOD, Paris, 1976.

<sup>43</sup> LEBAS M-J. « Le concept de performance ». 3<sup>ème</sup> édition, Forth, 2015, p 137..

- L'économie : Elle désigne les conditions dans lesquelles on procure des ressources humaines et matérielles. Pour qu'une opération soit économique, l'achat des ressources doit être fait à un coût bas.

Donc, la performance est le fait d'atteindre de manière pertinente l'objectif spécifié.

### 2- Les différents types de la performance :

Les types de la performance dans l'entreprise se divisent en deux :

#### 2-1- la performance externe :

Dans le but d'informer les différentes parties prenantes de l'entreprise (actionnaire, fournisseurs, clients, institutions financières) sur les grands équilibres grâce à une analyse financière. L'objectif de l'information sur la performance revient à orienter la finalité du capital investi vers la création de richesse pour les actionnaires. L'information sur la performance est utile pour leur prise de décision économique. Cette information aide les actionnaires et investisseurs à optimiser l'allocation de leurs ressources.

La performance affecte la perception des tiers quant à sa situation économique et de ses perspectives, commerciales soit pour des besoins de la relation. Soit en tant que créanciers. Utilisent l'information sur la performance de l'entreprise. Notamment dans le cadre de contrats à long terme.

#### 2-2- la performance interne :

Afin d'évaluer le degré de réalisation des objectifs, d'en rechercher les causes pour définir les axes d'action futurs et de coordonner les actions de chaque acteur afin de converger vers un même but. On peut distinguer des différents types de la performance interne.

##### 2-2-1- la performance économique :

La performance économique correspond aux résultats présentés par la comptabilité. Il s'agit principalement des soldes intermédiaires de gestion.

##### 2-2-2- la performance financière

La performance financière est étroitement liée à la performance économique, elle est mesurée par plusieurs ratios comme la rentabilité. Ce ratio rapporte des indicateurs de résultats à des indicateurs relatifs au montant des ressources mises en œuvre.<sup>44</sup>

##### 2-2-3- la performance sociale :

La performance sociale est définie comme « le niveau de satisfaction atteint par l'individu participant à la vie de l'organisation et l'intensité avec laquelle chaque individu adhère et collabore aux propos et aux moyens de l'organisation » Afin d'évaluer cette performance, les critères suivants peuvent être utilisés : - La nature des relations sociales et la qualité des prises de décisions collectives. - Le niveau de satisfaction des salariés par les sondages et les enquêtes d'opinion ; - Le degré d'importance des conflits et des crises sociales (grèves, absentéisme, accidents de travail, etc....) - Le taux de turnover, la participation aux

---

<sup>44</sup> DORIATH. B, LOZATO. M, MENDES. P, NICOLLE. P : Op.cit., P : 313.

manifestations et aux réunions d'entreprise, ainsi que le dialogue avec les membres du comité d'entreprise.<sup>45</sup>

### 2-2-5- la performance managériale :

La performance managériale est définie comme la capacité du manager et de l'équipe dirigeante à atteindre les objectifs fixés.

Un certain nombre de critères peuvent être utilisés pour évaluer la performance managériale.

Le leadership : confiance en soi, communication, logique de raisonnement, capacité de conceptualisation ;

- Gestion des ressources humaines : utilisation sociale du pouvoir, gestion des processus et des groupes ;
- Direction des subordonnés : développement, aide, support des autres, autorité, spontanéité ; - Autres compétences : contrôle de soi, objectivité relative, énergie et capacité d'adaptation, etc.

La performance managériale peut aussi être appréhendée à travers la capacité du manager à répartir son temps et à coordonner les trois éléments suivants :

- L'esprit de conception : orientation et ouverture d'horizon ;
- L'habilité d'exécution : application pure et simple ;
- La doigtée d'arrangement : conciliation et gestion des contradictions.

### 2-2-6- la performance organisationnelle :

On peut définir la performance organisationnelle comme « les mesures portant directement sur la structure organisationnelle et non pas sur ses conséquences éventuelles de nature sociale ou économique. Ces indicateurs sont intéressants dans la mesure où ils permettent de discerner les difficultés organisationnelles au travers de leurs premières manifestations, avant que les effets induits par celles-ci ne soient ressentis d'un point de vue économique. »<sup>46</sup>

### 2-2-7- la performance stratégique :

Elle est définie comme le maintien d'une distance avec les concurrents, entretenue par une forte motivation de tous les membres de l'organisation, une focalisation sur le développement

## 3-Les outils de la performance :

Les indicateurs prennent tous leurs sens concernant les objectifs dont ils mesurent la réalisation.

Le cadre de performance du programme est constitué de l'expression de la stratégie, de la présentation d'objectifs et des indicateurs qui lui sont rattachés.

### 3-1 La stratégie :

Une stratégie est représentée par toutes les observations faites avant de choisir les objectifs a présenté dans les projets annuels de performance. Elle relate la mise en œuvre des moyens nécessaires pour parvenir à atteindre les ambitions de l'entreprise.

---

<sup>45</sup><https://www.learneconomie22.e.i.f.unblog.fr> (17/05/2023)

<sup>46</sup> Pecassioh Venance Ouattara : « diagnostic financier et performance d'une entreprise », mémoire d'obtention de master, école supérieure de gestion de paris, 2007, page 48

Elle instaure son choix des priorités sur un diagnostic d'ensemble de la situation du programme, tout en tenant compte de ses finalités, de son environnement, particulièrement des autres programmes de l'organisme, des attentes exprimées et des moyens disponibles.

### 3-3 Les objectifs :

Un objectif est la cible spécifique d'une action, c'est l'expression de ce qu'on veut faire. A chaque programme plusieurs objectifs stratégiques sont tracés, en cohérence avec les orientations de l'organisation. On mesure l'atteinte d'un objectif à l'aide d'un ou plusieurs indicateurs.

Les principes guidant l'élaboration des objectifs peuvent être définis comme suit :

- Ils doivent être en nombre limité, compte tenu, des orientations stratégiques du manager ;
- Ils doivent être représentatifs des aspects essentiels du programme ;
- Ils doivent être énoncés en termes clairs, simples et faciles à comprendre par tous ;
- Leurs réalisations ne doivent pas dépendre trop fortement de l'environnement socioéconomique ;
- Ils doivent être traduits par des leviers d'action (les moyens nécessaires à leurs réalisations doivent être imputables au ministère en question et non pas relevées de la compétence d'autres organismes) ;
- Ils doivent être mesurables par des indicateurs chiffrés auxquels sont conférés des valeurs cibles.

En définitif, les objectifs portent sur les effets escompter, la qualité requise des services et l'optimisation des moyens mis en œuvre par les administrations. Nous remarquons alors que ces notions concordent aux concepts d'efficacité, d'efficience et d'économie.

### 3-4 Les indicateurs :

Un indicateur est une description chiffrée qui jauge l'accomplissement d'un objectif et qui permet également d'évaluer le degré d'atteinte d'une performance. Nous allons faire la différence entre les indicateurs en fonction du type de résultat qu'ils mesurent. Nous obtenons alors une « chaîne des indicateurs ». En effet, en sélectionnant plusieurs indicateurs (2 ou 3) permet de traduire le mieux possible la progression vers l'objectif poursuivi.

## 2 La performance financière de l'entreprise

### 2.1 Présentation de la performance financière :

Pour mieux cerner cette notion de performance financière, nous verrons d'abord quelques Définitions qui lui ont été donné par les auteurs : Selon Pierre PAUCHER, une firme performante est celle qui investit de façon régulière, c'est-à-dire des dépenses immédiates réaliser en vue de recettes futures, afin d'assurer sa survie et sa Croissance. Toutefois, il ajoute le financement de ces dépenses immédiates ne sera possible que si la Firma a réalisé précédemment un surplus monétaire ou une épargne<sup>47</sup>.

---

<sup>47</sup> Pierre PAUCHER, « Mesure de la performance financière de l'entreprise », Collection de la gestion en plus : Office des publicitaires universitaires, Algérie, 1993, page 20.

Quant à Claude BILLET, il définit la performance financière comme suit : « elle est centrée sur des résultats observables et mesurables. La performance met en évidence les éléments qui paraissent essentiels à l'activité à travers des indicateurs spécifiques. Ainsi, mesurer la performance à court terme revient à choisir et à sélectionner des indicateurs de rendement et de production.

L'objectif étant de faire ressortir le lien entre les résultats obtenus et les moyens mis en œuvre »<sup>48</sup>.

En définitive, nous pouvons dire que la performance financière c'est la capacité d'une organisation à faire du profit, à être rentable, à créer de la valeur ajoutée et à atteindre ses objectifs fixés.

### 2.2 Les déterminants de la performance financière :

Nous avons recensé plusieurs déterminants de la performance financière, nous en citerons 3

#### 2.2.1 La politique financière :

La politique financière est considérée comme l'un des plus importants déterminant de la performance financière. « La politique financière est la conduite des affaires de l'entreprise pour ce qui concerne ses aspects financiers structurels. Elle consiste à prendre les décisions utiles en vue d'atteindre l'objectif de maximisation de la richesse énoncée. Cela suppose la définition et la mise en place d'instruments de mesure et d'évaluation adapter. Cela nécessite de choisir les critères et les sous-objectifs pour les décisions intermédiaires. Cela implique, enfin, d'organiser les circuits d'informations. »<sup>49</sup>.

Ainsi les composantes essentielles de la politique financière sont :

- Identification des besoins de financement et leur minimisation ;
- La recherche des ressources financières à moindre coût et risque supportable ;
- L'équilibrage des ressources entre elles et les emplois des fonds ;
- La décision d'investissement et la recherche de gain maximal ;
- La décision de distribuer des revenus aux associés ;
- La gestion des risques d'investissement et de financement.

Enfin, selon la définition et les composantes de la politique financière qui ont été citée ci-dessus, la politique financière est considérée comme un ensemble de pratiques mises en place par la direction de l'entreprise afin d'intercepter l'ensemble des flux financiers qui la traversent et qui ont un impact positif. La politique financière est une procédure orientée vers l'accomplissement d'un ou plusieurs buts, ou autrement dit, elle est dirigée vers la réalisation

---

<sup>48</sup> Claude BILLET, « Le guide des techniques d'évaluation. Performance, compétences, connaissances », Edition : DUNOD, Paris, 2005, page 43

<sup>49</sup> J. KABY, « La création de valeur de l'entreprise », 2ème édition, Economica, 2001, page 197.

d'un certain nombre d'objectifs fixés.

### 2.2.2 La compétitivité :

Une entreprise compétitive est une entreprise qui obtient des résultats supérieurs à la moyenne. La compétitivité est mesurée par la performance à long terme d'une entreprise ainsi que sa croissance. Selon SAUVIN.T, « Etre compétitif, c'est être capable d'affronter la concurrence tout en se protégeant »<sup>50</sup>.

La notion de compétitivité contribue à la définition de la performance financière de l'entreprise, du fait qu'elle permet de générer des ressources financières.

On verra ci-dessous deux types de compétitivités :

- La compétitivité-prix :

Elle désigne l'habileté pour une entreprise de proposer des prix plus bas que ceux de ses concurrents. C'est-à-dire vendre des produits moins chers que les concurrents. Cela est rendu possible soit en produisant et en vendant plus pour que les prix à la baissent (économie d'échelle), ou en réduisant le plus possible le coût du travail en payant des salaires très faibles, ou lorsque les taxes ne sont pas d'un montant important. L'ensemble de ces éléments permet d'avoir des prix les plus bas possible et donc d'avoir une compétitivité prix.

- La compétitivité-hors prix (compétitivité-structurelle) : contrairement à la compétitivité prix, cette forme de compétitivité prend en compte d'autre paramètre tel que la qualité, l'innovation, l'image de marque...etc.

### 2.2.3 La création de valeur :

« L'entreprise crée de la valeur si la rentabilité de ses fonds propres est supérieure à la rentabilité souhaitée ou espérée ».

La création de valeur peut s'apprécier à travers la capacité de l'entreprise à effectuer des investissements, plus ou moins risqués, avec une rentabilité qui est supérieure au cout moyen pondéré du capital. Nous distinguons deux types de création de valeur à savoir : économique et sociale :

- La création de valeur économique :

Elle indique comment l'organisation arrive à garantir sa pérennité en dotant des ressources financières nécessaires et suffisantes pour la réalisation des objectifs qu'elle s'est fixée. La performance financière représente la pierre angulaire de la création de valeur.

- La création de valeur sociale :

Elle correspond à l'apport de l'organisation à la société dans son ensemble, elle regroupe le bien-être de ces employés, la création de nouveaux emplois et la performance environnementale. Cette forme de création de valeur préoccupe de plus en plus des dirigeants, elle représente tous les éléments qui ne sont ni financiers ni économiques.

## 3-Les indicateurs de la performance financière

---

<sup>50</sup> Thierry SAUVAIN, « La compétitivité de l'entreprise, l'obsession de la firme allégée », Edition Ellipses, Paris, 2005, page 18

Il existe plusieurs indicateurs de performance financière : la rentabilité, la profitabilité, l'autofinancement et les dividendes versés aux actionnaires.

### 3.1 La rentabilité

La rentabilité est un indicateur qui représente la capacité d'une entreprise à réaliser des bénéfices à partir des moyens mis en œuvre.

#### 3.1.2 La rentabilité économique

Mesure l'utilisation des capitaux investis par l'entreprise sans tenir compte de la façon dont ils sont financés (emprunt, apports des actionnaires ou autofinancement).

La rentabilité économique est utilisée par les dirigeants et les prêteurs pour évaluer et comparer la performance de l'activité de l'entreprise.

Elle est calculée comme suit :

Rentabilité économique = Résultat d'exploitation / Capitaux investis

#### 3.1.2 La rentabilité financière

Compare les bénéfices générés par l'organisation avec les capitaux propres de l'entreprise.

Le capital correspond aux apports faits par les associés, les réserves correspondent à la part des bénéfices qui restent à la disposition de l'entreprise.

Mesurer la rentabilité financière permet aux associés de vérifier la rentabilité de leur investissement dans l'entreprise.

L'équation qui la définit est la suivante :

**Rentabilité financière** = Résultat net / Capitaux propres

### 2.2 La profitabilité

C'est l'aptitude de l'entreprise à sécréter un certain niveau de résultat ou revenu pour un volume d'affaires donné. Elle est appréhendée par le taux de profitabilité qui rapproche un flux de revenu perçu au cours d'une période et une mesure du flux d'activité (chiffre d'affaires, production ou valeur ajoutée).<sup>51</sup>

Selon la spécification de ce terme, on peut déterminer une profitabilité économique et une profitabilité financière.

La profitabilité se diffère de la notion de rentabilité à deux niveaux :

- On retient l'entreprise dans son ensemble, en tant que force productive et non pas un investissement particulier
- la rentabilité implique un excédent des recettes sur les dépenses tandis que la profitabilité entraîne un excédent de produit sur les charges, c'est-à-dire un profit

Elle est exprimée comme suit :

**Taux de profitabilité** = Résultat net / Chiffre d'affaire × 100

### 3-L'autofinancement :

Les dirigeants sont en attente d'autofinancement. En effet, il signifie pour l'entreprise sa

---

<sup>51</sup> Christian HOARAN, Maitrise le diagnostic financier, Groupe revue judiciaire, Paris, 2001, P : 86.

capacité à financer elle-même ces activités, sans avoir recours à des financements externes. Selon DELAHAYE Jacqueline et Florence : « L'entreprise ne conserve pas pour elle la totalité des liquidités générées par son activité. Elle en réserve une partie à ses actionnaires sous formes de dividendes. La partie de la capacité d'autofinancement (CAF) non distribuée et restante à la disposition de l'entreprise est qualifiée d'autofinancement »<sup>52</sup>.

A partir de cette définition nous déterminant la formule suivante :

L'autofinancement assure l'indépendance financière de l'entreprise, il accroît également les capitaux propres de l'entreprise. Il représente une ressource de financement stable (à long terme), gratuite (sans intérêt) et pas remboursable.

Pour s'assurer que les indicateurs de performance soient adéquats et conformes à la réalité de l'entreprise, il faut s'assurer qu'ils soient des indicateurs SMART :

S => Spécifique : l'indicateur doit identifier un objectif clair, précis et définit ;

M => Mesurable : les données utilisées doivent être quantifiables ;

A => Atteignable : les objectifs visés doivent être réalisables ;

R => Raisonnable : l'indicateur doit respecter la stratégie que l'entreprise vise ;

T => Temporel : la durée de l'indicateur doit être définie.

Autofinancement = Capacité d'autofinancement – Dividendes

#### 4-Le rôle des indicateurs de performance :

Les indicateurs de la performance permettent de fournir diverses informations sur la performance de l'entreprise, étant donné que le but principal de la mise en œuvre de ces indicateurs est l'augmentation de la performance de l'organisation à court, moyen et long terme.

Afin de mesurer la performance, les indicateurs ont été classés en trois catégories en fonction du rôle qu'ils jouent pour le décideur :

a) Des indicateurs d'alerte : Ils servent à informer sur les anomalies qui peuvent survenir à court terme, c'est aux responsables d'engager les actions réparatrices adéquates.

b) Des indicateurs d'équilibre : Ils permettent de suivre l'état d'avancement de l'organisation vers son objectif. Ils servent essentiellement à maintenir la direction prise par l'entreprise, ils peuvent être à l'origine d'actions correctrices s'ils signalent une déviation.

c) Des indicateurs d'anticipation : Ils s'assurent une vision plus large qui permettra de conduire vers des changements de stratégies et d'objectifs.

---

<sup>52</sup> F.DELAHAYE- DUPRAT & J.DELAHAYE, « Fiance d'entreprise », 2ème édition DUNOD, Paris, 2009, page 320.

### Section 2 : Spécificités des états financiers des compagnies d'assurances :

Les états financiers sont des documents comptables qui procurent des informations sur la situation d'une entreprise. Ces informations peuvent concerner l'état de la structure financière, la composition de son patrimoine, l'évaluation de ses performances et la mesure de sa rentabilité. Ils sont composés d'un bilan, d'un compte de résultat.

#### 2-1 Bilan:

##### 2-1-1 Définition du Bilan :

**Selon BARUCH Philippe** : « Un bilan comptable est un tableau représentatif du patrimoine de l'entreprise qui montre à un moment donné l'ensemble des ressources et des emplois de l'entreprise. Le bilan comptable sera utilisé pour l'analyse de l'équilibre financier de l'entreprise». <sup>53</sup>

**Selon MIRVAL Gérard** : « Le bilan représente l'image du patrimoine de l'entreprise d'assurance à une date donnée avec ce qu'elle possède à l'actif (des investissements financiers) et ce qu'elle doit au passif (les fonds propres aux actionnaires et provisions techniques à ses assurés) ». <sup>54</sup>

##### 2-1-2 Présentation du bilan :

###### 2-1-2-1 Actif du bilan :

Tableau N°01 : Actif du bilan.

ACTIF	NOT E	N BRUT	N AMORTPROV	N NET	N-1 NET
-------	----------	--------	----------------	----------	------------

<sup>53</sup> BARUCH, PHILIPPE et MIRVAL, Gérard. *Comptabilité générale. France* : Ellipses, 1996, P.39.

<sup>54</sup> TRAINR, PHILIPPE, THOUROT, PATRICK. *Gestion de l'entreprise d'assurance*. Ed.2. Dunord, 2017.

## Chapitre 2 : La performance financière en Assurance

ACTIFS NON COURANTS			2807&2907		
Ecart d'acquisition-goodwill passif ou négatif	207		280 hors 2807		
Immobilisations incorporelles	20 hors 207		290 hors 2907		
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains	211		2911		
Bâtiments	213		2813&2913		
Immeubles de placement	214		2814-2914		
Autres immobilisations corporelles	212&218		2812-2818- 2912-2918		
Immobilisations en concession	22		282&292		
<b>Immobilisation en cours</b>	23		293		
<b>Immobilisations financières</b>					
Titres mis en équivalence	265		296		
Autres participations et créances rattachées	26hors 265 269				
Autres titres immobilisés	271-272-		297		
Prêts et autres actifs financiers non courants	273				
Impôts différés actif	274-275-				
Fonds ou valeurs déposés auprès des cédants	276 133 277				
<b>TOTAL 1-ACTIF NON COURANT</b>					
ACTIF COURANT					
Provisions technique d'assurance					
Part de la coassurance cédée	38				
Part de la réassurance cédée	39				
<b>Créances et emplois assimilés</b>					
Cessionnaires et cédants débiteurs	40 débiteur		<b>490</b>		
Assurés et intermédiaires d'assurance débiteurs	41 débiteur		<b>491</b>		
Autres débiteurs	42-43- 44hors 444à447 45-46(hors 4609)-486- 489		<b>495à498</b>		
Impôts et assimilés	444-445- 447				
Autres créances et emplois assimilés	48		<b>590</b>		
<b>Disponibilités et assimilés</b>			<b>591à594</b>		
Placements et autres actifs financiers courants	50 hors 509 51(hors519) -52-53-54				
Trésorerie					
<b>TOTAL 2- ACTIF COURANT</b>					
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>					

Schéma bilan (Actif)

selon le SCF)

### 2-1-2-2 Passif du bilan :

**Tableau N°02 : Passif du bilan.**

PASSIF	NOTE	MONTANT NET N	MONTANT NET N-1
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital émis		101	
Capital non appelé		109	
Primes et réserves-réserves consolidées		104&106	
Ecarts de réévaluation		105	
Ecarts d'équivalence		107	
Résultat net-résultat net part du groupe		12	
Autres capitaux propres-report à nouveau		11	
<b>Part de la société consolidante</b>			
<b>Part des minoritaires</b>			
<b>TOTAL 1-CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts et dettes financières		16&17	
Impôts (différés et provisionnés)		134&155	
Autres dettes non courantes		229	
Provisions réglementées		14	
Provisions et produits constatés d'avance		15(hors155)-131-132	
<b>TOTAL 2-PASSIFS NON COURANTS</b>			
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fonds de valeurs reçus des réassureurs		19	
<b>Provisions techniques d'assurance</b>			
-Opérations directes		30-32	
- acceptations		31-33	
<b>Dettes et comptes rattachés</b>			
- Cessionnaires et cédants créditeurs		40 créditeur	
-Assurés et intermédiaires d'assurance créditeurs		41 créditeur	
Impôts crédit		444-445-447	
Autres dettes		509-crédit (42-43- 44(hors444 à 447)-45- 46-48)	
Trésorerie passive			
<b>TOTAL 3-PASSIF COURANTS</b>			
<b>TOTAL GENERAL PASSIF</b>			

Schéma bilan (passif)

selon le SCF)

### 2-1-3 Les spécificités du bilan des compagnies d'assurances :

Du fait de l'inversion du cycle de production, le bilan d'une entreprise d'assurance présente des caractéristiques fortes par rapport à une entreprise traditionnelle<sup>55</sup>.

#### 2-1-3-1 A l'actif :

L'actif représente l'ensemble des avoirs et créances de l'entreprise. Il présente les emplois du patrimoine de l'entreprise. Les éléments sont en principe comptabilisés à leur valeur nette comptable, c'est-à-dire à leur valeur d'origine diminuée des éventuels amortissements et provisions pour dépréciation.

##### ➤ *Actif non courant* :

En plus des immeubles d'exploitation, il est constitué de :

- Immeubles de placement destinés à générer des loyers ou valoriser le capital.
- Immobilisations financières qui sont constitués principalement de :
  - Les actions (titres de propriété) : elles représentent une fraction dans le capital rémunérées par des dividendes ; elles sont valorisées à leur juste valeur;
  - Les titres de participation dans des filiales ou autres entreprises ;
  - Autres placements en obligations (titres de créance) auprès des entreprises ;
  - Les prêts ;
  - Placement en bon de trésor ou en valeur d'état à plus d'une année.

Sont des placements à 0 risque, garantis par l'état dont le rendement est assuré.

Ils ont un double rôle : renforcement de la solvabilité des compagnies d'assurance et le financement de l'économie nationale.

En Algérie, il s'agit des OAT : Obligation assimilées de trésor (7, 10 et 15 ans) ; et les BTA : Bons de trésor assimilés détenus jusqu'à échéance (1, 2, 3 et 05 ans).

- Placement des excédents de trésorerie représentés par **des dépôts à terme (DAT)** :  
Sommes déposées auprès des banques publiques pour un rendement annuel.

##### ➤ *Actif courant* :

*L'étude de l'actif courant permet de repérer :*

- Les provisions techniques à la charge des réassureurs : il s'agit de la part des réassureurs dans les provisions techniques, ils viennent en diminution de l'engagement totale de la

---

<sup>55</sup> [www.cours-assurance.org](http://www.cours-assurance.org)

compagnie ; dans le souci du respect du principe de : « Non compensation des actifs au titre de cession en réassurance avec les passifs correspondants »<sup>56</sup>

- Les créances, il s'agit des :

Créances d'exploitation issues des contrats d'assurances ; coassurance et de réassurance.

- Autres créances : acomptes au personnel, acomptes d'impôts.....
- Les comptes financiers : trésorerie et équivalents de trésorerie (les placements à très court terme tel que les bons de trésor 13 semaines et 26 semaines et les BTA disponibles à la vente).

### 2-1-3-2 Au passif :

Le passif reflète l'ensemble des dettes de l'entreprise. On parlera aussi de « ressources » dans la mesure où elles permettent de financer les emplois que sont les actifs.

#### ➤ **Passif non courant :**

En plus des postes communs : (fond propres, réserves...); les compagnies d'assurances disposent des postes importants repérés ci-dessous :

- Le poste des provisions réglementées :

Dont le but est de palier une éventuelle insuffisance des provisions techniques ainsi que le risque de fluctuation des taux.

- Les dépôts en réassurance : sont des valeurs déposées par les cessionnaires et les rétrocessionnaires en représentation de leurs engagements techniques à défaut de non paiement de leur part des sinistres qui leur reviennent.

Ces montants représentent des dépôts sur les REC et SAP à leur charge ; sont des comptes annuels ; viennent en diminution de leurs provisions techniques,

La constitution de ces comptes (fonds) génère le paiement d'une charge financière appelé intérêt sur dépôt par la cédante.

- Autres dettes non courantes constituées généralement de différentes provisions dont : provisions pour risques et charges, IDR.....

#### ➤ **Passif courant :**

- Provisions techniques des opérations directes au passif courant du bilan :

La notion de provision est un terme comptable qui répond au principe de prudence.

C'est le **passif réel** des assureurs c'est-à-dire l'ensemble de leurs obligations vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats d'assurance (REC+ SAP) ; il est l'un des postes les plus importants des compagnies d'assurances, il représente plus que la moitié du passif.

---

<sup>56</sup> IFRS 4 Contrat d'Assurance

### 2-1 Le compte de résultat:

#### 2-2-1 Définition de compte de résultat :

Le compte de résultat représente la création ou la destruction de richesse réalisée par l'entreprise pendant une période donnée. Aux primes reçues s'ajoutent les produits financiers dont on déduit les sinistres et provisions de sinistres, les commissions et les frais de gestion.<sup>57</sup>

Le compte de résultat fait partie des comptes annuels, il regroupe les produits et les charges de l'exercice indépendamment de leur date d'encaissement ou de paiement. Il est établi à partir des soldes des comptes de gestion qui sont :

- ✓ **Classe 06** : compte des charges ;
- ✓ **Classe 07**: compte des produits.

Le compte de résultat détermine le résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) par différence entre les produits et les charges.<sup>58</sup>

#### 2-2-2 La présentation du compte de résultat :

Le compte de résultat d'une compagnie d'assurance se présente de la manière suivant :

**Tableau N°03 : Compte de résultat.**

Désignation	Opérations brutes	Cession et rétrocession	Opérations nettes N	Opérations nettes N-1
Primes émises/ op directes	+	-		
Primes acceptées	+			
Primes émises reportées	-	-		
Primes acceptées reportées	-			
<b>I-Primes acquises à l'exercice</b>				
Prestations/ op directes	-			
Prestation sur acceptations	-			
<b>II-Prestation de l'exercice</b>				
Commissions reçues en réassurance	+			
Commissions versées en réassurance	-			
<b>III-Commissions de réassurance</b>				
<b>Subvention d'exploitation d'assurance</b>				
<b>IV-Marge d'assurance nette</b>	<b>I-II(+)/(-)</b>			
	<b>III</b>			
Services extérieurs et autres consommations.	-			
	-			

<sup>57</sup>FRANCOIS, Ewald., PATRICK, Thourot. *Gestion de l'entreprise d'assurance*. 2<sup>e</sup> éd. Paris : Dunod, 2013, p.155.

<sup>58</sup> BEATRICE, GRANDGUILLOT, Francis. *L'essentielle de l'analyse financière*. 12<sup>e</sup> éd. Paris : Gualino. 2014/2015. P.13.

## Chapitre 2 : La performance financière en Assurance

Charges du personnel.	-			
Impôts taxes et versements assimilés.	+			
Productions immobilisées.	+			
Autres produits opérationnels.	-			
Autres charges opérationnelles.	-			
Dotation aux amortissements	-			
provisions et pertes de valeur.	+			
Reprise sur perte de valeur et provisions.				
<b>V-Résultat technique opérationnel.</b>				
Produits financiers.	+			
Charges financières.	-			
<b>VI-Résultat financier.</b>				
<b>VII-Résultat ordinaire avant impôts.</b>				
<b>V+VI</b>				
Impôt exigible/résultat ordinaire 25%.				
Impôt différé (var)/ résultat ordinaire.				
Total des produits ordinaires.				
Total des charges ordinaires.				
<b>VIII-Résultat net des opérations ordinaires.</b>				
Eléments extraordinaires (produits).				
Eléments extraordinaires (charges).				
<b>IX-Résultat extraordinaire.</b>				
<b>X-Résultat net de l'exercice.</b>				

Schéma bilan (passif)

selon le SCF)

### 2-2-3 La structure du compte de résultat :

#### 2-2-3-1 Les primes acquises à l'exercice :

Les primes sont comptabilisées hors taxes. L'émission (ou quittance) de la prime peut prendre des fréquences différentes. Elle peut être mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle. On parle alors de **primes émises**. De fait une prime émise peut couvrir deux exercices comptables différents. C'est pourquoi les sociétés calculent une **provision pour primes non acquises** (PNA) afin d'annuler la partie des primes émises qui couvre l'exercice comptable suivant. Ce concept correspond au concept comptable de produits constatés d'avance.

Le montant des primes émises de l'exercice doit également prendre en compte :

- Les **primes à émettre**, qui sont des primes qui se rattachent à l'exercice mais qui n'ont pas pu être émises à temps (retard administratif, police à déclaration...);
- Les **primes à annuler**, qui sont les primes qui sont susceptibles d'être annulées au

cours des exercices futurs (impayées, modification contrat, retard administratif...).

**Primes acquises à l'exercice**=primes émises sur opérations directes +primes acceptées- primes émises reportées- primes acceptées reportées.

### 2-2-3-2 Prestations (sinistre) de l'exercice :

**Prestations (sinistre) de l'exercice** = prestations sur opérations directes+prestations sur acceptations.

**Commissions de réassurance** =commissions reçues en réassurance- commissions versées en réassurance.

Sont destinées à compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation, ou à faire face à des charges d'exploitation.

### 2-2-3-5 Marge d'assurance nette :

C'est le solde majeur du compte de résultat, il exprime la valeur créée par l'entreprise au cours de l'exercice.

Elle se mesure comme suite :

**Marge d'assurance nette**=primes acquises à l'exercice-prestations de l'exercice.

### 2-2-3-6 Résultat technique opérationnel :

Il représente la contribution de l'exploitation à l'enrichissement du patrimoine de l'entreprise.il fait ressortir le résultat réalisé par l'activité courante, sans inclure les modes de financement.

**Résultat technique opérationnel**=marge d'assurance nette - services extérieurs et autres consommations - charges de personnel-impôts, taxes et versements assimilés+autres produits opérationnels-autres charges opérationnels-dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur +reprise sur perte de valeur et provisions.

Ce résultat de l'activité financière de l'entreprise fait ressortir tous les produits et charges financiers du cycle d'exploitation.

**Résultat financier**=produits financiers-charges financières.

### 2-2-3-6 Résultat ordinaire avant impôts :

Il exprime l'enrichissement de l'entreprise après prise en compte du coût de financement externe. C'est la somme algébrique de résultat technique opérationnel (RTO) et résultat financier(RF).

**Résultat ordinaire avant impôts** =résultat technique opérationnel+résultat financier.

### 2-2-3-9 Résultat net des résultats ordinaires :

Les produits et charges résultant de l'activité ordinaire qui sont d'une taille, d'une nature ou d'une incidence telles qu'ils nécessitent d'être mis en évidence pour expliquer les performances de l'entité pour la période sont présentés sous des rubriques spécifiques du compte de résultat.

**Résultat net des résultats ordinaires** = total des produits ordinaires-total des charges

### 2-2-3-10 Résultat extraordinaire :

Le résultat extraordinaire résulte de produits et charges correspondants à des événements ou à des transactions clairement distinctes de l'activité ordinaire de l'entreprise et présentant un caractère exceptionnel.

**Résultat extraordinaire** =éléments extraordinaires (produits) (à préciser)- éléments extraordinaires (charges) (à préciser).

### 2-2-3-11 Résultat net de l'exercice :

Il est égal à la différence entre le total des produits et le total des charges de cet exercice. Il correspond à un bénéfice (ou profit) en cas d'excédent des produits sur les charges et à une perte dans le cas contraire.

### 2-2-3 Spécificités des comptes de résultat des compagnies d'Assurances :

- **La marge d'assurance nette** : C'est le poste le plus important car il dégage la « valeur ajoutée » du cycle technique ; elle représente l'excédent des primes sur les prestations (sinistres) ; sert à rémunérer les différents facteurs qui interviennent dans l'activité (personnel, impôts, les dotations...).
- **Résultat issu de l'activité technique : émission des primes et règlement des prestations (sinistres).**

Le résultat technique opérationnel est le résultat dégagé des primes acquises ; diminué des prestations, des charges de fonctionnement et des dotations aux provisions et amortissements et pertes de valeur des immobilisations corporelles.

- **Résultat issu de l'activité financière : le résultat financier ou le résultat sur placement.**

Le résultat financiers est dégagé suivant : les revenus financiers : dividendes et intérêts générés des placements (toute nature : participation, obligation ; OAT, Bons de trésor, revenus des loyers) majorés des plus values latentes issues des cessions des actifs financiers diminués des charges financières et des moins-values d'évaluation et de cession.

Entre ces deux résultats il existe un lien inverse c'est-à-dire :

L'insuffisance des produits financiers dans un marché volatile (par rapport aux taux) réduit le résultat (les capitaux propres) ; donc la marge de solvabilité, afin de compenser cette perte ou plutôt insuffisance il y a lieu d'augmenter la prime ce qui induit à l'augmentation du résultat technique.

### Section 3 : Les outils de mesure de la performance financière de l'entreprise

Toutes les entreprises utilisent des outils afin de mesurer et vérifier leurs progrès fait dans la réalisation des objectifs qu'elle s'était fixée. Un système de mesure efficace est une condition primordiale à la bonne gestion de l'entreprise. Mesurer la performance est réalisée à l'aide de techniques, de contrôles qui sont destinés à garantir l'exécution des différents centres de responsabilités dans l'entreprise sont adéquates aux normes établies.

#### 1- Mesurer la performance par les indicateurs d'équilibre financier du bilan :

La règle de l'équilibre financier est perçue suivant la règle de l'équilibre financier minimum c'est-à-dire les ressources durables doivent financer les emplois stables et les emplois circulants (d'exploitation) devront être financés par les ressources cycliques ce qui permettra d'éviter d'éventuels problèmes de trésorerie. Trois indicateurs permettent de juger du degré d'équilibre financier d'une entreprise se sont : le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie nette

**1.1 Le fonds de roulement net (FRN) :** Il est défini comme étant le surplus des ressources durables après financement des emplois stables, ce surplus permet de financer par la suite l'exploitation. Nous pouvons le schématiser comme suit :

Actifs fixes	Capitaux permanents (Capitaux propres + DLMT)
Actifs circulants	FRN
	DCT

Afin de calculer le FRN, il est nécessaire d'organiser le bilan en grandes masses qui regroupe les éléments de l'actif et ceux du passif sur la base d'un critère de durée. Il peut s'obtenir suivant deux formules :

- A partir du haut du bilan :

$$\text{FRN} = \text{Capitaux permanents} - \text{Actifs fixes}$$

- A partir du bas du bilan :

**FRN** = Actifs circulant – Dette à court terme

L'interprétation du FRN :

- Lorsque  $FRN > 0$  (positif) : cela veut dire dans un premier temps que les capitaux permanents (KP) sont supérieurs aux actifs fixes (AF), ce qui signifie que l'entreprise a entièrement financé ces immobilisations tout en dégageant un excédent de ressource qui représente une marge de sécurité pour l'entreprise à court terme.
- Lorsque  $FRN < 0$  (négatif) : cela indique que les KP sont inférieurs aux AF, ce qui implique, les immobilisations n'ont pas été financées en totalité par les ressources stables, mais en partie par les DCT. Dans cette situation la marge de sécurité n'existe pas et l'entreprise se trouve vulnérable.
- Lorsque  $FRN = 0$  (nul) : cela explique que les KP sont égales aux AF, ce qui veut dire que les ressources à long terme ont pu financer l'intégralité des emplois stables ou AF de justesse, c'est à-dire sans dégager de marge de sécurité, de même pour les emplois cycliques (actifs circulants) qui ont été entièrement financés par les ressources cycliques (ou DCT).
- 

### 1.2 Le besoin en fonds de roulement (BFR) :

Il est défini comme suit : « Il arrive bien souvent qu'un écart apparaisse entre l'actif et le passif circulant. Cet écart est appelé besoin en fonds de roulement. Il correspond à l'argent (gelé) par l'entreprise pour financer son cycle d'exploitation. Il est égal à la différence entre l'actif circulant et le passif circulant, sans prendre en considération la trésorerie »<sup>59</sup>. Le BFR peut être déterminé par deux formules :

- Première formule :

$$\mathbf{BFR} = (\text{Valeurs d'exploitations} + \text{Valeurs réalisables}) - \text{DCT}$$

- Deuxième formule :

$$\mathbf{BFR} = (\text{Actif circulant} - \text{Valeurs disponibles}) - \text{DCT}$$

L'interprétation du BFR :

---

<sup>59</sup> F.NICOLAS, « Finance pour non-financiers », Edition DUNOD, Paris, 2012, page 87-88.

**Aucune entrée de table des matières n'a été trouvée.**

- Quand  $BFR > 0$  (positif) : dans ce cas, nous allons dire que l'entreprise a un besoin en financement d'exploitation et donc les actifs circulants sont plus importants que les ressources cycliques
- Quand  $BFR < 0$  (négatif) : cela veut dire qu'il a un excédent des ressources d'exploitation, dans ce cas les DCT sont supérieurs aux emplois cycliques.
- Quand  $BFR = 0$  (nul) : cela signifie que les DCT arrivent à couvrir de justesse les emplois cycliques sans dégager d'excédent

### 1.3 La trésorerie nette (TR) :

La trésorerie est un indicateur synthétique qui permet de donner le niveau des liquidités à la disposition d'une entreprise. Elle s'obtient également par deux méthodes différentes :

- La première méthode :

$$TR = FRN - BFR$$

- La deuxième méthode :

$$TR = \text{Trésorerie active} - \text{Trésorerie passive}$$

L'interprétation de la trésorerie nette :

- Lorsque  $TR > 0$  (positive) : cela veut nécessairement dire que le FRN est supérieur au BFR, ce qui signifie que l'entreprise a pu financer la totalité de son besoin en fonds de roulement et dégager un excédent qu'on retrouve dans ses disponibilités. Cette situation est la plus recherchée par les entreprises.
- Lorsque  $TR < 0$  (négative) : cela veut logiquement dire que le FRN est inférieur au BFR, ce qui veut dire que le fonds de roulement n'a financé qu'une partie du besoin en fonds de roulement exprimé par l'entreprise. Donc, dans cette situation l'entreprise ne dispose pas d'une liquidité suffisante.
- Lorsque  $TR = 0$  (nulle) : cela veut dire que le FRN et le BFR sont égaux, cette situation représente une harmonisation parfaite entre la structure des ressources et celle des emplois, de sorte que ces derniers ont été financés de justesse.

### 2- Mesurer la performance par les ratios :

De plus, nous pouvons également mesurer la performance de l'entreprise à l'aide de ratios. Ce

dernier désigne le rapport entre deux valeurs caractéristiques du bilan, qui sont exprimés par un pourcentage ou par un coefficient. Un ratio est défini comme étant un indicateur qui permet de porter un jugement objectif sur le fonctionnement d'une entreprise. Nous verrons dans ce qui suit quatre catégories de ratios :

### 2.1 Ratios de structure :

Ils sont également appelés ratios de structure financière, ils permettent d'exprimer un jugement sur la solidité de la structure financière de l'entreprise.

Tableau N°03 : Ratios de structures.

Ratios de structure	Interprétation
<b>Ratio de financement permanent</b> $\frac{\text{capitaux permanents}}{\text{actif fixe}} \geq 1$	Il permet de savoir si l'entreprise a pu financer la globalité de ces immobilisations grâce à ces ressources permanentes.
<b>Ratio de financement propre</b> $\frac{\text{capitaux propres}}{\text{actif fixe}} \geq 0.5$	L'intérêt de ce ratio est de connaître le degré de financement des immobilisations par les moyens propres de l'entreprise.
<b>Ratio de financement des investissements</b> $\frac{\text{valeurs immobilisées}}{\text{total actif}} \geq 0.5$	L'objectif de calcul de ce ratio est de connaître l'importance de la politique d'investissement de l'entreprise
<b>Ratio de financement total</b> $\frac{\text{capitaux propres}}{\text{total passif}} \geq 0.5$	Il permet d'estimer la part des ressources propres qui est représentée dans la structure globale de l'entreprise.

### 2.2 Ratios de liquidité :

Ils permettront de nous informer sur la capacité de l'entreprise à faire face à ses échéances à court terme. Ils mesurent la capacité de l'entreprise à transformer ses actifs courants en liquidité pour faire face à ces dettes à court terme.

Tableau N°04 : Ratios de liquidité

Ratios de liquidité	Interprétation
<b>Ratio de liquidité générale</b> $\frac{\text{actif circulant}}{\text{dettes a court terme}} \geq 1$	Il estime le degré de liquidité de l'actif du bilan. Ainsi, plus sa valeur est élevée plus l'entreprise est liquide

<p><b>Ratio de liquidité réduite</b>  <math display="block">\frac{\text{valeurs disponibles} + \text{valeurs réalisables}}{\text{dettes à court terme}}</math> <b>Inclue entre 0.3 et 0.5</b></p>	<p>C'est un indicateur par excellence pour estimer la capacité de remboursement à court terme de l'entreprise en faisant une comparaison entre les éléments les plus liquides de l'actif et des DCT.</p>
<p><b>Ratio de liquidité immédiate</b>  <math display="block">\frac{\text{valeurs disponibles}}{\text{dettes à court terme}}</math> <b>Inclue entre 0.2 et 0.3</b></p>	<p>Il mesure la capacité de remboursement instantanée. Son intérêt est d'évaluer la part des dettes échues qui pourront être honorées dans l'immédiat.</p>

### 2.3 Ratios de rentabilité :

Ils expriment la capacité de l'entreprise à produire un profit. Ils sont obtenus en comparant le résultat obtenu et les moyens mis en œuvre pour l'obtenir. Ces ratios représentent des indicateurs privilégiés pour l'évaluation de la performance des entreprises d'une part et pour les parties prenantes d'autre part

Tableau N°05 : Ratios de rentabilité.

Ratios de rentabilité	Interprétation
<p><b>Ratio de rentabilité économique</b>  <math display="block">\frac{\text{resultat d'exploitation}}{\text{capitaux propres}}</math></p>	<p>Il permet de mesurer la rentabilité des actifs investis dans l'entreprise. Cela en comparant le revenu aux moyens mis en œuvre pour générer des revenus.</p>
<p><b>Ratio de rentabilité financière</b>  <math display="block">\frac{\text{resultat net}}{\text{capitaux propres}}</math></p>	<p>Il évalue la rentabilité des capitaux propres d'une entreprise. Ce ratio permet de savoir si l'entité a généré de la rentabilité à partir de ses fonds propres.</p>
<p><b>Ratio de rentabilité commerciale</b>  <math display="block">\frac{\text{resultat net}}{\text{chiffres d'affaires}}</math></p>	<p>Il exprime la rentabilité de l'entreprise par rapport à son volume d'activité. Il traduit l'efficacité commerciale</p>

- Si la rentabilité financière ou économique est  $\leq 0$ , alors l'entreprise n'est pas rentable
- Si  $0 \leq R \leq 5\%$ , alors la rentabilité de l'entreprise est faible
- Si  $5\% \leq R \leq 10\%$ , alors la rentabilité de l'entreprise est moyenne

- Si la  $R \geq 10\%$ , alors la rentabilité est bonne.

### 2.4 Ratios de solvabilité :

La solvabilité est la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements de moyens et de long terme.

Tableau N°06 : Ratios de solvabilité.

Ratios de solvabilité	Interprétation
<b>Ratio de solvabilité générale</b> $\frac{\text{total actif}}{\text{total dettes}} \geq 1$	Il permet de mesurer la capacité de l'entreprise à payer la totalité de ses dettes
<b>Ratio d'autonomie financière</b> $\frac{\text{capitaux propres}}{\text{total dettes}} \geq 1$	Ce ratio nous informe sur l'indépendance financière de l'entreprise.
<b>Ratio de capacité de remboursement</b> $\frac{\text{dettes a long et moyen terme}}{\text{CAF}} \leq 3 \text{ ou } 5$	Il indique le délai théorique minimum de remboursement des capitaux empruntés à long et moyen terme par l'intermédiaire de la CAF.

### 3- Mesurer la performance par les indicateurs du compte de résultat :

L'objectif principal de l'analyse de la performance de l'entreprise par le compte de résultat est d'évaluer le volume et la progression des charges, des produits et des résultats de l'entreprise. Pour ce faire et pour bien connaître l'activité de l'entreprise, il est impératif de calculer un certain nombre d'agrégats financiers appelés soldes intermédiaires de gestion ainsi que la capacité d'autofinancement.

#### 3.1 Les soldes intermédiaires de gestion :

Ils sont définis par le plan comptable général et sont déterminés à partir du compte de résultat de l'entreprise. Le calcul de ces soldes permet de faire une synthèse sur l'activité de l'entreprise, ils expliquent la formation du résultat de l'exercice en analysant les différentes étapes de création de valeur dans l'entreprise.

Tableau N°07 : Tableau récapitulatif des soldes intermédiaires de gestion.

SIG	Formules	Explications
<b>Solde N°01 : La marge commerciale</b>	= Ventes des marchandises – Coût d'achat des marchandises vendues*	Son calcul concerne les entreprises commerciales ou mixtes. Il représente l'excédent des ventes sur le coût d'achat des marchandises vendues.
<b>Solde N°02 : La production de l'exercice</b>	= Production vendue + Production stockée ou déstockée + Production immobilisée.	Ce deuxième solde concerne les entreprises industrielles. Il permet de mesurer l'ensemble de l'activité de production au cours d'un exercice.
<b>Solde N°03 : Valeur ajoutée</b>	= (Production de l'exo + Marge commerciale) – Consommation de l'exo en prévenance de tiers.	La VA détermine le montant de la création de valeur apportée par l'entreprise à son exploitation. C'est un indicateur de l'efficacité des moyens de production mises en œuvre.
<b>Solde N°04 : Excédent brut d'exploitation</b>	= VA + Subvention d'exploitation – Impôts, taxes et versements assimilés – Charges de personnel.	Il exprime la capacité de l'entreprise à engendrer des ressources monétaires grâce à son exploitation, indépendamment de la politique d'amortissement et des charges financières.
<b>Solde N°05 : Résultat d'exploitation</b>	= EBE + Reprise sur charges et transferts de charges + Autres produit – Dotation aux amortissements et provisions – Autres charges.	Il représente le profit ou la perte généré par l'activité de l'entreprise. Il mesure la performance économique sur le plan industriel et commercial, indépendamment de sa politique de financement et de sa stratégie fiscale. Pour le calculer on prend en considération uniquement les éléments de l'exploitation.
<b>Solde N°06 : Résultat courant avant impôts</b>	= Rt d'exploitation ± Quotes-parts de résultat sur opération faites en commun + Produits financiers – Charges financières.	Il mesure la performance de l'activité économique et financière de l'entreprise. Il est intéressant de le comparer au résultat d'exploitation afin d'analyser l'incidence de la politique financière sur la formation du résultat.
<b>Solde N°07 : Résultat</b>	= Produits exceptionnels –	Il est calculé à partir des

<b>exceptionnel</b>	Charges exceptionnelles.	éléments exceptionnels du compte de résultat. Il correspond au solde d'opérations rarement réalisés dans une entreprise.
<b>Solde N°08 : Résultat de l'exercice</b>	1) = Total produits – Total charges. 2) = Rt courant avant impôt + Rt exceptionnel – Participation des salariés – Impôt sur les bénéfices.	Il représente le cumul des trois résultats d'exploitation, financier et exceptionnel Il correspond à l'excédent qui est à la disposition de l'entreprise après versement de la participation des salariés et paiement de l'IBS.
<b>*Coût d'achat des marchandises vendues = Achats des marchandises ± Variation de stock de marchandises.</b>		

### 3.2 La capacité d'autofinancement :

Selon X.BOUIN & F.X.SIMON : « La capacité d'autofinancement représente la capacité de l'entreprise à contribuer à son développement et correspond à la ressource de financement dégagée par l'activité de l'entreprise au cours de l'exercice »<sup>60</sup>. La CAF évalue le surplus monétaire dégagé par l'entreprise en prenant en compte la totalité des produits encaissables et des charges décaissables. Elle peut être calculée par deux méthodes :

- Méthode additive : Nous démarrons le calcul à partir du résultat de l'exercice, cette méthode utilise uniquement les charges non décaissables et les produits non encaissables pour arriver au calcul de la CAF. Elle est calculée comme suit :

Tableau N°08 : Calcul de la CAF avec la méthode additive.

Résultat de l'exercice	
+	Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions
-	Reprise sur amortissements, dépréciations et provision
+	Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés
-	Produits de cession d'immobilisations
-	Quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice
=	Capacité d'autofinancement

<sup>60</sup> 61 Xavier BOUIN & François-Xavier SIMON, « Tous gestionnaire : comprendre et maîtriser les outils de gestion à des fins opérationnelles », DUNOD, Paris, 2006, page 47.

## Chapitre 2 : La performance financière en Assurance

- Méthode soustractive : Nous entamons le calcul de la CAF avec cette deuxième méthode à partir de l'excédent brut d'exploitation, sa formule peut être simplifiée comme suit :

$$\text{CAF} = \text{EBE} + \text{Produits encaissables} - \text{Charges décaissables}$$

Ou la calcule également :

Tableau N°08 : Calcul de la CAF avec la méthode additive.

Excédent Brut d'Exploitation (ou insuffisance)	
+	Transferts de charges d'exploitation
-	Autres charges d'exploitation
+	Autres produits d'exploitation
+/-	Quotes-parts de résultat sur opération faites en commun
+	Produits financiers
+	Charges financières
-	Produits exceptionnels
+	Charges exceptionnels
-	Impôts sur les bénéfices
-	Capacité d'autofinancement

l'analyse de ces soldes et de la capacité d'autofinancement viennent compléter la première analyse de l'équilibre financier qui a été faite, en analysant en détail les éléments qui ont contribué à la formation du résultat de l'entreprise

### Conclusion

Ce chapitre nous a permis de cerner cette notion de performance de l'entreprise d'une manière globale, puis plus particulièrement la performance financière de l'entreprise. Cette dernière doit préserver le bon fonctionnement du cycle d'exploitation en faisant l'étude des différents indicateurs financiers cités précédemment. La performance financière est un objectif poursuivi par toutes les entreprises, car elle comprend la réalisation d'une bonne rentabilité, une croissance acceptable et la création de richesse. Pour la mesure de la performance financière des indicateurs sont mis en place pour permettre aux responsables d'agir en réalisant la cohérence entre objectifs, moyens et réalisations. Ces indicateurs sont des outils de mesure de la santé de l'entreprise et des outils d'aide à la décision. Ils permettent de délivrer une information quantifiée et pertinente afin d'évaluer et de mesurer les résultats d'une entreprise. Ces indicateurs sont utilisés dans un tableau de bord et c'est de cette façon que chaque entité arrive à maintenir sa rentabilité et à améliorer sa performance

# *Chapitre 3 :*

*L'analyse de la performance  
financière de l'agence 2010 de  
Bouira*

Pour mieux enrichir et illustrer la partie théorique et aussi pour avoir des réponses aux questions posées dans la problématique, nous avons effectué un stage pratique au sein de la compagnie d'assurance « SAA, Alger ».

Ce cas pratique, permet de faire une analyse objective sur la performance de l'entreprise à travers l'analyse financière. Dans cette optique, la première section présente l'historique, l'organigramme général de la SAA et ses différentes structures.

Ensuite l'analyse des bilans et les comptes et l'étude les différents ratios, afin de tester la performance financière de cette compagnie.

### **1-1 Présentation de la société algérienne d'assurance**

La Société Algérienne d'Assurance « SAA » est une entreprise publique économique, agréée pour pratiquer l'ensemble des branches d'assurance, elle est la première société d'assurance et de réassurance en Algérie.

La SAA est une société par action, elle est sise aujourd'hui au quartier d'affaires de Bab Ezzouar, Alger, et se positionne parmi les acteurs majeurs du secteur national des assurances avec 21,6% de part du marché et un chiffre d'affaires de 29 milliards DA en 2021.

Avec plus de 500 points de vente (agences directes et agents généraux agréés) et 189 guichets bancassurance sur tout le territoire National, la SAA assure un service de proximité à ses clients.<sup>61</sup>

- En quelques chiffres clé la SAA c'est :
- Plus de deux millions de clients ;
- 1er Assureur Automobile avec 17.6 MILIARDS DA;
- 2ème Assureur Agricole avec 0.6 MILIARDS DA;
- 3ème Assureur IRDT avec 8 MILIARDS DA;
- 4ème Assureur TRANSPORT avec 0.4 MILIARDS DA.<sup>1</sup>

### **1-2 Evolution de la société algérienne d'assurance**

La société algérienne d'assurance (SAA) a vu le jour le 12 décembre 1963 sous forme de société mixte Algéro-Egyptienne dont le capital était détenu à hauteur de 61% par l'Algérie et 31 % par l'Égypte étant donné que l'Algérie au lendemain de l'indépendance n'avait pas encore les moyens techniques pour faire monter une compagnie d'assurance toute seule.

---

<sup>61</sup> [www.saa.dz](http://www.saa.dz) consulté le 01/10/2022 à 11:42

La SAA a un parcours très riche en événements. En effet, dans le cadre de nationalisation initiée par l'Algérie, la société nationale d'assurance SAA est devenue le 27 mai 1996 à 100% une société algérienne par ordonnance n°66\_127 à l'occasion du monopole de l'état sur les opérations d'assurance, malgré la nationalisation des opérations d'assurance certaines assurances ont continué de fonctionner selon l'ancienne réglementation coloniale. En 1973, il y a eu la suppression des intermédiaires privés d'assurance qui ont été intégrés en tant que fonctionnaire ou salariés dans les compagnies d'assurance algérienne. En janvier 1976, la spécialisation des entreprises d'assurance par nature d'activités a conduit la SAA à se consacrer au marché intérieur des risques simples et à ne pratiquer que l'assurance automobile, l'assurance vie et risques particuliers commerçant et artisans.

C'est à la suite de cela que la société nationale d'assurance SAA a été conduite à s'impliquer fortement sur l'ensemble du territoire et à être présente à la frontière pour d'une part rapprocher l'assurance de l'assuré et d'autre part, développer le plein emploi.<sup>62</sup>

Cette transformation s'est accompagnée de la levée de la spécialisation des compagnies d'assurance et la pratique de nature différente. Ce qui a élargie son champ d'activités aux autres risques, compris ceux des domaines agricoles.

A la fin des années 80 (en 1988) les sociétés d'assurance ont été admises au passage de l'autonomie des entreprises la société nationale d'assurance SAA au même titre que la CAAT et la CAAR et la CCR ont été transformée en EPE (entreprises publiques économiques) sous tutelle des fonds de participation mais avec leur dissolution, les compagnies ont été placées sous tutelle du trésor public.<sup>63</sup>

En 1995 dans le cadre de l'ouverture de l'Algérie à l'économie du marché, il y a eu abrogation de la loi 08/07 par l'ordonnance 95/07 cette ordonnance a comme nouveauté, l'ouverture du marché intermédiaire privé (agents généraux et courtiers) et agréer des compagnies d'assurance privées et étrangères soumises au droit algérien.<sup>1</sup>

Elle a aussi levé le monopole et la spécialisation des assurances dans les branches précises. Á partir de 2000/2001, avec l'embellie financière de l'époque, la SAA, à l'instar des autres acteurs du marché, a saisi les opportunités offertes notamment dans le secteur de l'automobile (importation d'environ cinq cent mille unités/an) pour développer son activité et afficher des taux de croissance à deux chiffres. En 2004, intervient une réorganisation structurelle de la compagnie, avec la création de divisions par segment de marché, avec pour objectif d'accompagner l'évolution de l'activité et d'améliorer la productivité du travail. Cette même année marque la fin de mandat pour la SAA en tant que gestionnaire du FSI (Fonds spécial d'indemnisation des accidentés de la route) et la création du Fonds de garantie automobile (FGA).

En 2014, avec la baisse drastique des recettes pétrolières, et l'arrêt brutal quelque temps après des importations des véhicules, il fallait impérativement revoir ses cartes. « Ainsi, face à une conjoncture économique de plus en plus difficile et à la concurrence des autres compagnies, une nouvelle réflexion était inévitable. C'est dans ce sens qu'il a été mis en place, dès cette année-là, une stratégie fondée sur la diversification des produits et des

---

<sup>62</sup><https://wikimemoires.net/2022/05/la-societe-nationale-dassurance-saa/> consulté le 01/10/2022 à 12:22

<sup>63</sup><https://wikimemoires.net/2022/05/la-societe-nationale-dassurance-saa/> consulté le 01/10/2022 à 12:28.

segments d'activité auxquels s'adresse la compagnie. L'objectif principal étant de se départir graduellement de la dépendance vis-à-vis de la branche historique, qu'était l'assurance automobile, qui représente actuellement moins de 70% du portefeuille, alors qu'elle était de 85% auparavant », relate son président-directeur général de la SAA.

Dans le cadre de cette stratégie de diversification, priorité était donnée au réseau de distribution avec l'objectif de sa rénovation, de sa modernisation et de son accompagnement à l'effet de jouer pleinement son rôle de vitrine commerciale de la compagnie. D'ailleurs, en 2015, un vaste chantier portant sur le relookage des points de vente a été mis en œuvre. Aujourd'hui, 70% des agences ont été relookées et les conditions d'accueil de la clientèle ont été nettement améliorées.

En 2016, la SAA « déménage ». Son nouveau siège social sis au quartier des affaires de Bab Ezzouar est une tour moderne et intelligente, constituant indéniablement un atout majeur<sup>64</sup>

pour la compagnie dans sa dynamique commerciale initiée. Durant cette année et dans la même lancée, la SAA procède à la révision des paramètres de classification de ses agences en les fondant davantage sur des critères liés à l'atteinte des objectifs et à la performance opérationnelle.

L'année 2017, marque également un tournant dans la « vie » de la SAA qui fait passer son capital social de 20 à 30 milliards de dinars. La SAA conforte sa position d'entreprise la plus capitalisée du secteur.

### **1-3 Historique de la société algérienne d'assurance**

- 1963 Création d'une compagnie à capitaux mixtes Algéro-égyptiens, La société nationale d'Assurance voit le jour en tant que compagnie d'assurance généraliste sous la marque SAA.
- 1963: Le premier point de vente ouvre ses portes à Alger-Centre, sous l'enseigne SAA Assurance.
- 1966 Institution du monopole de l'Etat sur les opérations d'assurance par Ordonnance N°66.127, ayant conduit à la nationalisation de la SAA par ordonnance N° 66.129.
- 1976: SAA se spécialise dans la branche des risques simples. Développe des offres adaptées aux particuliers, aux professionnels, aux collectivités locales et institutions relevant du secteur de la santé.
- 1989: Dans le cadre de l'autonomie des entreprises, la SAA transforme son mode de gouvernance et devient une EPE au capital de 80 000 000 DA.
- 1990: La SAA élargit son champ d'activités aux risques industriels, de l'engineering, de transport, risques agricoles et assurances de personnes.
- 1995: Réintroduction des intermédiaires privés (agents généraux, courtiers et bancassurance), mise en place des outils de contrôle du marché et création de la commission de supervision des assurances.
- 1997: Refonte de l'organisation du réseau.
- 2003: Nouveau découpage régional, Introduction de l'ERP ORASS et développement d'un système d'information adapté aux besoins de la SAA.

---

<sup>64</sup><https://www.eldjazaircom.dz/2020/08/17/saa-une-transformation-assumee/> consulté le 01/10/2022 à 12:37

- 2004: Création de division par segment de marché afin de booster la productivité. Fin du mandat de la SAA en tant que gestionnaire du FSI et création du Fond de Garantie automobile
- 2010: Séparation des assurances de personnes de celle relative aux dommages.
- 2011: Le capital social de la SAA est porté à 20 Milliards DA
- 2015: Lancement du programme de relooking du Réseau, La SAA se lance pleinement dans la diversification de son portefeuille par le développement des branches hors automobile.
- 2016: Changement de siège social, une tour intelligente qui renforce la compagnie dans sa dynamique commerciale.
- 2017: La SAA fait passer son Capital social à 30 Milliards de DA soit 275 Millions de Dollars.<sup>65</sup>
- 2018: Signature de la convention Cadre de partenariat et lancement des bureaux de souscription au niveau des showrooms Renault, Signature de la convention avec MERILCO (base de données de lutte contre la fraude pour la branche automobile), Mise en place d'un site pilote pour une plateforme de gestion des sinistres automobile, Relookage de 68 agences et aménagement de 17 agences.

### **Sous-section 1 : Missions et organisation de la SAA**

Après avoir fait une présentation de l'historique de la Société Algérienne d'Assurances, il serait opportun de découvrir les missions qu'elle s'est données à réaliser ainsi que son cadre organisationnel :

#### **1- Mission de la société algérienne d'assurance**

La Société Nationale d'Assurance est une entreprise de droit privé autonome financièrement qui a pour mission de pratiquer les opérations d'assurance pour :

- Offrir des garanties aux clients pour les différents risques qui atteignent leurs patrimoines et leurs personnes cas d'accidents ou de décès.
- En tant qu'institution financière, la SAA pour mission de mobiliser l'épargne à long terme et de contribuer au développement de l'économie nationale.
- Le développement du chiffre d'affaires de l'entreprise et la gestion des relations contractuelles avec les assurés.
- La gestion du fond spécial des indemnisations vue son extension du réseau de distribution.
- La recherche de la clientèle, de la réduction des contrats, et la gestion des sinistres et des présentations.
- Développement du chiffre d'affaires de l'entreprise et la gestion des relations contractuelles avec les assurés, le soutien technique des agences.
- Lancer de nouveaux produits d'assurance adaptée aux besoins de la clientèle de la réduction des contrats, et la gestion des sinistres et des présentations.

---

<sup>65</sup> [www.saa.dz](http://www.saa.dz) consulté le 02/10/2022 à 13:30

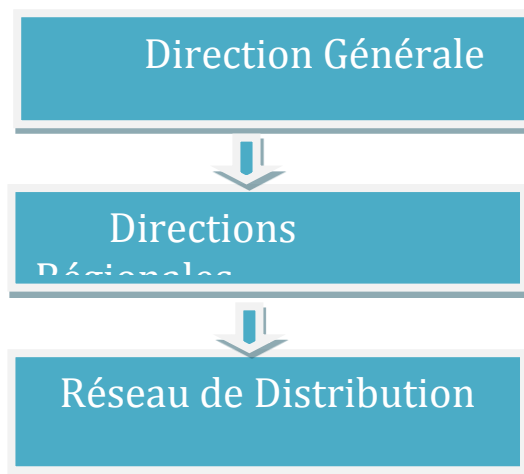
- Améliorer son système d'exploitation en le modernisant par l'acquisition de logiciels intégrés d'assurance.
- Améliorer la qualité des services et communiquer avec les agences. Maintenir sa position de leader sur le marché.
- La SAA propose des solutions adaptées aux spécificités de notre activité. la proximité, l'écoute et la disponibilité caractérisent les relations de la SAA avec ses assurés. L'activité de la SAA s'étend à de nombreux domaines et s'adresse à une large clientèle :  
particuliers, professionnels, petites, moyennes et grandes entreprises et institutions.<sup>66</sup>

### 2- Cadre organisationnel de la SAA :

A l'instar des bonne pratique en matière de gestion l'organisation hiérarchique de la SAA subdivisée en trois niveaux, à savoir :

- La direction générale ;
- Les directions régionales ;
- Le réseau de distribution (agences).

**Figure N° 01:** La structure organisationnelle de la SAA en générale



Source : établi par l'étudiante, à partir des données interne de la SAA.

#### 2-2-1 La direction générale :

La direction générale est au sommet de la compagnie. L'organisation actuelle de la direction générale de la SAA résulte des différentes transformations qu'elle a subi au cours des années, où ses directions centrales sont structurées en divisions par segments et par produit, son organigramme est le suivant :

<sup>66</sup> [www.saa.dz](http://www.saa.dz) consulté le 02/10/2022 à 13:30

### **Chapitre 3 : Etude de la performance financière de la SAA par l'analyse financière**

---

La direction générale elle est chargée de :

- Organiser, Planifier, coordonner et contrôler les activités de la société ;
- Assister le réseau de la société sur les plans : technique, informatique, comptable et administratif ;
- Entre autres, développer des produits plus adaptés aux besoins du marché.

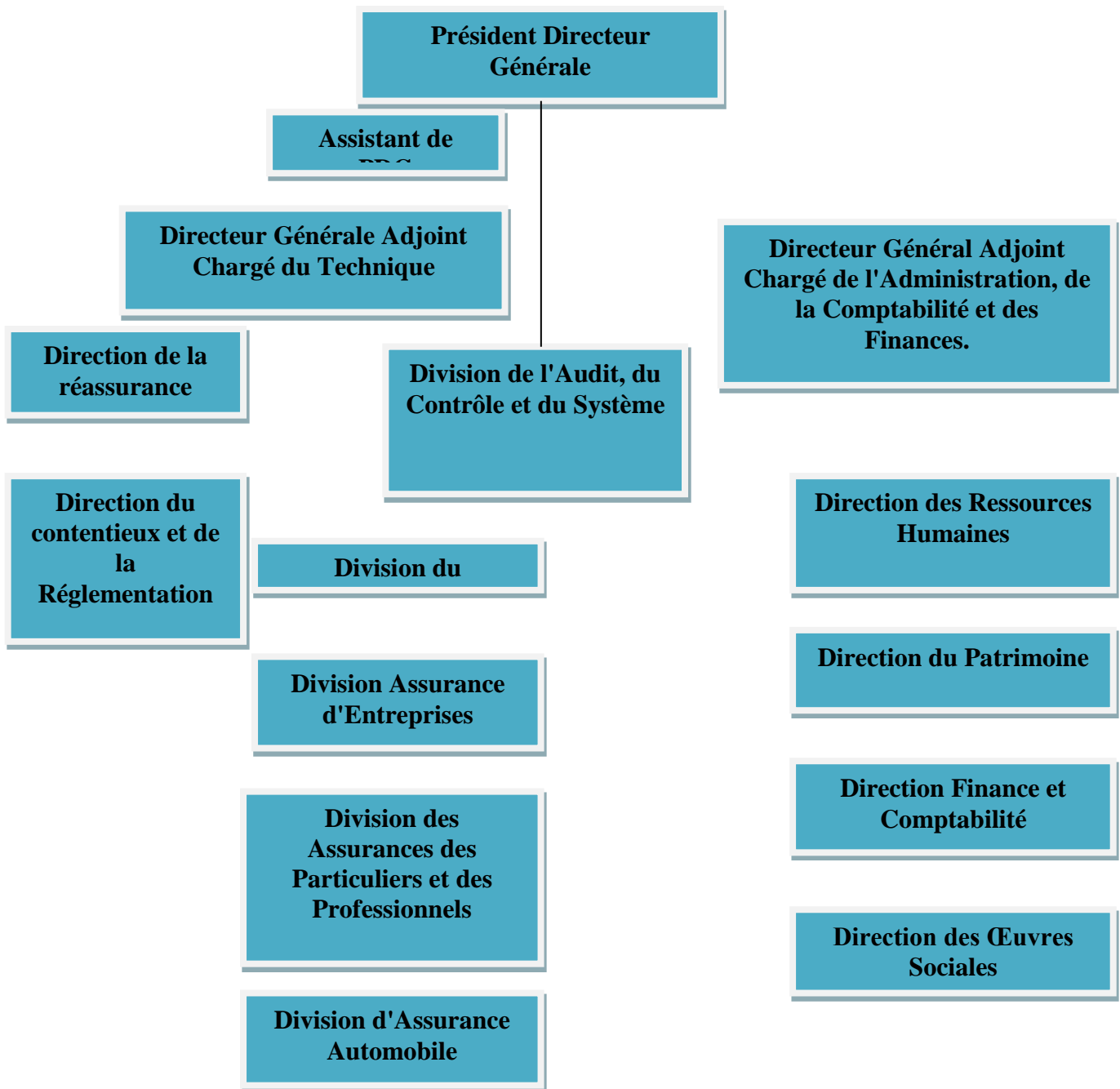
Ainsi, la direction générale, veille à l'atteinte des objectifs de performance, fixés et attribués aux directions centrales le composant. Ces dernières, regroupées sous formes de divisions, se voient attribuées des missions et des attributions spécifiques adaptés à leurs domaine. Elle est composée de cinq divisions centrales à savoir :

- La division de l'administration générale ;
- La division financière et comptable ;
- La division automobile ;
- La division des risques particuliers et professionnels ;
- La division des risques entreprise.

Toutes les divisions sont régies par des liens organiques avec le réseau de distribution régionale chacune dans son domaine.

L'organigramme, ci-après, nous permet de visualiser de l'organisation de la SAA.

Figure N° 02 Organisation de la société algérienne d'assurance.



Source : document interne de la SAA.

### 2-2-2 La direction régionale :

Les directions régionales de la SAA sont en nombre de quinze (15). Elles sont chargées de soutien technique et administratif au réseau de distribution (Agence commerciales) et du suivi de la bonne gestion des

### **Chapitre 3 : Etude de la performance financière de la SAA par l'analyse financière**

---

ressources matérielles et financières qui leurs sont affectés.

Elle est aussi chargée, de gérer les moyens logistiques nécessaires au bon fonctionnement des agences, et veiller à adapter les contrats aux caractéristiques locales des risques assurés. Le Directeur Général, est chargé du développement du chiffre d'affaires et de la gestion du portefeuille de l'entreprise. Il est secondé par un Directeur Régional Adjoint, qui est chargé de l'assister dans la gestion courante et dans la coordination des activités des structures internes à la Direction Régionale.<sup>67</sup>

Elle est composée de quatre départements, qui sont :

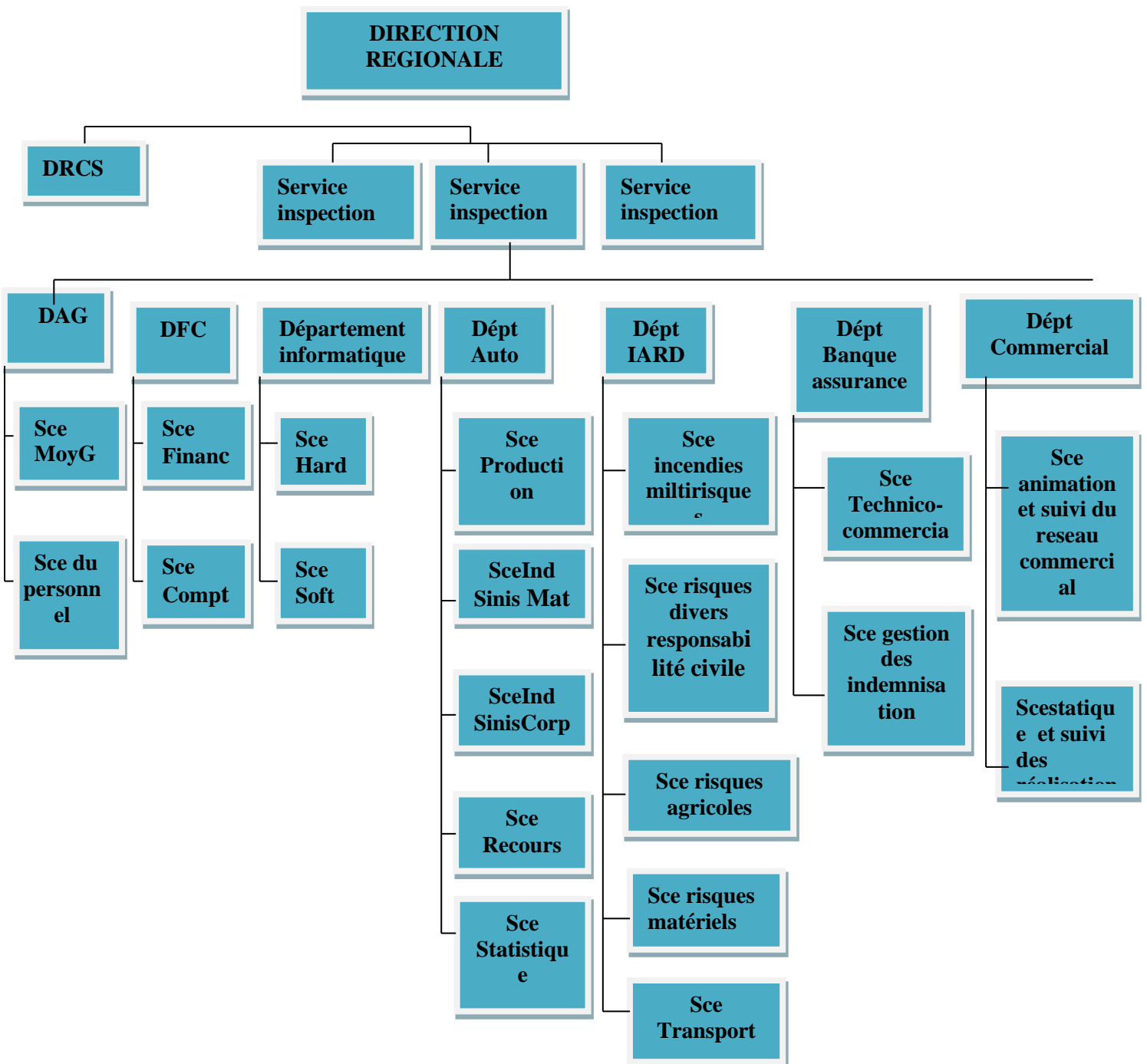
- Département « administration générale » ;
- Finance et comptabilité ;
- Département IARDT ;
- Département automobile.

L'organigramme, ci-après, permet d'apprécier le cadre organisationnel de la Direction régionale de la SAA de Tizi Ouzou.

---

<sup>67</sup>[www.saa.dz](http://www.saa.dz) consulté le 03/10/2022 à 17:03

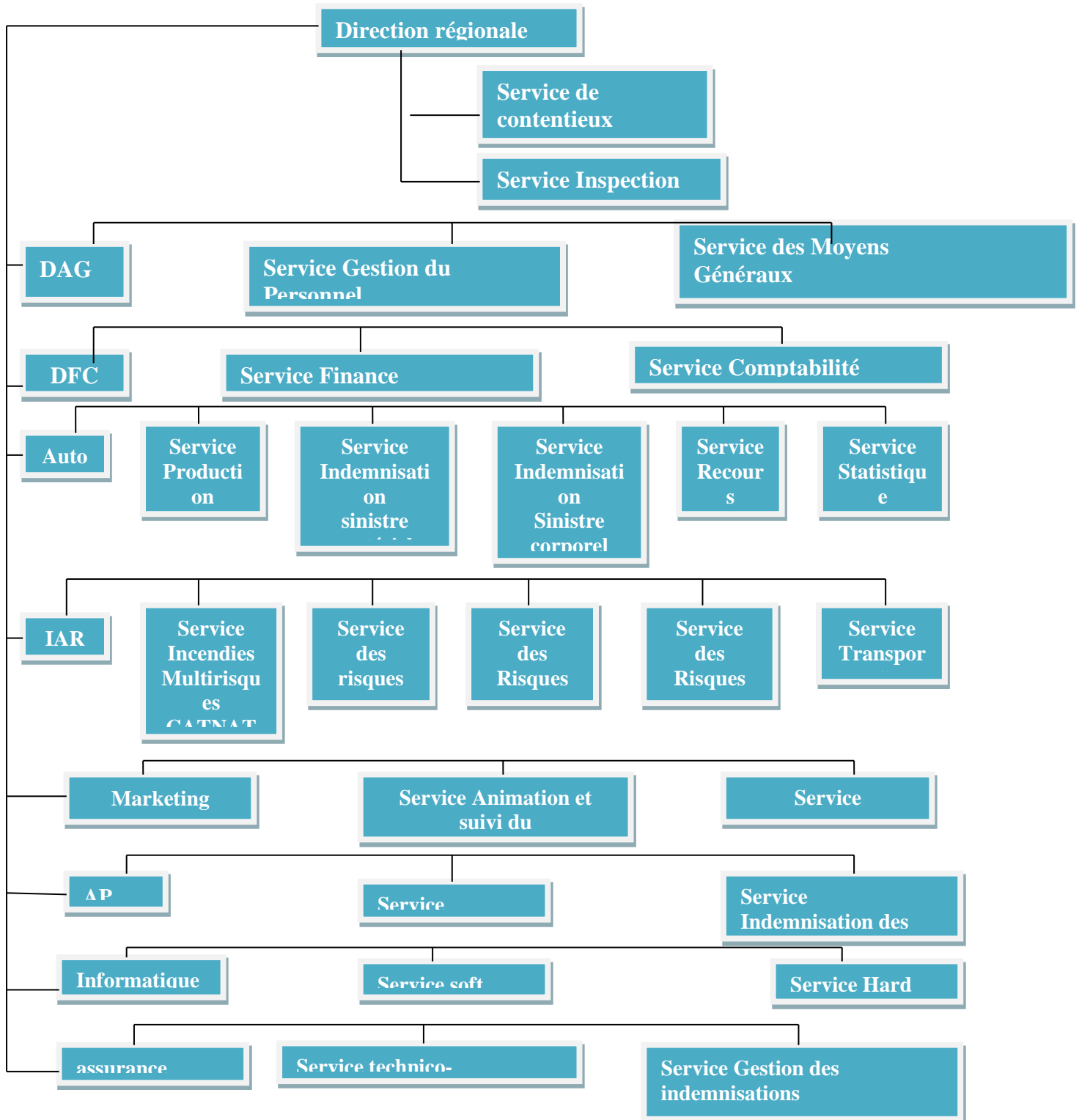
**Figure N°03:** Organisation de la direction régionale de la SAA.<sup>68</sup>



Source : document interne de la SAA.

<sup>68</sup> [www.saa.dz](http://www.saa.dz) Consulté le 03/10/2022 à 17:03

**Figure N°04:** Organigramme de la direction régionale de Tizi Ouzou.<sup>69</sup>



Source : document interne de la SAA

### 2-2-3 Les agences de la société algérienne d'assurance :

<sup>69</sup> [www.saa.dz](http://www.saa.dz) Consulté le 03/10/2022 à 18:20

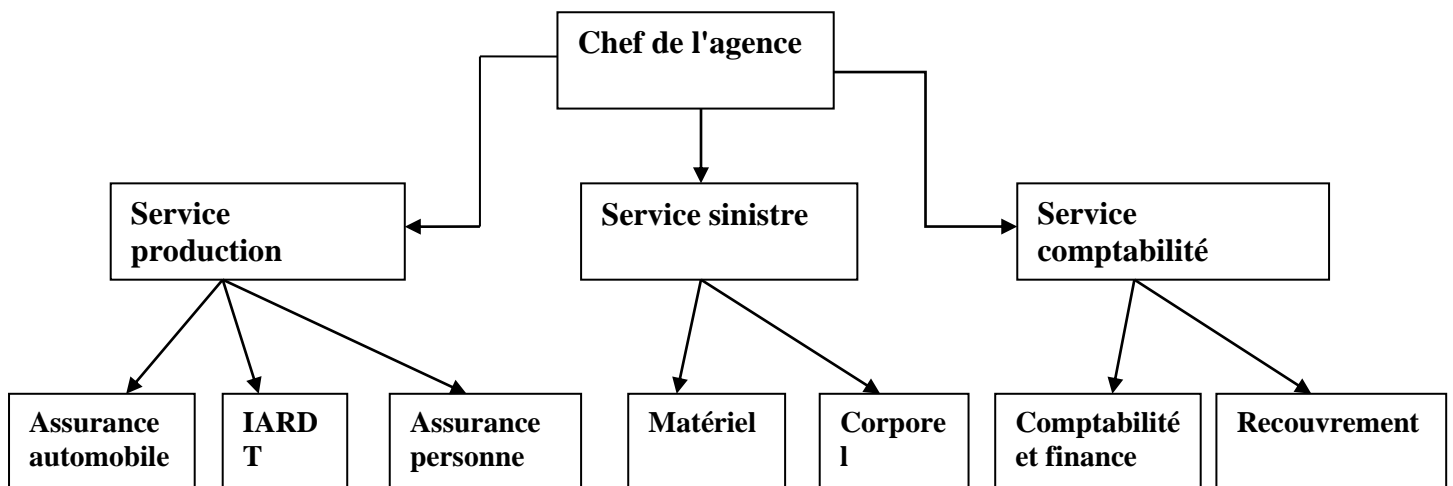
D'une manière générale, une agence d'assurance est un lieu ouvert au public, elle fonctionne comme une véritable Petite et Moyenne Entreprise (PME). Elle est le premier centre de production d'une compagnie d'assurance, un milieu de travail au sein duquel la souscription des contrats est réalisée. Elle est l'espace de vente, c'est-à-dire le lieu où convergent, d'une certaine façon, les efforts et les stratégies commerciales de l'assureur.

Dans une agence, l'organisme est assez simple parce qu'il ne contient pas beaucoup d'éléments. Nous allons présenter la structure de l'agence dans les points suivants :

D'abord un Chef de l'agence. Puis nous trouvons en dessous :

- Service production ;
- Service sinistre ;
- Service comptabilité.

Figure N° 05: Organigramme d'une agence d'assurance de la société algérienne d'assurance<sup>70</sup>



Source: Elaboré par l'étudiante

## Section 2: présentation et organisation de l'agence SAA 2083

### 1- 1 Présentation de l'agence SAA 2083

Les agences d'une ou plusieurs Wilaya forment une direction régionale, à la tête de laquelle est placé le directeur régional qui est la plus haute autorité de celle-ci. Chaque agence

<sup>70</sup> [www.saa.dz](http://www.saa.dz) consulté le 04/10/2022 à 16:20

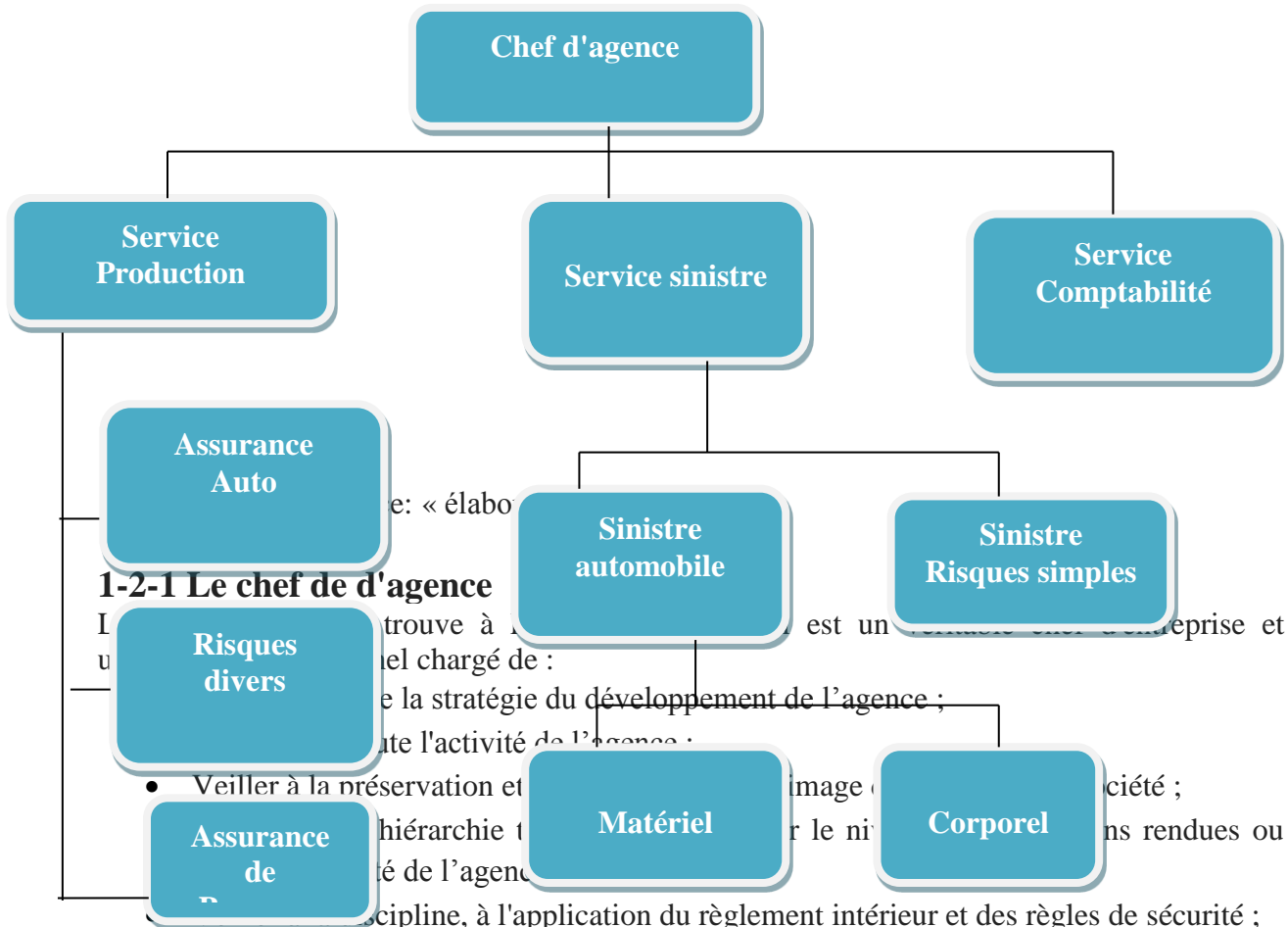
comprend au minimum deux services.

L'agence SAA 2083 est une agence d'assurance à capitaux privés, elle a été créée en Mars 2019 par monsieur BENABIDALLAH Younes et elle comprend trois autres employés, elle est située dans le centre-ville de « Bouira », Tizi-Ouzou,

### 1-1 Organisation de l'agence SAA 2083

L'agence SAA 2083 est organisée comme suit :

**Figure N°06:** Organigramme de l'agence SAA 2083



#### 1-2-1 Le chef de l'agence

Le chef de l'agence est un responsable qui est chargé de :  
 • élaborer la stratégie du développement de l'agence ;  
 • mettre l'activité de l'agence ;  
 • Veiller à la préservation et à l'image de la société ;  
 • Veiller à la formation et à la gestion rationnelle du personnel, notamment en assurant la polyvalence de celui-ci,  
 • Négocier les contrats importants ;  
 • Signer les chèques établis au niveau de l'agence (ordonnateur)

#### 1-2-2 Les différents services

Ces services sont ceux sur lesquels s'appuie l'activité même de l'agence d'assurance. En effet, le processus commence par le service production, de son côté le service sinistre intervient lors de la réalisation des sinistres prévus au cours de la durée du contrat. A ce titre, l'agence 2083 SAA est organisée en trois (3) services principaux :

##### 1-2-2-1 Le service production

C'est un service qui occupe une place primordiale dans une compagnie d'assurance. En effet, il est chargé de gérer les souscriptions des clients. Il est le service le plus important dans

l'agence, le chef de service production a en charge la commercialisation de tous les produits d'assurance via un suivi rigoureux des éléments du service.

Les producteurs, que ce soit en automobile, en IARD ou en assurances de personnes, connaissent parfaitement les produits commercialisés et transmettent vers la direction toutes les informations concernant l'environnement et les besoins des clients. Ils sont chargés, à la fois, de la rédaction et du renouvellement des contrats, ils ont pour missions la production des conditions particulières de chaque catégorie d'assurances mise en vente, de la réception du client, à la saisie du contrat sous le logiciel utilisé par la compagnie (ORASS), jusqu'à l'édition des conditions particulières, la signature du contrat par le client et l'encaissement de la prime par le caissier. Ce dernier, assure l'encaissement des primes d'assurances réglées en espèces ou par chèques, la tenue d'un brouillard de caisse sur lequel sont notées toutes les opérations journalières effectuées (les contrats réalisés avec montants).

Les éléments du service production sont en relation directe avec leurs collègues du service sinistres et le responsable de la comptabilité, ils doivent en permanence surveiller les résultats de souscriptions quotidiennes et prendre des mesures correctives en cas de besoin.

### **1-2-2-2 Le service sinistre**

Après réception de chaque déclaration de sinistres, à travers un constat dûment rempli par l'assuré ayant subi un accident, l'agent sinistre doit ouvrir un dossier pour chaque assuré reçu pendant la journée et enregistrer celui-ci sous le logiciel utilisé. Il doit informer, clairement et complètement, l'assuré des documents et informations nécessaires pour déterminer la somme de l'indemnisation que la société doit lui verser, en fonction, des garanties choisies lors de la souscription du contrat. Ce montant est arrêté par un professionnel en la matière après expertise des dégâts occasionnés au bien de l'assuré.

En principe, les sinistres sont réglés rapidement, après rassemblement des justificatifs nécessaires, par l'assuré ou le bénéficiaire et l'établissement du rapport d'expertise par un expert agréé par l'assureur.

La responsabilité d'un tiers ou de plusieurs assureurs en cas d'existence d'un adversaire pourrait être mise en cause à l'occasion d'un sinistre. Le service sinistre doit, alors, prendre toutes les mesures nécessaires pour exercer les recours éventuels contre ces tiers lorsque cela a été prévu, préalablement, au contrat de l'assuré.

Il faut préciser que le sinistre automobile peut être d'ordre matériel et/ou corporel (décès et blessures), ce qui signifie que les procédures de règlement sont différentes. L'une des ambitions de ce service est de gérer les sinistres vite et bien. Il faut, cependant, veiller à ne pas régler plus que ce qui est dû, ce qui oblige les agents sinistres de connaître toutes les dispositions des contrats, savoir détecter les exagérations, les déclarations trompeuses, voir les fraudes préméditées.

### **1-2-2-2 Le service comptabilité**

Le responsable de ce service doit, non seulement connaître les règles du métier, mais aussi les particularités du droit comptable, que la loi impose à une compagnie d'assurance. Chargé surtout du contrôle comptable, il vérifie en permanence l'étendue des engagements de la compagnie et vérifie, également, que les actifs du bilan sont suffisants pour y faire face.

Le comptable contrôle les activités des autres services dont il suit l'évolution en termes de chiffre d'affaires, d'encaissements, d'annulations et de résiliations. Il est impliqué dans le suivi des résultats des services sinistres et production. En ce sens, il joue le rôle de contrôleur de gestion.

**Il est aussi chargé d'arrêter la journée comptable ainsi que sa centralisation, de toutes les opérations effectuées pendant la journée au niveau des deux autres services, en utilisant, le**

logiciel ORASS. Ainsi, les éléments du service comptabilité auront pour mission, de vérifier la régularité des pièces justificatives et l'utilisation des comptes et codes des opérations appropriées.**Section 2 : La présentation des états financiers de la SAA.**

Les comptes annuels de la Société sont établis conformément au Nouveau Système Comptable et Financier et aux principes comptables généralement admis.

Cette section représente l'analyse du bilan et compte de résultat de la SAA durant les trois dernières années 2015,2016 et 2017.

**2-1 Le bilan :**

Représente une synthèse de l'ensemble des emplois et des ressources dont dispose l'entreprise à une date donnée.

**2-1-1 Présentation du bilan des**

**années 2015, 2016 et 2017 :2-1-1-1**

**L'analyse de l'actif du bilan :**

Le tableau suivant présente l'actif des bilans de la SAA.

**Tableau N°4 :L'actif du bilan de la SAA.**

**En KDA**

ACTIF	Années			Evolution	
	2015	2016	2017	%	%
Ecart d'acquisition - Goodwill positif ou négatif					
Immobilisations Incorporelles	190 832	169 925	129 856	<b>-10,95%</b>	<b>-23,58%</b>
Immobilisations Corporelles					
Terrains	5 150 464	5 153 100	5 371 787	<b>0,51%</b>	<b>4,24%</b>
Bâtiments Exploitation	5 371 287	16 709 297	16 248 572	<b>211,08%</b>	<b>-2,76%</b>
Bâtiments Placement	963 633	910 257	864 918	<b>-5,53%</b>	<b>-4,98%</b>
Autres immobilisations corporelles	499 073	475 614	860 267	<b>-4,7%</b>	<b>80,87%</b>
Immobilisations en Concession	-	184 445	180 864	-	<b>-1,41%</b>
Immobilisations en Cours	70 988	157 900	255 870	<b>122,43%</b>	<b>62,04%</b>
Immobilisations Financières					
Titres mis en équivalence :					
Autres participations et créances rattachées	3 012 025	4 707 700	4 561 794	<b>56,3%</b>	<b>-3,09%</b>
Autres Immobilisations Financières	45 646 291	44 953 340	37 383 573	<b>-1,51%</b>	<b>-16,84%</b>
Prêts et autres actifs financiers non courants	280 330	233 465	331 531	<b>-16,72%</b>	<b>42%</b>
Impôts différés actif	622 772	592 103	743137	<b>-4,92%</b>	<b>25,51%</b>
Fonds ou valeurs déposés auprès des cédants	8 986	6 901	6 609	<b>-23,21%</b>	<b>-4,23%</b>
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>61 816 683</b>	<b>74 254 049</b>	<b>66 938 778</b>	<b>20,12%</b>	<b>-9,85%</b>
Provisions Techniques d'Assurance					
Part de la coassurance cédée	7 886	926	-	<b>-88,27%</b>	-
Part de la réassurance cédée	2 315 984	1 791 463	1 701 181	<b>-22,65%</b>	<b>-5,04%</b>
Créances et Emplois assimilés					
Cessionnaires et Cédants débiteurs	632 256	666 693	583 670	<b>5,45%</b>	<b>-12,45%</b>
Assurés et intermédiaires d'assurance débiteurs	4 163 029	5 157 791	5 838 943	<b>23,89%</b>	<b>13,21%</b>
Autres débiteurs	3 815 296	2 829 516	1 657 883	<b>-25,83%</b>	<b>-41,41%</b>
Impôts et assimilés	733 297	2 067 680	716 935	<b>181,97%</b>	<b>-65,32%</b>
Autres créances et emplois assimilés	95 674	107 855	120 865	<b>12,73%</b>	<b>12,06%</b>

### Chapitre 3 : Etude de la performance financière de la SAA par l'analyse financière

Disponibilités et Assimilés					
Placements et autres actifs financiers courants	691 479	848 240	4 502 516	<b>22,67%</b>	<b>430,81%</b>
Trésorerie	2 400 642	2 732 235	3 257 226	<b>13,81%</b>	<b>19,21%</b>
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>14 855 545</b>	<b>16 202 399</b>	<b>18 379 221</b>	<b>9,07%</b>	<b>13,43%</b>
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>	<b>76 672 228</b>	<b>90 456 448</b>	<b>85 317 998</b>	<b>17,98%</b>	<b>-5,68%</b>

Source : Élaborer par nous même à partir l'actif des bilans de la SAA.

#### a- L'actif non courant :

Tableau N°5 :L'actif non courant :

En KDA

	Années			Evolution	
	2015	2016	2017	%	%
Immobilisations Incorporelles	190 832	169 925	129 856	<b>-10,96%</b>	<b>-23,58%</b>
Immobilisations Corporelles	12 055 445	23 590 613	23 782 277	<b>95.68%</b>	<b>0.81%</b>
Immobilisations Financières	49 570 405	50 493 510	43 026 644	<b>1.86%</b>	<b>-14.79%</b>
<b>Total actif non courants</b>	<b>61 816 682</b>	<b>74 254 048</b>	<b>66 938 777</b>	<b>20,12%</b>	<b>-9,85%</b>

Source : Élaborer par nous même à partir de l'actif des bilans de la SAA.

D'après le tableau ci-dessus, l'actif non courant de la SAA a connu une augmentation de 20,12% en 2016 par rapport à 2015. Suite à la hausse des immobilisations corporelles de 95.68% et les immobilisations financières de 1.86% et ce malgré la baisse des immobilisations incorporelles de 10,96%. Ce qui explique un cycle d'investissement positif.

En 2017, l'actif non courant a diminué de 9.85% par rapport à 2016, suite à la baisse des immobilisations incorporelles de 23.58%, ainsi qu'à la baisse des immobilisations financières de 14.79%.

#### b- L'actif courant :

**Tableau N° 06 : L'actif courant.**

**En KDA**

	Années			Evolution	
	2015	2016	2017	%	%
Provisions Techniques d'Assurance	2 323 870	1 792 389	1 701 181	-22.87%	-5.09%
Créances et Emplois assimilés	9 439 553	10 829 535	8 918 297	+14.72%	-17.65%
Disponibilités et Assimilés	3 092 122	3 580 475	7 759 742	+15.79%	116.72%
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	14 855 545	16 202 399	18 379 220	+9.06%	+13.43%

Source : Élaborer par nous même à partir de l'actif des bilans de la SAA.

L'actif courant a connu une augmentation consécutive durant les deux derniers exercices, à savoir, 9,06% en 2016 et 13,43% en 2017. Celle-ci est due à la hausse significative de 116,72% des disponibilités en 2017 par rapport à 2016 et une baisse dans les créances de 17,65% durant la même période, ce qui peut être expliqué par la prise en main de la gestion des créances au niveau de la SAA et ce par rapport à l'obligation des assurés de paiement par échéancier limité. Et aussi une diminution des provisions techniques ce qui est du à la baisse des contrats cédés.

En conclusion, le total d'actif de la SAA a augmenté de 17.97% en 2016 par rapport à 2015, cela dû la hausse de l'actif non courant et courant. Cependant, celui-ci a connu une baisse de 5,68% en 2017 par rapport à 2016, ce qui est dû comme cité précédemment, à la baisse de l'actif non courant et ce malgré la hausse de l'actif courant. (Voir le tableau et le figure ci- dessous).

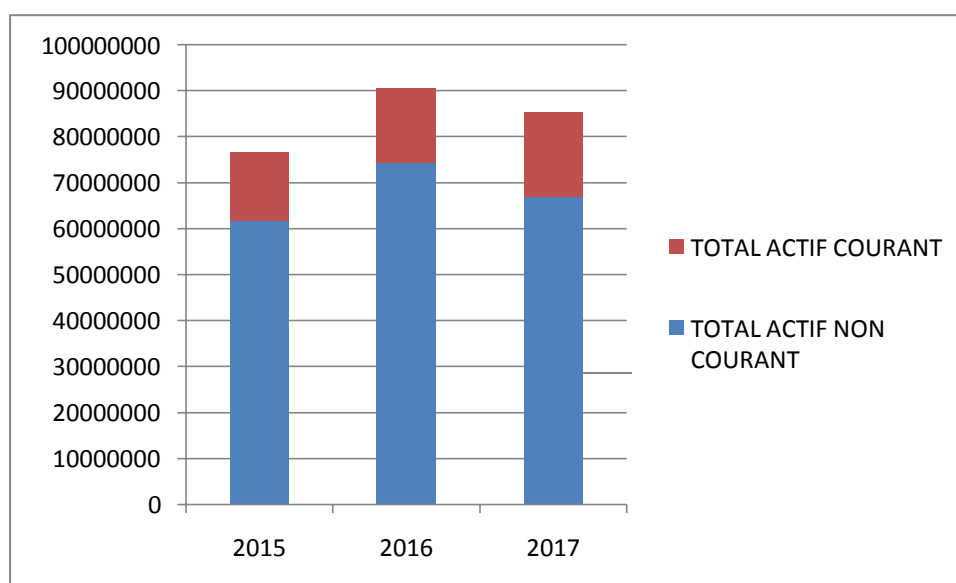
**Tableau N°07 : Total d'actif.**

**En KDA**

	Années			Evolution	
	2015	2016	2017	%	%
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	61 816 682	74 254 048	66 938 777	20,12%	-9,85%
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	14 855 545	16 202 399	18 379 220	9,06%	13,43%
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>	76 672 227	90 456 447	85 317 997	17,97%	-5,68%

Source : Élaborer par nous même à partir de l'actif des bilans de la SAA.

**Figure N°14 : représentation graphique de l'actif des bilans.**



Source : réalisé par nos soins, à partir de l'actif des bilans de la SAA.

**2-1-1-2 L'analyse du passif des bilans de la SAA:**

Le tableau suivant présente le passif des bilans de la SAA.

**Tableau N°08 : Le passif des bilans de la SAA.**

**En KDA**

PASSIF	Années			Evolution	
	2015	2016	2017	%	%
Capital émis ou capital social ou fonds de dotation	20 000 000	20 000 000	30 000 000	0%	50%
Capital souscrit non appelé					
Primes et réserves - Réserves consolidées	9 113 763	10 900 079	2 522 072	19.6%	-76,86%
Ecarts d'évaluation	160 366	173 109	173 109	8.13%	0%
Ecarts de réévaluation					
Ecart d'équivalence					
Autres capitaux propres - Report à nouveau		-	-	-	-
Résultat de l'exercice	3 386 316	3 121 993	3 250 885	-0.08%	4,13%
<b>TOTAL I - CAPITAUX PROPRES</b>	<b>32 660 446</b>	<b>34 195 181</b>	<b>35 946 066</b>	<b>4.7%</b>	<b>5,12%</b>
Emprunts et dettes assimilés	1 714	4 727 344	3 783 243	275707.7	-19,97%
Impôts (différés et provisionnés)					
Autres dettes non courantes	-	1 627 445	581 690	-	-64,26%
Provisions réglementées	2 048 345	2 125 438	22 89 014	3.76%	7,69%

### Chapitre 3 : Etude de la performance financière de la SAA par l'analyse financière

Provisions et produits constatées d'avance (sauf 155)	1 649 855	1 516 897	1710 055	-8.06%	12,73%
Fonds de valeurs reçus des réassureurs	1 892 959	1406 044	1326 417	-25.72%	-5,66%
<b>TOTAL II - PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>5 592 873</b>	<b>11403168</b>	<b>9 690 420</b>	<b>103.89%</b>	<b>5,12%</b>
Provisions directes	28 086 373	26 737 213	26 906 584	-4.8%	0,26%
Acceptations	270 806	409 469	227 825	51.2%	-44,36%
Cessionnaires et Cédants créditeurs	1406 915	2 314 632	2 920 922	64.52%	26,19%
Assurés et intermédiaires d'assurance créditeurs	544 476	479 683	472 849	-11.9%	-1,42%
Impôts crédit	1 634 287	1 726 566	1 366 885	5.65%	-20,83%
Autres Dettes (sauf 444-445-447)	6 349 093	13 127 570	7 878 912	106.76%	-39,98%
Trésorerie Passif	126 959	62 964	7 535	-50.42%	-88,03%
<b>TOTAL III - PASSIFS COURANTS</b>	<b>38 418 909</b>	<b>44 858 097</b>	<b>39 681 512</b>	<b>16.76%</b>	<b>-11,54%</b>
<b>TOTAL GENERAL PASSIF</b>	<b>76 672 228</b>	<b>90 456 448</b>	<b>85 317 998</b>	<b>17.98%</b>	<b>-5,68%</b>

Source : Élaborer par nous même à partir du passif des bilans de la SAA.

#### a- Les capitaux propres :

Le tableau suivant présente les capitaux propres inscrits dans le bilan de la SAA durant les années 2015, 2016 et 2017.

**Tableau N°09: Les capitaux propres de la SAA.**

**En KDA**

	Années			Evolution	
	2015	2016	2017	%	%
Capital émis ou capital social ou fonds de dotation	20 000 000	20 000 000	30 000 000	0%	50%
Primes et réserves - Réserves consolidées	9 113 763	10 900 079	2 522 072	19,6%	-76,86%
Écarts d'évaluation	160 366	173 109	173 109	8,13%	0%
Résultat de l'exercice	3 386 316	3 121 993	3 250 885	-0,08%	4,13%
<b>TOTAL I - CAPITAUX PROPRES</b>	<b>32 660 446</b>	<b>34 195 181</b>	<b>35 946 066</b>	<b>4,7%</b>	<b>5,12%</b>

Source : Élaborer par nous même à partir du passif des bilans de la SAA.

D'après le tableau ci-dessus, les capitaux propres ont augmenté en 2016 par rapport à 2015 de 4.7% suite à l'augmentation des réserves de 19.6% et les écarts d'évaluation de 8.13%, malgré la baisse du résultat de 0.08%.

### **Chapitre 3 : Etude de la performance financière de la SAA par l'analyse financière**

Toutefois celui-ci a connu une augmentation de 5.12% en 2017 par rapport à 2016 suite à la hausse de 4.13% de résultat de l'exercice, et de 50% de capital émis suite à l'augmentation des nouveaux apports.

#### **b- Le passif non courant :**

Le tableau suivant présente les dettes à long et à moyen terme inscrites dans le bilan de la SAA.

**Tableau N°10: Le passif non courant.**

**En KDA**

	Années			Evolution	
	2015	2016	2017	%	%
Emprunts et dettes assimilés	1 714	4 727 344	3 783 243	<b>275707,7</b>	<b>-19,97%</b>
Impôts (différés et provisionnés)					
Autres dettes non courantes	_	1 627 445	581 690	_	<b>-64,26%</b>
Provisions réglementées	2 048 345	2 125 438	2 289 014	<b>3,76%</b>	<b>7,69%</b>
Provisions et produits constatés d'avance (sauf 155)	1 649 855	1 516 897	1 710 055	<b>-8,06%</b>	<b>12,73%</b>
Fonds de valeurs reçus des réassureurs	1 892 959	1 406 044	1 326 417	<b>-25,72%</b>	<b>-5,66%</b>
<b>TOTAL II- PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>5 592 873</b>	<b>11 403 168</b>	<b>9 690 420</b>	<b>103,89%</b>	<b>-15.02%</b>

Source : Élaborer par nous même à partir du passif des bilans de la SAA.

D'après ce tableau, le total de passif non courant a augmenté en 2016 par rapport à 2015 de 103.89%, ce qui dû à l'augmentation significative des emprunts.

La situation s'est améliorée en 2017 suite à la baisse de 15.02% par rapport à 2016, ce qui dû au remboursement des emprunts de 17.97% et les autres dettes non courantes de 64,26%.

#### **c- Le passif courant :**

Le tableau suivant présente les dettes à court terme du bilan de la SAA.

**Tableau N°11: Passif courant.**

**En KDA**

	Années			Evolution	
	2015	2016	2017	%	%
Provisions directes	28 086 373	26 737 213	26 906 584	<b>-4,8%</b>	<b>0,26%</b>
Acceptations	270806	409 469	227 825	<b>51,2%</b>	<b>-44,36%</b>
Cessionnaires et Cédants créditeurs	1 406 915	2 314 632	2 920 922	<b>64,52%</b>	<b>26,19%</b>
Assurés et intermédiaires d'assurance créditeurs	544476	479 683	472 849	<b>-11,9%</b>	<b>-1,42%</b>
Impôts crédit	1 634 287	1 726 566	1 366 885	<b>5,65%</b>	<b>-20,83%</b>
Autres Dettes (sauf 444-445-447)	6 349 093	13 127 570	7 878 912	<b>106,76%</b>	<b>-39,98%</b>
Trésorerie Passif	126 959	62 964	7 535	<b>-50,42%</b>	<b>-88,03%</b>
<b>TOTAL III-PASSIFS COURANTS</b>	<b>38 418 909</b>	<b>44 858 097</b>	<b>39 681 512</b>	<b>16,76%</b>	<b>-11,54%</b>

**Source : Elaborer par nous même à partir du passif des bilans de la SAA.**

Le passif courant a augmenté de 16.76% en 2016 par rapport à 2015 suite à l'augmentation des dettes de 106.76%, une augmentation successivement de 51.2% et 64.52% des acceptations et les cessionnaires.

Par contre en 2017 y avait une diminution de 11.54% par rapport à 2016, ce qui dû à la diminution des dettes de 39.98% et les acceptations de 44.36%.

En conclusion le total du passif a augmenté de 17.98% en 2016 par rapport à 2015, suite à l'augmentation de passif non courant de 103.89%.

Tandis que, en 2017 a connu une diminution de 5.68% par rapport à 2016 qui revient à la diminution de passif courant de 11.54%. ( voir le tableau et le figure ci- dessous).

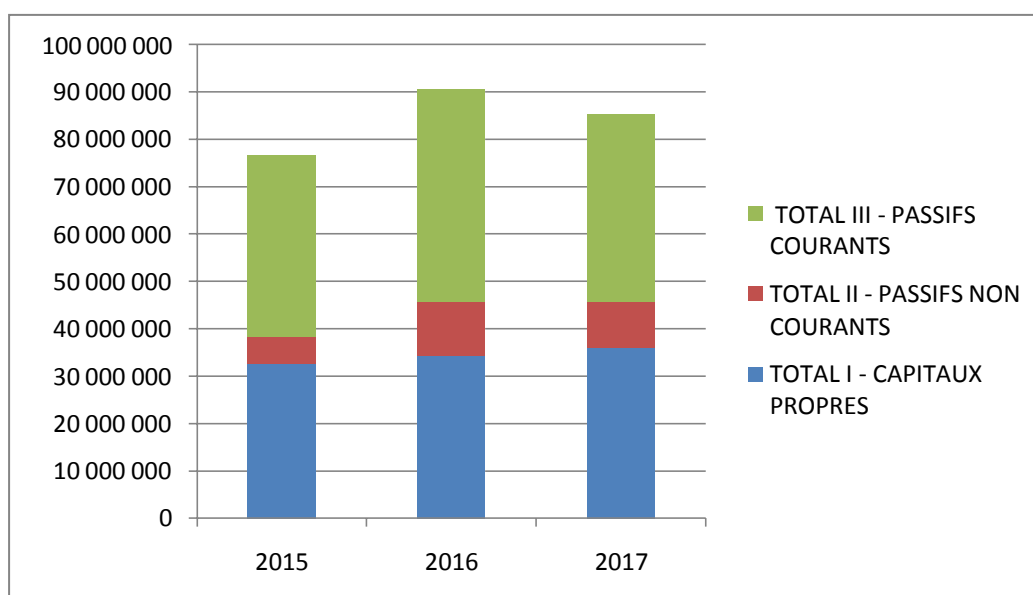
**Tableau N°12 : Total du passif.**

**En KDA**

	Années			Evolution	
	2015	2016	2017	%	%
<b>TOTAL I - CAPITAUX PROPRES</b>	32 660 446	34 195 181	35 946 066	<b>4,7%</b>	<b>5,12%</b>
<b>TOTAL II - PASSIFS NON COURANTS</b>	5 592 873	11403 168	9 690 420	<b>103,89%</b>	<b>5,12%</b>
<b>TOTAL III - PASSIFS COURANTS</b>	38418 909	44 858097	39 681 512	<b>16,76%</b>	<b>-11,54%</b>
<b>TOTAL GENERAL PASSIF</b>	76 672 228	90 456 448	85 317 998	<b>17,98%</b>	<b>-5,68%</b>

Source : Élaborer par nous même à partir du passif des bilans de la SAA.

**Figure N°15: représentation graphique du passif des bilans.**



Source : réalisé par nos sois, à partir du passif des bilans de la SAA.

## 2-2 Le compte de résultat :

### 2-2-1 La présentation des comptes de résultats de la SAA.

Le tableau suivant présente le compte de résultat de la SAA des trois dernières années.

**Tableau N°13 : Le compte de résultat de la SAA.**

**En KDA**

DESIGNATION	Années			Evolution	
	2015	2016	2017	%	%
Primes émises sur opérations directes	23 947 031	23 351 910	23 057 892	2,49%	-1,26%
Primes acceptées	613 927	772 567	555 373	25,84%	-28,11%
Primes émises reportées	358 486	123 698	87 029	-64,49%	-29,68%
Primes acceptées reportées	72 961	140 748	181 352	92,91%	28,85%
<b>I- Primes acquises a l'exercice</b>	<b>24 129 511</b>	<b>23 860 031</b>	<b>23 881 646</b>	<b>-1,12%</b>	<b>0,09%</b>
Prestations (Sinistres) sur opérations directes	14 122 544	12 731 879	13 149 347	-9,85%	3,28%
Prestations (Sinistres) sur acceptation	3 488	1 167	15 165	-66,54%	1199,48%
<b>II- Prestations (sinistres) de l'exercice</b>	<b>14 126 032</b>	<b>12 730 712</b>	<b>13 164 513</b>	<b>-9,88%</b>	<b>3,41%</b>
Commissions reçues en réassurance	559 562	538 363	609 418	-3,79%	13,2%
Commissions versées sur acceptations	18 224	18 171	21 914	-0,29%	20,6%
<b>III- Commissions de réassurance</b>	<b>541 338</b>	<b>520 192</b>	<b>587 504</b>	<b>-3,9%</b>	<b>12,94%</b>
<b>IV- La marge assurance</b>	<b>10 544 817</b>	<b>11 649 511</b>	<b>11 304 638</b>	<b>10,48%</b>	<b>-2,6%</b>
Achats et services extérieurs	2 471 209	2 648 453	2 573 813	7,16%	-2,82%
Charges de personnels	5 065 681	4 763 608	4 711 990	-5,96%	-1,1%
Impôts, taxes et versements assimilés	511 208	535 888	537 091	4,83%	0,22%
Production immobilisée					
Autres produits opérationnels	1 102 681	338 144	393 432	-69,33%	16,35%
Autres charges opérationnels	148 438	143 709	147 544	-3,18%	2,67%
Dotations aux amortissement et pertes de valeurs	927 306	1 636 987	2 234 609	76,53%	36,51%
Reprise sur perte de valeur et provisions	175 997	163 814	483 900	-6,92%	195,4%
<b>V- Résultat technique opérationnel</b>	<b>2 699 653</b>	<b>2 422 825</b>	<b>1 977 823</b>	<b>-10,25%</b>	<b>-18,37%</b>
Produits financiers	1 595 987	1 683 976	2 186 253	5,51%	29,83%
Charges financiers	18 737	104 498	265 769	457,7%	154,33%
<b>VI- Résultat financier</b>	<b>1 577 251</b>	<b>1 579 477</b>	<b>1 920 485</b>	<b>0,14%</b>	<b>21,59%</b>
<b>VII- Résultat ordinaires avant impôts</b>	<b>4 276 904</b>	<b>4 002 302</b>	<b>3 898 307</b>	<b>-6,42%</b>	<b>-2,6%</b>
Impôts exigibles sur résultats ordinaires (IBS)	918 690	849 640	798 456	-7,52%	-6,02%
Impôts différés (variations) sur résultats ordinaires	28 103	30 669	151 034	9,13%	392,46%
<b>Total des produits des activités ordinaires</b>	<b>27 545 516</b>	<b>26 566 157</b>	<b>27 532 736</b>	<b>-3,55%</b>	<b>3,64%</b>
<b>Total des charges des activités ordinaires</b>	<b>24 159 199</b>	<b>23 444 464</b>	<b>24 281 851</b>	<b>-2,96%</b>	<b>3,57%</b>
<b>VIII- Résultat ordinaires</b>	<b>3 386 316</b>	<b>3 121 993</b>	<b>3 250 885</b>	<b>-7,8%</b>	<b>4,13%</b>
Eléments extraordinaires (produits) (*)					
Eléments extraordinaires (Charges) (*)					
<b>XI- Résultat extraordinaires</b>					
<b>X- Résultat net de l'exercice</b>	<b>3 386 316</b>	<b>3 121 993</b>	<b>3 250 885</b>	<b>-7,8%</b>	<b>4,13%</b>

Source : Elaborer par nous même à partir des comptes de résultats de la SAA.

### **Chapitre 3 : Etude de la performance financière de la SAA par l'analyse financière**

#### **2-2-2 L'analyse du compte de résultat :**

##### **A- La marge d'assurance de la SAA.**

**Tableau N°14 : La marge d'assurance de la SAA.**

**En KDA**

	Années			Evolution	
	2015	2016	2017	%	%
<b>I- PRIMES ACQUISES A L'EXERCICE</b>	24 129 511	23 860 031	23 881 646	<b>-1,12%</b>	<b>0,09%</b>
<b>II- PRESTATIONS (SINISTRES) DE L'EXERCICE</b>	14 126 032	12 730 712	13 164 513	<b>-9,88%</b>	<b>3,41%</b>
<b>III- COMMISSIONS DE REASSURANCE</b>	541 338	520 192	587 504	<b>-3,9%</b>	<b>12,94%</b>
<b>IV- LA MARGE ASSURANCE</b>	10 544 817	11 649 511	11 304 638	<b>10,48%</b>	<b>-2,6%</b>

Source : Élaborer par nous même à partir des comptes de résultats de la SAA.

Le tableau ci-dessus, montre la marge d'assurance durant les années 2015, 2016 et 2017. Cette marge a enregistré une augmentation de 10.48% en 2016 par rapport à 2015, suite à la diminution des prestations de 9.88%.

Par contre en 2017 a marqué une diminution de 2.6% par rapport à 2016, ce qui dû à l'augmentation des prestations de 3.41%.

##### **B- Le résultat technique opérationnel de la SAA.**

**Tableau N°15 : Le résultat technique opérationnel de la SAA.**

**En KDA**

	Années			Evolution	
	2015	2016	2017	%	%
<b>V- RESULTAT TECHNIQUE OPERATIONNEL</b>	2 699 653	2 422 825	1 977 823	<b>-10,25%</b>	<b>-18,37%</b>

Source : Élaborer par nous même à partir des comptes de résultats de la SAA.

D'après ce tableau le résultat technique opérationnel de la SAA, a connu une diminution de 10.25% en 2016 par rapport à 2015 et de 18.37% en 2017 par rapport à 2016, en fait cette diminution est due principalement à la hausse des autres charges opérationnelles et les dotations aux amortissements et provisions, surtout en 2017.

##### **C- Le résultat financière de la SAA.**

**Tableau N°16 : Le résultat financière de la SAA.**

**En KDA**

	Années			Evolution	
	2015	2016	2017	%	%
<b>VI- RESULTAT FINANCIER</b>	1 577 251	1 579 477	1920485	<b>0,14%</b>	<b>21,59%</b>

Source : Élaborer par nous même à partir des comptes de résultats de la SAA.

### **Chapitre 3 : Etude de la performance financière de la SAA par l'analyse financière**

D'après ce tableau, le résultat financier de la SAA durant les années 2015, 2016 et 2017. A connu une augmentation de 0.14 % en 2016 et de 21.59% en 2017. L'analyse du compte de résultats permet de constater que les revenus financiers de la SAA réalisés durant ces trois années d'étude sont suffisants et permettent à l'entreprise de couvrir les charges financières.

#### **D- Le résultat net de la SAA.**

**Tableau N°017 : Le résultat net de la SAA.**

**En KDA**

	Années			Evolution	
	2015	2016	2017	%	%
<b>X- RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	3 386 316	3 121 993	3 250 885	<b>-7,8%</b>	<b>4,13%</b>

Source : Elaborer par nous même à partir des comptes de résultats de la SAA.

Le résultat net de la SAA, a diminué de 7.8% en 2016 par rapport à 2015, suite à la baisse de résultat technique opérationnel.

Par contre en 2017 cette résultat a augmenté d'un taux de 4.13% par rapport à 2016, ce qui dû à l'augmentation de résultat financière de 21.59% , malgré que la diminution de résultat technique opérationnel de 18.37%.

### **Section 3 : Etude de la performance financière de la SAA par l'analyse financière.**

L'analyse des états financiers par la méthode des ratios représente une technique efficace pour mesurer la performance financière, cette section présente les ratios les plus primordiaux dans les compagnies d'assurances, ils ceux comparent durant les trois années 2015,2016 et 2017.

#### **3-1 Les ratios de l'activité :**

##### **3-1-1 Ratio de croissance des primes émises :**

**Tableau N°18 : Le ratio de croissance des primes émises.**

**En KDA**

	Années			Evolution	
	2015	2016	2017	%	%
<b>Primes émises</b>	23 947 031	23 351 910	23 057 892	<b>-2.48%</b>	<b>-1.26%</b>

Source : Elaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

D'après ce tableau ci- dessus, le ratio de croissance des primes émises a diminué de 2.48% en 2016 par rapport à 2015, et de 1.26% en 2017 par rapport à 2016. Ce qui explique la

### **Chapitre 3 : Etude de la performance financière de la SAA par l'analyse financière**

diminution des contrats durant ces dernières années.

#### **3-1-2 Ratio de croissance des primes acquises :**

**Tableau N°19 : Le ratio de croissance des primes acquises.**

**En KDA**

	Années			Evolution	
	2015	2016	2017	%	%
<b>Primes acquises</b>	24 129 511	23 860 031	23 881 646	<b>-1.17%</b>	<b>+0.09%</b>

Source : Elaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

Le ratio de croissance des primes acquises, a connu une diminution de 1.17% en 2016 par rapport à 2015.

Par contre en 2017, ce ratio à augmenter avec un taux de 0.09% par rapport à 2016, et cela malgré la diminution des primes émises, cette augmentation est dû à une diminution de risque en cours.

#### **3-2 Les ratios techniques:**

##### **3-2-1 Ratio de sinistralité :**

**Tableau N°20 : Le ratio de sinistralité.**

**En KDA**

	Années			Evolution	
	2015	2016	2017	%	%
<b>Sinistres survenus(1)</b>	14 129 512	12 730 712	13 164 513	<b>-9.90%</b>	<b>+3.41%</b>
<b>Prime acquise(2)</b>	24 129 511	23 860 031	23 881 646	<b>-1.17%</b>	<b>+0.09%</b>
<b>Ratio(1)/(2)</b>	<b>58.56%</b>	<b>53.35%</b>	<b>55.12%</b>	<b>-5.21%</b>	<b>+1.17%</b>

Source : Elaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

Le ratio S/P a connu une baisse de 5,21% en 2016 par rapport à 2015 suite à la diminution des sinistres survenus de 9.90%. Ce ratio a connu une meilleur métrise de sinistre.

Contrairement ce ratio a augmenté de 1.17% en 2017 par rapport, suite à l'augmentation des sinistres survenus de 3.41%, ce qui est dû un déséquilibre.

**3-2-2 Ratio de frais de gestion :**

**Tableau N°21 : Le ratio de frais de gestion.**

**En KDA**

Frais de gestion	Années			Evolution	
	2015	2016	2017	%	%
<b>Frais de gestion(1)</b>	9 299 839	9 892 459	10 688 047	<b>+6.37%</b>	<b>+8.04%</b>
<b>Primes acquises(2)</b>	24 129 511	23 860 031	23 881 646	<b>-1.12%</b>	<b>+0.09%</b>
<b>Ratio(1)/(2)</b>	<b>+38.54%</b>	<b>+41.46%</b>	<b>+44.75%</b>	<b>+2.92%</b>	<b>3.29%</b>

Source : Elaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

Ce ratio a connu une augmentation durant les trois dernières années 2015,2016 et 2017 successivement de 2.92% et 3.29 % suite a la hausse des frais de gestions de 6.37% en 2016 et 8.04% en 2017.

**3-2-3 Ratio combiné :**

**Tableau N°22 : Le ratio combiné.**

**En KDA**

	Années			Evolution	
	2015	2016	2017	%	%
Charge sinistre	14 126 032	12 733 046	13 164 512	<b>-9.86%</b>	<b>+3.39%</b>
Frais de gestion	9 299 839	9 892 459	10 688 047	<b>+6.37%</b>	<b>+8.04%</b>
<b>Total (1)</b>	23 425 871	22 625 505	23 852 559	<b>-3.42%</b>	<b>+5.42%</b>
<b>Prime acquise (2)</b>	24 129 511	23 860 031	23 881646	<b>-1.12%</b>	<b>+0.09%</b>
<b>Ratio(1)/(2)</b>	<b>+97.08%</b>	<b>+94.82%</b>	<b>+99.88%</b>	<b>-2.26%</b>	<b>+5.06%</b>

Source : Elaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

Ce ratio a connu une diminution de 2.26% en 2016 par rapport à 2015 qui est dû a la diminution des charges de sinistres et les frais de gestion d'un total de 3.42 %, ce qu'est explique que 94.82% de la prime acquise sont des charges sinistres et frais de gestion. On constate l'augmentation de 5.06% en 2017 par rapport à 2016, ce qui due à la hausse des charges des sinistre d'un total de 5.42%.

**3-3 Ratio de productivité de l'actif :****Tableau N°23 : Le ratio de productivité de l'actif.****En KDA**

	Années			Evolution	
	2015	2016	2017	%	%
<b>CA (1)</b>	24 129 511	23 860 031	23 881 646	<b>-1.12%</b>	<b>0.09%</b>
<b>Total d'actif(2)</b>	76 672 228	90 456 448	85 317 998	<b>17.98%</b>	<b>-5.68%</b>
<b>Ratio(1)/(2)</b>	<b>31.47%</b>	<b>26.38%</b>	<b>27.99%</b>	<b>-5.09%</b>	<b>1.61%</b>

Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

La productivité de l'actif a diminué en 2016 par rapport à 2015 de 5.09%, cela est dû à diminution de CA de 1.12, malgré l'augmentation de l'actif avec un taux de 17.98%.

Par contre en 2017 a connu une augmentation de 1.61% par rapport à 2016, suite à la diminution de l'actif de 5.68% et l'augmentation de CA de 0.09%.

**3-4 Ratio de croissance de la marge d'assurance nette :****Tableau N°24 : Le ratio de croissance de la marge d'assurance nette.****En KDA**

	Années			Evolution	
	2015	2016	2017	%	%
<b>Marge d'assurance nette</b>	10 544 817	11 649 511	11 304 638	<b>10.48%</b>	<b>-2.96%</b>

Source : Élaborer par nous même à partir les comptes de résultats de la SAA.

L'augmentation de la marge d'assurance nette en 2016 par rapport à 2015 de 10.48%, suite à la diminution des prestations de 14 126 032 DA en 2015 contre 12 730 712 DA en 2016 avec un taux de (9.88%), en dépit de la régression des primes acquises de (1.12%).

Par contre, la régression de la marge d'assurance nette en 2017 par rapport à 2016 de 2.96% était due à l'augmentation des prestations de l'exercice afférent ou le montant est passé de 12 730 712 DA en 2016 à 13 164 513 DA en 2017 avec un taux 3.41%.

**3-5 Ratio de la marge bénéficiaire :**

**Tableau N°25: Le ratio de la marge bénéficiaire.**

**En KDA**

	Années			Evolution	
	2015	2016	2017	%	%
<b>Résultat net (1)</b>	3 386 316	3 121 993	3250 885	<b>-7.80%</b>	<b>4.13%</b>
<b>Primes émises(2)</b>	23 947 031	23 351 910	23 057 892	<b>-2.48%</b>	<b>-1.26%</b>
<b>Ratio(1)/(2)</b>	<b>14.14%</b>	<b>13.37%</b>	<b>14.10%</b>	<b>-0.77%</b>	<b>0.73%</b>

Source : Élaborer par nous même à partir les comptes de résultats de la SAA.

Le ratio de la marge bénéficiaire est resté presque stable durant les années 2015,2016 et 2017 avec des petites diminutions de 0.77% en 2016 par rapport à 2015 et une petite augmentation de 0.73% en 2017 par rapport à 2016.

Ce qui explique que le résultat net représente en moyenne 13.87% de primes émises dans les trois dernières années.

### **3-6 Ratio de la rentabilité de la marge d'assurance nette:**

**Tableau N°26 : Le ratio de la rentabilité de la marge d'assurance nette.**

**En KDA**

	Années			Evolution	
	2015	2016	2017	%	%
<b>R T O (1)</b>	2 699 653	2 422 825	1 977 883	<b>-10.25%</b>	<b>-18.36%</b>
<b>Marge assurance nette(2)</b>	10 544 817	11 649 511	11 304 638	<b>10.48%</b>	<b>-2.96%</b>
<b>Ratio(1)/(2)</b>	<b>25.60%</b>	<b>20.80%</b>	<b>17.50%</b>	<b>-4.8%</b>	<b>-3.3%</b>

Source : Élaborer par nous même à partir les comptes de résultats de la SAA.

Le taux de la participation de la marge d'assurance nette dans la formation du résultat technique opérationnel durant les trois dernières années a connu une diminution de 4.8% en 2016 par rapport à 2015 et 3.3% en 2017 par rapport à 2016, suite à la diminution importante du résultat technique opérationnel en 2016 et 2017 de 10.25%,18.36% successivement. Ce qui explique l'excédent de la marge d'assurance nette sur les charges de fonctionnement et les dotations malgré la baisse de cette dernière de 2.96% en 2017.

**3-7 Ratio de rentabilité d'exploitation :**

**Tableau N°27 : Le ratio de rentabilité d'exploitation.**

**En KDA**

	Années			Evolution	
	2015	2016	2017	%	%
<b>Marge d'assurance nette(1)</b>	10 544 817	11 649 511	11 304 638	<b>10.48%</b>	<b>-2.96%</b>
<b>CA (2)</b>	24 129 511	23 860 031	23 881 646	<b>-1.12%</b>	<b>0.09%</b>
<b>Ratio(1)/(2)</b>	<b>43.70%</b>	<b>48.82%</b>	<b>47.34%</b>	<b>5.12%</b>	<b>-1.48%</b>

Source : Élaborer par nous même à partir les comptes de résultats de la SAA.

Ce ratio a connu une augmentation de 5.12% en 2016 par rapport à 2015, suite à la hausse de la marge d'assurance nette de 10.48%.

Par contre en 2017 ce ratio a connu une diminution de 1.48% par rapport à 2016, suite à la régression de la marge d'assurance nette de 2.96%, ce qui explique l'augmentation des sinistres en 2017.

**3-8 Ratio du taux de résultat financiers :**

**3-8-1 Par rapport aux produits financiers :**

**Tableau N°28 : Le taux de résultat financière par rapport aux produits**

**En KDA**

**Financiers.**

	Années			Evolution	
	2015	2016	2017	%	%
<b>Résultat financière (1)</b>	1577251	1579477	1920485	<b>0.14%</b>	<b>21.59%</b>
<b>Produits financiers (2)</b>	1595987	1683976	2186253	<b>5.51%</b>	<b>29.83%</b>
<b>Ratio(1)/(2)</b>	<b>98.83%</b>	<b>93.79%</b>	<b>87.84%</b>	<b>-5.04%</b>	<b>-5.95%</b>

Source : Élaborer par nous même à partir les comptes de résultats de la SAA.

Ce ratio a connu une diminution de 5.04% en 2016 par rapport à 2015 et 5.95% en 2017 par rapport à 2016, ce qui dû à l'augmentation des produits financiers de 5.51% et 29.83% successivement en 2016 et 2017.

Ce qui déduit à travers ce ratio que les charges financières deviennent de plus en plus minimales par rapport aux produits financiers durant les années 2015, 2016 et 2017.

**3-9 Ratio de rentabilité financière des capitaux propres (RRFCP).**

**Tableau N°29 : Le ratio de rentabilité financière des capitaux propres.**

**En KDA**

	Années			Evolution	
	2015	2016	2017	%	%
<b>Résultat net (1)</b>	3 386 316	3 121 993	3 250 884	<b>-7.80%</b>	<b>+4.13%</b>
<b>CP(2)</b>	32 660 446	34 195 181	35 946 066	<b>+4.70%</b>	<b>+5.12%</b>
<b>Ratio (1)/(2)</b>	<b>+10.37%</b>	<b>+9.13%</b>	<b>+9.04%</b>	<b>-1.24%</b>	<b>-0.09%</b>

Source : Élaborer par nous même à partir des bilans de la SAA.

Le rendement des capitaux propres de la SAA varie entre 9% et 10% durant les trois dernières années. Toutefois, ce ratio a connu une légère baisse successive en 2016 et 2017, à savoir respectivement de 1,24% et 0,09%, suite à l'augmentation des capitaux successivement de 4.70% et de 5.12%.

**3-10 Ratio de rentabilité économique (RRE).**

**Tableau N°30 : Ratio de rentabilité économique.**

**En KDA**

	Années			Evolution	
	2015	2016	2017	%	%
<b>Résultat net(1)</b>	3 386 316	3 121 993	3 250 884	<b>-7.80%</b>	<b>+4.13%</b>
<b>Total Actif(2)</b>	76 672 228	90 456 448	85 317 998	<b>+17.98%</b>	<b>-5.68%</b>
<b>Ratio(1)/(2)</b>	<b>+4.42%</b>	<b>+3.45%</b>	<b>+3.81%</b>	<b>-0.97%</b>	<b>+0.36%</b>

Source : Élaborer par nous même à partir des bilans de la SAA.

La rentabilité économique de la SAA varie entre 3% et 4% durant les trois dernières années. Celle-ci a connu une baisse de 0.97% en 2016 par rapport à 2015, ce qui est dû à la baisse du résultat net de 7,80%. En 2017, la SAA a enregistré un taux de rentabilité économique de 3,81%, soit une hausse insignifiante de 0.36% par rapport à 2016 et ce, suite à la hausse du résultat net de 4.13% et la diminution de l'actif de 5.68%.

**3-11 Ratio de solvabilité :**

**Tableau N°31 : Le ratio de solvabilité.**

**En KDA**

	Années			Evolution	
	2015	2016	2017	%	%
<b>Total Actif(1)</b>	76 672 228	90 456 448	85 317 998	<b>+17.98%</b>	<b>-5.68%</b>
<b>Total des dettes(2)</b>	44 011 782	56 261 266	49 371 932	<b>27.83%</b>	<b>-12.24%</b>
<b>Ratio(1)/(2)</b>	<b>174.21%</b>	<b>160.78%</b>	<b>172.81%</b>	<b>-13.43%</b>	<b>12.03%</b>

Source : Élaborer par nous même à partir des bilans de la SAA.

Le ratio de solvabilité a connu une diminution de 13.43% en 2016 par rapport à 2015, suite à l'augmentation des dettes de 27.83% malgré la hausse de l'actif de 17.98%.

Par contre en 2017 a connu une augmentation de 12.03% par rapport à 2016, suite à la diminution des dettes de 12.24%.

Ce ratio est supérieur à 100%, ce que signifie que l'entreprise est solvable en général. C'est-à-dire que l'entreprise peut rembourser la totalité de ses dettes à l'échéance en utilisant la totalité de son actif.

### 3-12 Ratio de financement par la réassurance.

**Tableau N°32: Ratio de financement par la réassurance.**

**En KDA**

	Années			Evolution	
	2015	2016	2017	%	%
<b>Provision technique actif(1)</b>	2 323 870	1 792 389	1701 181	<b>-22.87%</b>	<b>-5.08%</b>
<b>Provision technique passif(2)</b>	28 357 179	27 146 682	27 034 409	<b>-4.27%</b>	<b>-0.41%</b>
<b>Ratio(1)/(2)</b>	<b>+8.19%</b>	<b>+6.60%</b>	<b>+6.29%</b>	<b>-1.59%</b>	<b>-0.31%</b>

Source : Élaborer par nous même à partir des bilans de la SAA.

Ce ratio a connu une diminution successivement de 1.59% et 0.31% en 2016 et 2017. Suite à la régression importante des provisions technique de l'actif de 22.87% en 2016 par rapport à 2015 et 5.08% en 2017 par rapport à 2016. Ce qui explique la diminution des recours de la SAA à la technique de réassurance c'est-à-dire le financement à travers la réassurance.

### **Chapitre 3 : Etude de la performance financière de la SAA par l'analyse financière**

---

A travers ce ratio, déduire:

- les taux de cession se rapprochent durant les années 2015, 2016 et 2017.
- La fiabilité des méthodes utilisées pour l'évaluation des provisions techniques.

#### **Commentaire général :**

La lecture des chiffres de synthèse, qui ressortent de l'analyse des états financiers de la SAA, indique une situation financière non satisfaisante, en effet, en dépit d'un ratio de sinistralité importants (allons jusqu'à 58%), l'activité commerciale de la compagnie, enregistré un frein durant les deux dernières années, et cela, sans compter sur une augmentation des frais de gestion.

De son côté, vu que le résultat net à enregistré une dégradation, le ratio de retour sur investissement aussi été impacté, en effet, il a connu un niveau assez bas, chose qui ne satisfereai pas les attentes de la société de gestion des participations de l'état.

#### **Conclusion :**

Ce chapitre présente l'étude de cas empirique appliqué au sein de la SAA, en effet ; il représente une extrapolation des concepts étudiés lors des deux premiers chapitres afin d'étudier la performance de la SAA.

Après avoir fait connaissance de l'entreprise, cela permis d'effectuer une présentation générale de la SAA et de sa structure organisationnelle. En effet a partir de l'étude financière de la SAA qui a été effectué sur la base des bilans, des comptes des résultats et de l'analyse par la méthode des ratios pendant les trois années successives , 2015 et 2016 et 2017 a permis d'avoir un aperçus sur la situation financière de cette compagnie.

# *Conclusion générale*

## Conclusion générale :

L'étude de la mesure de la performance financière au sein de la Société Algérienne d'Assurance (SAA) était l'objectif de ce thème de recherche, en effet, l'accent en premier lieu, été mise sur la compréhension des concepts liés au thème tout en se focalisant sur la spécificité du secteur des assurances.

En second lieu, une prise de connaissance de la compagnie d'assurance objet de l'étude été impérative, à travers la prise en conscience de l'organisation générale de la Société Algérienne d'Assurance ainsi que de ses chiffre clés qui vont permettre de proposer des éléments de réponse quant à la problématique avancée.

En effet, l'étude tentait de répondre à la problématique centrale suivante : quelle est la démarche appropriée de l'analyse de la performance de la SAA ?

Il est évident que l'analyse financière est parmi les démarches appropriées et utilisées pour étudiée la performance financière des entreprises, c'est pour cela qu'une réponse anticipée en la qualité de l'hypothèse centrale de travail été proposé, en effet, vu les spécificités des états financiers des compagnies d'assurance et les outils d'analyse financiers spécifiques doivent être mis en place afin de mesurer la performance de la SAA.

La problématique centrale à son tour été scindé en trois question sous-jacente suivante :

- Qu'est-ce que la performance financière d'une compagnie d'assurance et quelles sont ses indicateurs et ses instruments ?
- Quels sont les spécificités des états financiers des compagnies d'assurance ?
- Quels sont les outils les plus appropriés de la mesure la performance financière de la SAA ?

Pour répondre à ces questions, les hypothèses secondaires suivantes été avancées:

- Les indicateurs de la performance financière d'une compagnie d'assurance sont spécifiques par rapport aux autres secteurs d'activité.
- Les provisions techniques s'affichent sur les états financiers des compagnies d'assurance et représente la seule spécificité par rapport aux états financiers des autres secteurs

d'activité.

- L'analyse par les ratios peut donner des éléments de réponse quant à la performance financière.

Afin de pouvoir donner des éléments de réponse, l'étude empirique s'est tachée d'étudier la situation financière de la société Algérienne d'Assurance (SAA) des trois derniers exercices 2015, 2016 et 2017.

Le but de l'analyse de la situation financière est de découvrir les forces et les faiblesses de la société nationale d'assurance (SAA), en s'appuyant sur certain nombre d'outils et techniques, tel que l'analyse des états financiers (Bilan, Compte de résultat), l'analyse par la méthode des ratios, qui en dernier, vont permettre de dresser un état sur la performance financière de la compagnie.

L'étude et l'analyse des états financier de la SAA a permis de relever ce qui suit :

- 1- Confirmation de la première hypothèse de travail : en effet, les indicateurs de la performance financière d'une compagnie d'assurance sont spécifiques par rapport aux autres secteurs d'activité. Vu que l'information financière de la compagnie d'assurance est présentée d'une manière différente des autres secteurs d'activité.
- 2- La seconde hypothèse est infirmer, en effet, les provisions techniques ne constituent pas la seule différence et spécificité du secteur des assurances, vu que la présentation des états financiers aussi diffère par rapport aux autres secteurs d'activité, en effet, le compte de résultats est présenté au contrario des autres secteurs sous forme de masse différenciant l'activité technique et de l'activité non technique.
- 3- Confirmation de la troisième hypothèse : En effet, L'analyse par les ratios donne des réponses suffisante et claire pour mesurer la performance financière de la SAA. A l'image du ratio combiné, qui donnent des informations de la rentabilité et la solvabilité.

L'étude empirique a permit de confirmer l'hypothèse centrale en effet tout comme le secteur bancaire présente des spécificités lors de la présentation des états financiers ce qui impacte leurs lecteurs et l'utilisation des données financières lors de la gestion financière.

C'est pour cela qu'en premier lieu il est impératif de comprendre la présentation des états financiers pour que par la suite des données issues de ces derniers seront utilisées pour étudier la performance des compagnies d'assurance.

# *Bibliographie*

### Ouvrages :

ALAZARD, Claude., SEPARI, Sabine. « Contrôle de gestion » : manuel et applications ». 6<sup>ème</sup> éd. Paris: DUNOD, 2004.

BAIRD, John, Willey. « Managing performance », 1986.

BARUCH, PHILIPPE et MIRVAL, Gérard. « Comptabilité générale ». France : Ellipses, 1996.

BEATRICE, GRANDGUILLOT, Francis. L'essentielle de l'analyse financière. 12<sup>e</sup> éd. Paris : Gualino, 2014/2015.

Bigot, Jean., BELLANDO, Jean-Louis. « Traité de droit des assurances », Delta, 1996.

BOISLANDELLE, H. M. « Gestion des ressources humaine dans la PME ». Edition. Paris : economica, 1998.

BOUQUIN H, « Le contrôle de gestion, presses universitaires de France », collection gestion. 6<sup>ème</sup> éd. Paris, 2004.

BOURGUIGNON.A, « Peut-on définir la performance ? ». Revue française de comptabilité, 1995.

BOURGUIGNON.A, « Peut-on définir la performance ? ». Revue française de comptabilité, 2000.

CHRISTIAN, Hess. « Méthodes actuarielles de l'assurance vie ». édition. Economica, 2000.

COHEN, Elie. « Analyse Financière ». 4<sup>ème</sup> édition. Paris : Economica, 2004.

COUILBAUT, François., CONSTANT, Eliashberg., LATRASSE, Michel. « Les grands principes de l'assurance ». 5<sup>ème</sup> éd. Paris : l'argus, 2002.

COUILBAULT, François., CONSTANT, Eliashberg. « Les grands principes de l'assurance ». 10<sup>ème</sup> éd. Paris : l'argus de l'assurance, 2011.

DEREZ. Michelle, DUVANT. Marcel, « Analyse financière ». France : édition techniques, septembre, 1999.

Dominique, Henri., ROCHET, Jean-Charles. « Microéconomie de l'assurance », Edition economica, 1991.

EVRAERT, Serge. « Analyse et diagnostic financiers ». 2<sup>ème</sup> éd. Paris : Eyrolles, 1992.

EWALD, François., THOUROT, Patrick. « Gestion de l'entreprise d'assurance ». 2<sup>ème</sup> éd. Paris: Dunod, 2013.

EYROLLES, Jean, Lochard, « Les ratios qui comptent », 2<sup>ème</sup> éd, édition d'organisations,

3<sup>ème</sup> tirage, 2008.

FERNENDEZ, Alain. « Les nouveaux tableaux de bord des managers ». 4<sup>ème</sup> éd. Paris : Edition d'organisation, groupe EYROLLES, 2008.

GERARD .Alfonis, PAUL .Grandjean. « Pratique de gestion et d'analyse financière ». France : Les éditions d'organisation, septembre, 1986.

GERVAIS(M), « Contrôle de gestion ». 8<sup>ème</sup> éd. Paris : economica, 2005.

GRANSTED, I. « L'impasse industrielle ». Edition de seuil, 1980.

KHEMKHEM.A, « La dynamique de contrôle de gestion ». Dunod, 1976.

LAHILLE, Jean-Pierre. « Analyse Financière ». Edition. Paris : Dalloz, 2001.

LANGROIS, BONNER(C), BRINGER (M) : « contrôle de gestion ». Paris : Edition. BERTI, 2008.

LEBAS : « Oui, il faut définir la performance », revue française de comptabilité, 1995.

LEDRUC, M. « Capital-compétence dans l'entreprise ». Edition. Paris : ESF, 2007.

LEROY, M. « Le tableau de bord au service de l'entreprise ». Paris : édition d'organisation, 2001.

MARION, Alain. « Analyse financière concepts et méthodes ». 4<sup>ème</sup> éd. Paris: DUNOD, 2007.

MARION, Alain., et al. « Diagnostic de la performance d'entreprise ». Concepts et méthode, dunod, 2012.

MEKKAOUI(M) : « Précis de contrôle de gestion ». 2<sup>ème</sup> éd. Paris : economica, 2007.

TRAINR, Philippe., THOUROT, Patrick. « Gestion de l'entreprise d'assurance ». 2<sup>ème</sup> éd. Dunord, 2017.

VIZZAVONA, P. gestion financière. 1<sup>ère</sup> éd. Paris : Tome, 1991.

WILFRIED, Niessen., CHANTEUX, Anne. « Les tableaux de bord et business plan ». Edition des chambres de commerce et d'industriel ,2005.

WIPF, John., GRAND, Denis. « Ada indicateurs de performance en Micro-assurance ». 2<sup>ème</sup> éd. Avril, 2012.

YEGLEM. J, A, Philippes., RAULET, C. « Analyse comptable et financière ». 8<sup>ème</sup> éd. Paris, 2000.

### **Mémoires :**

KIFOUCHE, Nacer., RAHMANI, Menad. « Analyse de la performance financière d'une entreprise, cas de la SPA NAFTAL », mémoire de master II, option finance, promotion : 2014/2015.

DJENNADI, Abdelkader., CHEMOUN, Nabil. « Analyse financière des entreprises, cas entreprise National de peinture ». Option finance, promotion 2015/2016.

### **Normes :**

IFRS 4 Contrat d'Assurance

### **Textes et règlementaires :**

L'article n°30 de l'ordonnance 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances.

L'article n°32 de l'ordonnance 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances.

L'article n°33 de l'ordonnance 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances.

L'article n°60 de l'ordonnance 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances.

L'article n°63 de l'ordonnance 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances.

L'article n°3 de l'ordonnance n°95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances.

L'article n°4 de l'ordonnance n°95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances.

L'arrêté n° 01 du 07/01/2002 modifiant et complétant l'arrêté n° 007 du 02. Octobre, 1996.

Sont régies par le décret exécutif N° 95-342 (30 Octobre 1995) complété et modifié par le décret exécutif N°4-272 (29 Aout 2004) et N° 13-114 (28 Mars 2013) dans son chapitre 2 et 3.

22 Décret exécutif n° 95-342 du 6 Joumada Ethania, correspondant au 30 Octobre 1995 complété et modifié par le décret exécutif N°4-272 (29 Aout 2004) et N° 13-114 (28 Mars 2013) dans son chapitre 4.

### **Rapports et documents administratif :**

Rapport de gestion.

Document interne à l'entreprise SAA.

### **Site internet :**

[www.cours-assurance.org](http://www.cours-assurance.org).

# *Annexes*

# Anexxe 01

## ARRÊTE AU 31/12/2016

ACTIF	NOTE	Montant Brut N	Amort - Prov N	Montant Net N	Montant Net N-1
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>					
Ecart d'acquisition - Goodwill positif ou négatif		-	-	-	-
Immobilisations Incorporelles		261 178 230,82	91 252 744,43	169 925 486,39	190 832 513,76
Immobilisations Corporelles				23 590 613 478,13	12 055 445 048,74
Terrains		5 153 100 528,59	-	5 153 100 528,59	5 150 464 528,59
Batiments Exploitation		18 687 686 312,63	1 978 389 287,49	16 709 297 025,14	5 371 286 794,51
Batiments Placement		1 464 231 323,72	553 973 897,77	910 257 425,95	963 633 248,19
Autres immobilisations corporelles		1 320 201 280,39	844 587 506,58	475 613 773,81	499 072 872,47
Immobilisations en Concession		202 693 588,00	18 248 733,47	184 444 854,53	-
Immobilisations en Cours		157 899 870,11	-	157 899 870,11	70 987 604,98
Immobilisations Financières				50 493 509 683,15	49 570 405 247,48
Titres mis en équivalence :				-	-
Autres participations et créances rattachées		5 007 547 646,06	299 847 257,06	4 707 700 389,00	3 012 025 096,88
Autres Immobilisations Financières		44 953 339 751,87	-	44 953 339 751,87	45 646 291 146,26
Prêts et autres actifs financiers non courants		233 465 134,09	-	233 465 134,09	280 330 359,12
Impôts différés actif		592 103 514,59	-	592 103 514,59	622 772 405,27
Fonds ou valeurs déposés auprès des cédants		6 900 893,60	-	6 900 893,60	8 986 239,95
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>78 040 348 074,47</b>	<b>3 786 299 426,80</b>	<b>74 254 048 647,67</b>	<b>61 816 682 809,98</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>					
Provisions Techniques d'Assurance		1 792 389 018,08		1 792 389 018,08	2 323 870 202,96
Part de la coassurance cédée		925 862,91	-	925 862,91	7 885 862,91
Part de la réassurance cédée		1 791 463 155,17	-	1 791 463 155,17	2 315 984 340,05
Créances et Emplois assimilés				10 829 535 106,90	9 439 553 404,76
Cessionnaires et Cédants débiteurs		666 693 429,59	-	666 693 429,59	632 256 010,94
Assurés et intermédiaires d'assurance débiteurs		5 604 216 477,57	446 425 344,31	5 157 791 133,26	4 163 029 565,08
Autres débiteurs		2 866 128 176,73	36 612 265,17	2 829 515 911,56	3 815 296 514,90
Impôts et assimilés		2 212 399 655,08	144 719 683,34	2 067 679 971,74	733 297 423,00
Autres créances et emplois assimilés		107 854 660,75	-	107 854 660,75	95 673 890,84
Disponibilités et Assimilés				3 580 474 879,89	3 092 121 627,98
Placements et autres actifs financiers courants (sauf 509 - versmt restant à effectuer)		848 240 000,00		848 240 000,00	691 479 571,14
Trésorerie (sauf 519 - concours bancaires courants)		2 732 679 220,11	444 340,22	2 732 234 879,89	2 400 642 056,84
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>		<b>16 830 600 637,91</b>	<b>628 201 633,04</b>	<b>16 202 399 004,87</b>	<b>14 855 545 235,70</b>
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>		<b>94 870 948 712,38</b>	<b>4 414 501 059,84</b>	<b>90 456 447 652,54</b>	<b>76 672 228 045,68</b>

# Anexxe 02

## SOCIETE NATIONALE D'ASSURANCE SAA

### BILAN ENTREPRISE (Passif)

#### BILAN ARRÊTE AU 31/12/2016

PASSIF	Montant N	Montant N-1
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>		
Capital émis ou capital social ou fonds de dotation	20 000 000 000,00	20 000 000 000,00
Capital souscrit non appelé		
Primes et réserves - Réserves consolidées (1)	10 900 079 231,85	9 113 762 974,58
Ecart d'évaluation	173 109 142,47	160 366 421,71
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Autres capitaux propres - Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	3 121 993 055,24	3 386 316 257,27
<b>TOTAL I - CAPITAUX PROPRES</b>	<b>34 195 181 429,56</b>	<b>32 660 445 653,56</b>
<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>		
Emprunts et dettes assimilés	4 727 343 802,88	1 713 802,88
Impôts (différés et provisionnés)		
Autres dettes non courantes	1 627 444 854,53	-
Provisions réglementées	2 125 438 268,92	2 048 345 525,71
Provisions et produits constatées d'avance (sauf 155)	1 516 897 279,53	1 649 854 733,60
Fonds de valeurs reçus des réassureurs	1 406 044 383,73	1 892 958 968,98
<b>TOTAL II - PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>11 403 168 589,59</b>	<b>5 592 873 031,17</b>
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>		
<b>Provisions directes</b>	<b>26 737 213 162,58</b>	<b>28 086 372 738,11</b>
Acceptations	409 468 674,00	270 806 054,06
Cessionnaires et Cédants créditeurs	2 314 632 023,14	1 406 915 460,73
<b>Assurés et intermédiaires d'assurance créditeurs</b>	<b>479 683 318,60</b>	<b>544 475 863,07</b>
Impôts crédit	1 726 566 311,95	1 634 286 816,98
Autres Dettes (sauf 444-445-447)	13 127 570 017,81	6 349 092 941,43
Trésorerie Passif	62 964 125,31	126 959 486,57
<b>TOTAL III - PASSIFS COURANTS</b>	<b>44 858 097 633,39</b>	<b>38 418 909 360,95</b>
<b>TOTAL GENERAL PASSIF</b>	<b>90 456 447 652,54</b>	<b>76 672 228 045,68</b>

# Anexxe 03

## SOCIETE NATIONALE D'ASSURANCE SAA

ARRÊTE AU 31/12/2016

DESIGNATION	Note	Opérations Brutes 31/12/2016	Cessions et Rétrocessions 31/12/2016	Opérations Nettes 31/12/2016	Opérations Nettes 31/12/2015
Primes émises sur opérations directes		26 197 320 508,07	2 845 410 479,56	23 351 910 028,51	23 947 030 686,47
Primes acceptées		772 566 782,28		772 566 782,28	613 927 421,72
Primes émises reportées	-	139 290 312,23	15 592 682,85	123 697 629,38	358 485 758,79
Primes acceptées reportées	-	140 747 966,29		140 747 966,29	72 960 839,10
<b>I- PRIMES ACQUISES A L'EXERCICE</b>	<b>R01</b>	<b>26 689 849 011,83</b>	<b>2 829 817 796,71</b>	<b>23 860 031 215,12</b>	<b>24 129 511 510,30</b>
Prestations (Sinistres) sur opérations directes		12 957 847 230,19	225 967 882,26	12 731 879 347,93	14 122 544 534,01
Prestations (Sinistres) sur accéptation	-	3 490 396,90	2 323 065,32	1 167 331,58	3 487 995,15
<b>II- PRESTATIONS (SINISTRES) DE L'EXERCICE</b>	<b>R02</b>	<b>12 954 356 833,29</b>	<b>223 644 816,94</b>	<b>12 730 712 016,35</b>	<b>14 126 032 529,16</b>
Commissions reçues en réassurance		-	538 363 318,44	538 363 318,44	559 562 453,13
Commissions versées sur acceptations		-	18 171 029,51	18 171 029,51	18 224 330,12
<b>III- COMMISSIONS DE REASSURANCE</b>	<b>R02</b>	<b>-</b>	<b>520 192 288,93</b>	<b>520 192 288,93</b>	<b>541 338 123,01</b>
<b>IV- LA MARGE ASSURANCE/MARGE BRUTE</b>	<b>R03</b>	<b>13 735 492 178,54</b>	<b>2 085 980 690,84</b>	<b>11 649 511 487,70</b>	<b>10 544 817 104,15</b>
Achats et services extérieurs		2 648 452 682,92	-	2 648 452 682,92	2 471 209 437,96
Charges de personnels		4 763 608 450,62	-	4 763 608 450,62	5 065 681 366,65
Impôts, taxes et versements assimilés		535 887 656,33	-	535 887 656,33	511 207 876,49
Production immobilisée		-	-	-	-
Autres produits opérationnels	-	338 144 001,56	-	338 144 001,56	1 102 681 125,06
Autres charges opérationnels		143 708 746,02	-	143 708 746,02	148 438 147,64
Dotations aux amortissement et pertes de valeurs		1 636 986 959,45	-	1 636 986 959,45	927 305 711,20
Reprise sur perte de valeur et provisions	-	163 814 077,58	-	163 814 077,58	175 997 413,22
<b>V- RESULTAT TECHNIQUE OPERATIONNEL</b>	<b>R04</b>	<b>4 508 805 762,34</b>	<b>2 085 980 690,84</b>	<b>2 422 825 071,50</b>	<b>2 699 653 102,49</b>
Produits financiers		1 683 975 649,60	-	1 683 975 649,60	1 595 987 504,34
Charges financiers		104 498 539,18	-	104 498 539,18	18 736 608,32
<b>VI- RESULTAT FINANCIER</b>		<b>1 579 477 110,42</b>	<b>-</b>	<b>1 579 477 110,42</b>	<b>1 577 250 896,02</b>
<b>VII- RESULTAT ORDINAIRES AVANTS IMPOTS</b>		<b>6 088 282 872,76</b>	<b>2 085 980 690,84</b>	<b>4 002 302 181,92</b>	<b>4 276 903 998,51</b>
Impôts exigibles sur résultats ordinaires (IBS)		849 640 236,00	-	849 640 236,00	918 690 376,73
Impôts différés (variations) sur résultats ordinaires		30 668 890,68	-	30 668 890,68	28 102 635,49
<b>TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>28 875 782 740,57</b>	<b>2 309 625 507,78</b>	<b>26 566 157 232,79</b>	<b>27 545 515 675,93</b>
<b>TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>23 667 808 994,49</b>	<b>223 644 816,94</b>	<b>23 444 164 177,55</b>	<b>24 159 199 418,66</b>
<b>VIII- RESULTAT ORDINAIRES</b>		<b>5 207 973 746,08</b>	<b>2 085 980 690,84</b>	<b>3 121 993 055,24</b>	<b>3 386 316 257,27</b>
Eléments extraordinaires (produits) (*)		-	-	-	-
Eléments extraordinaires (Charges) (*)		-	-	-	-
<b>XI- RESULTAT EXTRAORDINAIRES</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>X- RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>5 207 973 746,08</b>	<b>2 085 980 690,84</b>	<b>3 121 993 055,24</b>	<b>3 386 316 257,27</b>

(\*) À détailler sur état annexe à joindre.

# Anexxe 04

## SOCIETE NATIONALE D'ASSURANCE SAA

### BILAN ENTREPRISE (Actif)

### BILAN ARRETE AU 31/12/2017

ACTIF	Montant Brut N	Amort - Prov N	Montant Net N	Montant Net N-1
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
Ecart d'acquisition - Goodwill positif ou négatif				
Immobilisations Incorporelles	274 870 958,82	145 015 078,24	129 855 880,58	169 925 486,39
Immobilisations Corporelles			-	-
Terrains	5 371 787 028,59	-	5 371 787 028,59	5 153 100 528,59
Batiments Exploitation	18 813 095 495,99	2 564 523 308,83	16 248 572 187,16	16 709 297 025,14
Batiments Placement	1 465 231 323,22	600 313 352,94	864 917 970,28	910 257 425,95
Autres immobilisations corporelles	1 719 348 345,79	859 081 495,03	860 266 850,76	475 613 773,81
Immobilisations en Concession	205 267 588,00	24 403 963,41	180 863 624,59	184 444 854,53
Immobilisations en Cours	255 869 753,93	-	255 869 753,93	157 899 870,11
Immobilisations Financières				
Titres mis en équivalence :	-	-	-	-
Autres participations et créances rattachées	5 007 547 646,06	445 753 801,02	4 561 793 845,04	4 707 700 389,00
Autres Immobilisations Financières	37 383 573 118,45	-	37 383 573 118,45	44 953 339 751,87
Prêts et autres actifs financiers non courants	331 530 854,31	-	331 530 854,31	233 465 134,09
Impôts différés actif	743 137 351,99	-	743 137 351,99	592 103 514,59
Fonds ou valeurs déposés auprès des cédants	6 609 237,03	-	6 609 237,03	6 900 893,60
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>71 577 868 702,18</b>	<b>4 639 090 999,47</b>	<b>66 938 777 702,71</b>	<b>74 254 048 647,67</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>				
Provisions Techniques d'Assurance				
Part de la coassurance cédée	-	-	-	925 862,91
Part de la réassurance cédée	1 701 181 197,16	-	1 701 181 197,16	1 791 463 155,17
Créances et Emplois assimilés				
Cessionnaires et Cédants débiteurs	583 669 828,59	-	583 669 828,59	666 693 429,59
Assurés et intermédiaires d'assurance débiteurs	6 584 643 354,52	745 700 031,41	5 838 943 323,11	5 157 791 133,26
Autres débiteurs	1 699 047 286,72	41 164 335,43	1 657 882 951,29	2 829 515 911,56
Impôts et assimilés	861 654 967,69	144 719 683,34	716 935 284,35	2 067 679 971,74
Autres créances et emplois assimilés	120 865 572,32	-	120 865 572,32	107 854 660,75
Disponibilités et Assimilés				
Placements et autres actifs financiers courants (sauf 509 - versmt restant à effectuer)	4 502 516 000,00	-	4 502 516 000,00	848 240 000,00
Trésorerie (sauf 519 - concours bancaires courants)	3 257 865 565,07	639 011,42	3 257 226 553,65	2 732 234 879,89
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>19 311 443 772,07</b>	<b>932 223 061,60</b>	<b>18 379 220 710,47</b>	<b>16 202 399 004,87</b>
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>	<b>90 889 312 474,25</b>	<b>5 571 314 061,07</b>	<b>85 317 998 413,18</b>	<b>90 456 447 652,54</b>

# Anexxe 05

## SOCIETE NATIONALE D'ASSURANCE SAA

### BILAN ENTREPRISE (Passif)

### BILAN ARRÊTE AU 31/12/2017

PASSIF	Montant N	Montant N-1
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>		
Capital émis ou capital social ou fonds de dotation	30 000 000 000,00	20 000 000 000,00
Capital souscrit non appelé		
Primes et réserves - Réserves consolidées (1)	2 522 072 287,09	10 900 079 231,85
Ecarts d'évaluation	173 109 142,47	173 109 142,47
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Autres capitaux propres - Report à nouveau	-	-
Résultat de l'exercice	3 250 884 841,34	3 121 993 055,24
<b>TOTAL I - CAPITAUX PROPRES</b>	<b>35 946 066 270,90</b>	<b>34 195 181 429,56</b>
<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>		
Emprunts et dettes assimilés	3 783 243 586,53	4 727 343 802,88
Impôts (différés et provisionnés)	-	-
Autres dettes non courantes	581 690 268,52	1 627 444 854,53
Provisions réglementées	2 289 014 052,70	2 125 438 268,92
Provisions et produits constatés d'avance (sauf 155)	1 710 055 525,11	1 516 897 279,53
Fonds de valeurs reçus des réassureurs	1 326 416 961,75	1 406 044 383,73
<b>TOTAL II - PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>9 690 420 394,61</b>	<b>11 403 168 589,59</b>
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>		
Provisions directes	26 806 584 231,82	26 737 213 162,58
Acceptations	227 824 685,21	409 468 674,00
Cessionnaires et Cédants créditeurs	2 920 922 089,48	2 314 632 023,14
Assurés et intermédiaires d'assurance créditeurs	472 849 325,91	479 683 318,60
Impôts crédit	1 366 884 890,15	1 726 566 311,95
Autres Dettes (sauf 444-445-447)	7 878 911 623,44	13 127 570 017,81
Trésorerie Passif	7 534 901,66	62 964 125,31
<b>TOTAL III - PASSIFS COURANTS</b>	<b>39 681 511 747,67</b>	<b>44 858 097 633,39</b>
<b>TOTAL GENERAL PASSIF</b>	<b>85 317 998 413,18</b>	<b>90 456 447 652,54</b>

# Anexxe 06

## SOCIETE NATIONALE D'ASSURANCE SAA

### COMPTES DE RESULTAT ARRÊTE AU 31/12/2017

DESIGNATION	Opérations Brutes 31/12/2017	Cessions et Rétrocessions 31/12/2017	Opérations Nettes 31/12/2017	Opérations Nettes Exercice 2016
Primes émises sur opérations directes	26 081 588 876,28	3 023 696 310,99	23 057 892 565,29	23 351 910 028,51
Primes acceptées	555 372 651,75		555 372 651,75	772 566 782,28
Primes émises reportées	- 49 408 959,92	- 136 437 937,23	87 028 977,31	- 123 697 629,38
Primes acceptées reportées	181 352 332,22		181 352 332,22	- 140 747 966,29
<b>I- PRIMES ACQUISES A L'EXERCICE</b>	<b>26 768 904 900,33</b>	<b>2 887 258 373,76</b>	<b>23 881 646 526,57</b>	<b>23 860 031 215,12</b>
Prestations (Sinistres) sur opérations directes	13 348 601 806,69	199 254 453,61	13 149 347 353,08	12 731 879 347,93
Prestations (Sinistres) sur acceptation	14 136 979,86	- 1 028 561,65	15 165 541,51	- 1 167 331,58
<b>II- PRESTATIONS (SINISTRES) DE L'EXERCICE</b>	<b>13 362 738 786,55</b>	<b>198 225 891,96</b>	<b>13 164 512 894,59</b>	<b>12 730 712 016,35</b>
Commissions reçues en réassurance	-	- 609 418 517,23	609 418 517,23	538 363 318,44
Commissions versées sur acceptations	-	21 914 356,28	- 21 914 356,28	- 18 171 029,51
<b>III- COMMISSIONS DE REASSURANCE</b>	<b>-</b>	<b>- 587 504 160,95</b>	<b>587 504 160,95</b>	<b>520 192 288,93</b>
<b>IV- LA MARGE ASSURANCE/MARGE BRUTE</b>	<b>13 406 166 113,78</b>	<b>2 101 528 320,85</b>	<b>11 304 637 792,93</b>	<b>11 649 511 487,70</b>
Achats et services extérieurs	2 573 813 352,61	-	2 573 813 352,61	2 648 452 682,92
Charges de personnels	4 711 090 378,63	-	4 711 090 378,63	4 763 608 450,62
Impôts, taxes et versements assimilés	537 091 162,82	-	537 091 162,82	535 887 656,33
Production immobilisée	-	-	-	-
Autres produits opérationnels	- 393 431 737,02	-	393 431 737,02	- 338 144 001,56
Autres charges opérationnels	147 543 864,83	-	147 543 864,83	143 708 746,02
Dotations aux amortissement et pertes de valeurs	2 234 608 657,80	-	2 234 608 657,80	1 636 986 959,45
Reprise sur perte de valeur et provisions	- 483 900 489,12	-	- 483 900 489,12	- 163 814 077,58
<b>V- RESULTAT TECHNIQUE OPERATIONNEL</b>	<b>4 079 350 923,23</b>	<b>2 101 528 320,85</b>	<b>1 977 822 602,38</b>	<b>2 422 825 071,50</b>
Produits financiers	2 186 253 346,75	-	2 186 253 346,75	1 683 975 649,60
Charges financiers	265 768 688,91	-	265 768 688,91	104 498 539,18
<b>VI- RESULTAT FINANCIER</b>	<b>1 920 484 657,84</b>	<b>-</b>	<b>1 920 484 657,84</b>	<b>1 579 477 110,42</b>
<b>VII- RESULTAT ORDINAIRES AVANTS IMPOTS</b>	<b>5 999 835 581,07</b>	<b>2 101 528 320,85</b>	<b>3 898 307 260,22</b>	<b>4 002 302 181,92</b>
Impôts exigibles sur résultats ordinaires (TBS)	798 456 256,28	-	798 456 256,28	849 640 236,00
Impôts différés (variations) sur résultats ordinaires	- 151 033 837,40	-	- 151 033 837,40	30 668 890,68
<b>TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>29 832 490 473,22</b>	<b>2 299 754 212,81</b>	<b>27 532 736 260,41</b>	<b>26 566 157 232,79</b>
<b>TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>24 480 077 311,03</b>	<b>198 225 891,96</b>	<b>24 281 851 419,07</b>	<b>23 444 164 177,55</b>
<b>VIII- RESULTAT ORDINAIRES</b>	<b>5 352 413 162,19</b>	<b>2 101 528 320,85</b>	<b>3 250 884 841,34</b>	<b>3 121 993 055,24</b>
Eléments extraordinaires (produits) (*)	-	-	-	-
Eléments extraordinaires (Charges) (*)	-	-	-	-
<b>XI- RESULTAT EXTRAORDINAIRES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>X- RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>5 352 413 162,19</b>	<b>2 101 528 320,85</b>	<b>3 250 884 841,34</b>	<b>3 121 993 055,24</b>

# *Table des matières*

Liste des abréviations

Liste des tableaux

Liste des figures

Sommaire

Introduction générale..... 10

Chapitre 1 : le cadre théorique et conceptuel de la performance financière ..... 15

Introduction ..... 15

Section1 : les notions de base de l'assurance ..... 15

1-1 L'évolution historique et définitions des assurances .....15

1-1-1 Genèse de l'assurance .....15

1-1-2 Les grandes étapes de l'histoire des assurances.....16

1-1-2-1 L'assurance maritime .....16

1-1-2-2 Les assurances incendies ..... 17

1-1-2-3 Assurance vie ..... 17

1-1-3 Définitions de l'assurance ..... 18

1-1-3-1 Définition générale..... 18

1-1-3-2 Définition juridique ..... 18

1-1-3-3 Définition technique ..... 19

1-1-3-4 finition économique ..... 19

1-1-4 Les bases techniques de l'assurance ..... 19

1-1-4-1 Les acteurs d'une opération d'assurance ..... 19

1-1- 5 Les éléments d'une opération d'assurance.....20

1-1-6 Les types d'assurance .....22

1-1-6-1 Les assurances de dommage..... 22

1-1-6-2 Les assurances de personnes .....23

1-1-7 La division du risque .....24

1-1-7-1 La coassurance.....	25
1-1-7-2 La réassurance .....	25
1-1-8 Le contrat d'assurance.....	25
1-1-8-1 Définition de contrat d'assurance .....	25
1-1-8-2 Les caractères généraux du contrat d'assurance.....	26
<b>Section 2 : Les concepts de la performance financière .....</b>	<b>27</b>
<b>2-1 La notion de la performance .....</b>	<b>27</b>
2-1-1 Historique et définitions de la performance.....	27
2-1-2 Les principaux critères de la performance.....	28
2-1-2-1 L'efficacité.....	28
2-1-2-2 L'efficience .....	29
2-1-2-3 L'économie .....	29
2-1-2-4 La pertinence .....	30
2-1-3 Les objectifs de la mesure de la performance .....	31
2-1-4 Les typologies de la performance.....	31
2-1-4-1 La performance organisationnelle .....	32
2-1-4-2 La performance stratégique et la performance concurrentielle .....	32
2-1-4-3 La performance humaine .....	32
2-1-4-4 La performance financière .....	33
2-1-4-4-1 La notion de la performance financière .....	33
<b>Section3 : Les instruments de la mesure de la performance financière.....</b>	<b>35</b>
<b>3-1 Contrôle de gestion .....</b>	<b>35</b>
3-1-1 Historique.....	35
3-1-2 Définition du contrôle de gestion .....	35
3-1-3 La place du contrôle de gestion dans une entreprise .....	36
3-1-4 Objectifs du contrôle de gestion .....	37

3-2 Le tableau de bord.....	38
3-2-1 Définition de tableau de bord .....	38
3-2-1-1 Définitions de tableau de bord financier .....	38
3-2-2 Les fonctions du tableau de bord .....	39
3-2-3 Les limites des tableaux de bord .....	40
Conclusion.....	41

## Chapitre 2 : Le cadre conceptuel de l'analyse financier d'une compagnie d'assurance

### Introduction

Section 1 : Les concepts fondamentaux de l'analyse financière.....	43
1-1 Quelques définitions de l'analyse financière .....	43
1-2 Les objectifs de l'analyse financière .....	44
1-3 Les méthodes de l'analyse financière.....	44
1-3-1 La méthode statique .....	44
1-3-2 La méthode dynamique .....	44
1-4 Les étapes de l'analyse financière .....	44
1-5 Les procédures de l'analyse financière.....	45
Section 2 : Spécificités des états financière des compagnies d'assurances .....	46
2-1 Bilan .....	46
2-1-1 Définitions du bilan .....	46
2-1-2 Présentation du bilan .....	46
2-1-2-1 Actif du bilan .....	46
2-1-2-2 Passif du bilan.....	48
2-1-3 Les spécificités du bilan des compagnies d'assurances .....	49
2-1-3-1 A l'actif .....	49
2-1-3-2 Au passif .....	50

<b>2-2 Le compte de résultat .....</b>	<b>51</b>
<b>2-2-1 Définition de compte de résultat .....</b>	<b>51</b>
<b>2-2-2 La présentation du compte de résultat .....</b>	<b>52</b>
<b>2-2-3 La structure du compte de résultat.....</b>	<b>53</b>
<b>2-2-3-1 Les primes acquises à l'exercice .....</b>	<b>54</b>
<b>2-2-3-2 Prestations (sinistre) de l'exercice.....</b>	<b>54</b>
<b>2-2-3-3 Commissions de réassurance .....</b>	<b>54</b>
<b>2-2-3-4 Subventions d'exploitation d'assurance.....</b>	<b>54</b>
<b>2-2-3-5 Marge d'assurance nette.....</b>	<b>54</b>
<b>2-2-3-6 Résultat technique opérationnel.....</b>	<b>55</b>
<b>2-2-3-7 Résultat financier.....</b>	<b>55</b>
<b>2-2-3-8 Résultat ordinaire avant impôts.....</b>	<b>55</b>
<b>2-2-3-9 Résultat net des résultats ordinaires.....</b>	<b>55</b>
<b>2-2-3-10 Résultat net de l'exercice .....</b>	<b>56</b>
<b>2-2-4 Les spécificités des comptes de résultat des compagnies d'Assurances.....</b>	<b>56</b>
<b>Section 3 : Les outils de la mesure de la performance financière .....</b>	<b>57</b>
<b>3-1 L'analyse de l'équilibre financier .....</b>	<b>57</b>
<b>3-1-1 Le fonds de roulement.....</b>	<b>57</b>
<b>3-1-1-1 Définition.....</b>	<b>57</b>
<b>3-1-1-2 Interprétation du fonds de roulement .....</b>	<b>58</b>
<b>3-1-2 Le besoin en fonds de roulement.....</b>	<b>60</b>
<b>3-1-2-1 Définitions du besoin en fonds de roulement .....</b>	<b>60</b>
<b>3-1-2-2 Mode de calcul du besoin en fonds de roulement .....</b>	<b>60</b>
<b>3-1-2-3 Interprétation du besoin en fonds de roulement .....</b>	<b>61</b>
<b>3-1-3 La trésorerie nette .....</b>	<b>62</b>
<b>3-1-3-1 Définition de la trésorerie .....</b>	<b>62</b>

3-1-3-2 Mode du Calcul de la trésorerie nette.....	62
3-1-3-3 Interprétation de la trésorerie nette.....	63
3-2 L'analyse par la méthode des ratios .....	64
3-2-1 Définitions d'un ratio .....	64
3-2-2 L'objectif et l'intérêt de l'analyse financière par la méthode des ratios ..	64
3-2-3 Les différents types des ratios.....	65
3-2-3-1 Les ratios d'activité .....	65
3-2-3-2 Les ratios techniques .....	66
3-2-3-3 Les ratios prudentiel.....	68
3-2-3-4 Les ratios à partir du bilan .....	71
3-2-3-5 Les ratios à partir des comptes de résultats .....	73
Conclusion.....	76
<b>Chapitre 3 : Etude de la performance financière de la SAA par l'analyse financière</b>	
Introduction .....	78
Section1 : L'organisme d'accueil de la SAA .....	79
1-1 L'historique de la SAA.....	69
1-2 La SAA dans son environnement .....	81
1-3 Investissements stratégiques .....	82
1-4 Activités de la SAA .....	82
1-5 La structure organisationnelle de la SAA .....	83
1-6 Organisation de la société Nationale d'assurance.....	84
1-6-1 Le siège (la Direction Centrale).....	85
1-6-2 Les directions Régionales.....	86
1-6-3 Les Agences .....	87
Section 2 : La présentation des états financiers de la SAA.....	87
2-1 Le bilan .....	87

2-1-1	Présentation du bilan des années 2015, 2016 et 2017.....	87
2-1-1-1	L'actif du bilan .....	87
2-1-1-1-1	Analyse de l'actif du bilan .....	89
2-1-1-2	Le passif des bilans de la SAA .....	81
2-1-1-2-1	L'analyse du passif .....	92
2-2	Le compte de résultat .....	95
2-2-1	La présentation des comptes de résultats de la SAA .....	95
2-2-2	L'analyse du compte de résultat .....	97
<b>Section 3 : Etude de la performance financière de la SAA par l'analyse financière.</b>		
3-1	Les ratios de l'activité .....	98
3-1-1	Ratio de croissance des primes émises .....	98
3-1-2	Ratio de croissance des primes acquises .....	99
3-2	Les ratios techniques .....	99
3-2-1	Ratio de sinistralité .....	99
3-2-2	Ratio de frais de gestion.....	100
3-2-3	Ratio combiné .....	100
3-3	Ratio de productivité de l'actif.....	101
3-4	Ratio de croissance de la marge d'assurance nette .....	101
3-5	Ratio de la marge bénéficiaire.....	102
3-6	Ratio de la rentabilité de la marge d'assurance nette .....	102
3-7	Ratio de rentabilité d'exploitation .....	103
3-8	Ratio du taux de résultat financiers.....	103
3-8-1	Par rapport aux produits financiers.....	103
3-9	Ratio de rentabilité financière des capitaux propres .....	104
3-10	Ratio de rentabilité économique.....	104
3-11	Ratio de solvabilité .....	105

<b>3-12 Ratio de financement par la réassurance .....</b>	<b>105</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>106</b>
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>107</b>
<b>Bibliographie</b>	
<b>Annexes</b>	
<b>Résumé</b>	

## **Résumé**

La performance est la réalisation des objectifs et des résultats. Elle est mesurée et associée selon le principe d'efficacité, d'efficience, de cohérence et de pertinence. La performance financière est évaluée à partir des documents comptables et pour bien mesurer cette performance, il faut connaître ses critères, ses indicateurs et ses principaux déterminants. Pour bien entrer dans une logique de pilotage de la performance, l'entreprise doit chercher des activités créant de la valeur dans le futur et penser à être réactive en cas d'évolution des marchés et des besoins.

La recherche bibliographique et le stage pratique au sein de l'entreprise de SAA, Alger. Ont permis d'évaluer la performance financière de la SAA à travers l'analyse des ratios.

A travers cette analyse on a pu constater l'ancrage de la performance au sein de cette entité stratégique, considérée comme la locomotive de développement régional et national.

**Les mots clés :** Ratios de performance financière : Ratio de structure, de gestion, de liquidité, de rentabilité et de solvabilité.

## **Abstract**

Performance is the achievement of objectives and results. It is measured and linked according to the principle of efficiency, efficiency, consistency and relevance. Financial performance is assessed on the basis of accounting documents and to measure this performance well, we need to know its criteria, its indicators and its main determinants. In order to enter into a logic of performance management, the company must look for activities that create value in the future and think of being reactive in the event of market changes and needs.

Bibliographic research and practical training in the Seine SAA company of Alger enabled the evaluation of the financial performance of the SAA through the analysis of indicators and ratios.

Through this analysis, it was possible to observe the anchoring of performance within this strategic entity, considered as the locomotive for regional and national development.

**Key words:** Financial performance ratios: Structure, management, liquidity, profitability and solvency ratio.